

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

COMMISSION

**Les problèmes
de
main-d'œuvre
dans la
Communauté
en 1964**

AVRIL 1964

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Commission

Les problèmes
de main-d'œuvre
dans la Communauté en 1964

Bruxelles, avril 1964

Sommaire

INTRODUCTION	7
<i>PREMIÈRE PARTIE</i>	
L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI DANS LA COMMUNAUTÉ EN 1963	9
A. <i>Tendances générales</i>	9
B. <i>Tendances d'évolution par branches d'activité et professions</i>	23
Agriculture	23
Construction	27
Métaux	31
Chimie	34
Textile et vêtement	36
Alimentation	39
Services	41
Transports	45
Manœuvres	47
C. <i>Tendances d'évolution par régions</i>	49
<i>DEUXIÈME PARTIE</i>	
LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI EN 1964	60
A. <i>Pays à pénuries étendues</i>	61
1. République fédérale d'Allemagne	61
2. Pays-Bas	65
3. Luxembourg	68
B. <i>Pays à pénuries localisées</i>	69
1. Belgique	69
2. France	72
C. <i>Pays à excédents localisés : Italie</i>	74
<i>TROISIÈME PARTIE</i>	
PROBLÈMES ET MESURES	78
A. <i>Dispositions d'ordre interne</i>	79
B. <i>Mouvements internationaux de main-d'œuvre</i>	84
C. <i>Collaboration communautaire</i>	85

<i>Graphiques sur l'évolution de la production, de l'emploi salarié et de la production par salarié</i>	
Belgique	89
Allemagne (République fédérale)	90
France	91
Italie	92
Pays-Bas	93
 <i>Graphiques sur l'évolution de la population totale et de la population active</i>	
Belgique et Allemagne (République fédérale)	94
France et Italie	95
Luxembourg et Pays-Bas	96
 <i>Graphiques sur l'évolution du marché de l'emploi</i>	
Belgique	97
Allemagne (République fédérale)	98
France	99
Italie	100
Luxembourg	101
Pays-Bas	102
 <i>Graphiques sur l'introduction des travailleurs étrangers</i>	103
 <i>Tableaux des déficits et excédents de main-d'œuvre par professions et régions (estimations prévisionnelles pour 1964)</i>	
Belgique	104
Italie	109
Luxembourg	110
Pays-Bas	111

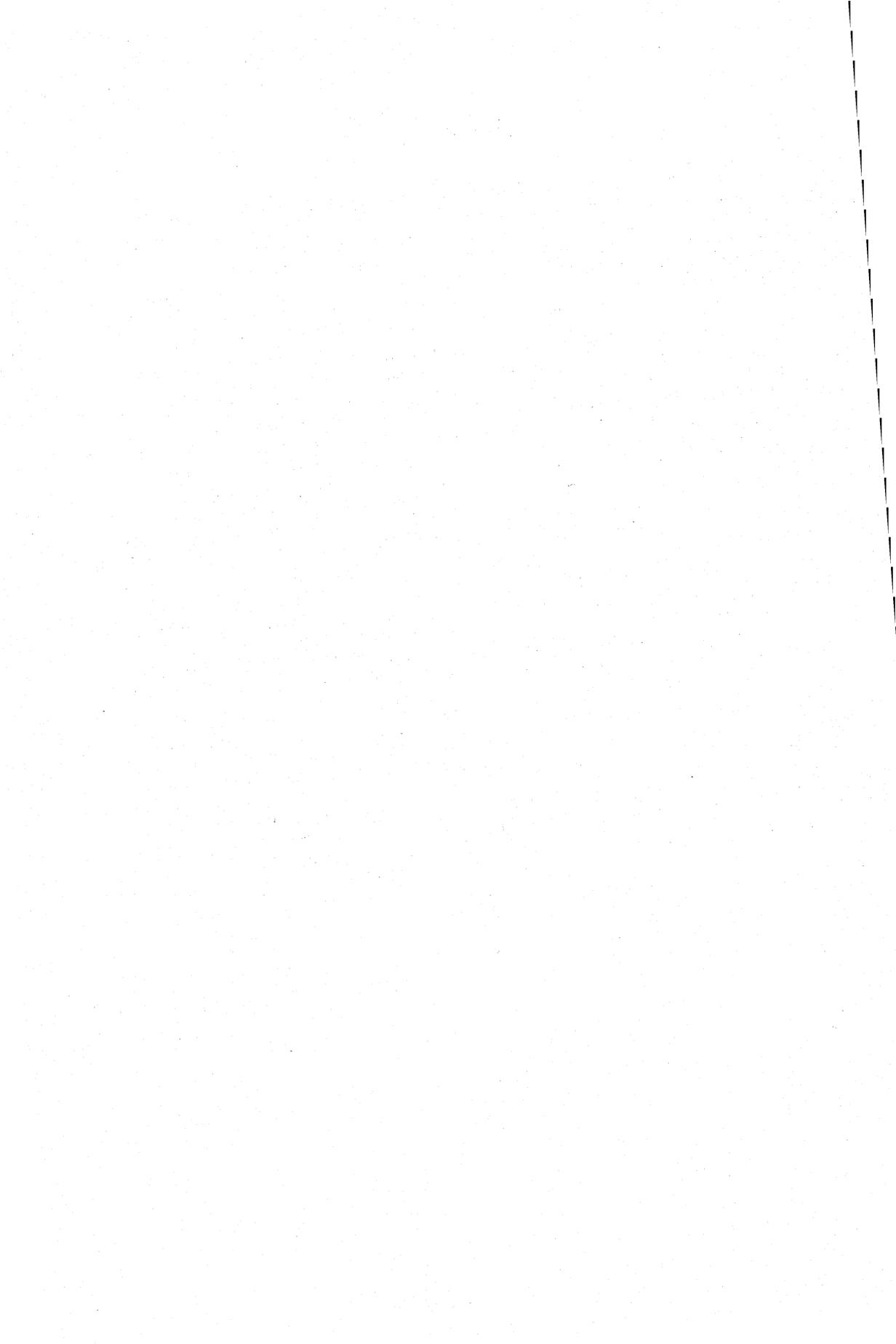
Introduction

C'est pour la première fois en 1960 que la Commission de la Communauté économique européenne a pris l'initiative, approuvée par le Conseil, d'examiner spécialement les problèmes conjoncturels de main-d'œuvre dans les Etats membres. Cette initiative fut inspirée par la préoccupation d'étudier les écarts existant entre les besoins et les ressources en main-d'œuvre dans la Communauté et de rechercher, en collaboration étroite entre les Etats membres et la Commission, les moyens d'obtenir un meilleur équilibre sur les marchés de l'emploi des six Etats.

Les conclusions des premiers travaux avaient déjà mis en évidence la nécessité d'effectuer un examen régulier des problèmes de main-d'œuvre; les travaux ultérieurs l'ont, en outre, confirmée. C'est ainsi que quatre rapports annuels ont été déjà établis en liaison suivie avec l'étude qui est effectuée régulièrement sur l'évolution économique dans la Communauté. Les auteurs de ces rapports se sont efforcés d'apporter certains perfectionnements à la méthode de l'examen annuel en question, en vue, notamment, d'approfondir l'analyse par branche d'activité et par région, de procéder à certaines estimations prévisionnelles et de surmonter progressivement les difficultés résultant, entre autres, du caractère hétérogène des données statistiques, de la périodicité des enquêtes et de l'absence de prévisions systématiques effectuées dans les Etats.

Pour l'établissement du présent rapport, le cinquième de la série, la Commission s'est assuré le concours d'experts des ministères du Travail des Etats membres et elle a, en outre, consulté, comme les années précédentes, son comité d'experts en conjoncture et des experts des organisations professionnelles de travailleurs et d'employeurs. Le rapport tient compte, par conséquent, des informations et des avis recueillis au cours de ces consultations.

Il examine l'évolution du marché de l'emploi dans la Communauté, donne un aperçu de ses tendances générales et des facteurs qui la déterminent et décrit les faits saillants concernant la situation de la main-d'œuvre par pays, par profession et par région. En outre, il s'attache à définir les perspectives d'emploi pour les mois à venir et fournit des estimations prévisionnelles pour 1964 des besoins et des disponibilités en main-d'œuvre; enfin, il suggère certains moyens de favoriser à la fois l'expansion économique et une meilleure occupation des travailleurs.



L'évolution du marché de l'emploi dans la Communauté en 1963

A — TENDANCES GENERALES

1. Comme les estimations faites l'an dernier l'avaient laissé prévoir, 1963 a été caractérisé par des déséquilibres persistants du marché de l'emploi : des pénuries de main-d'œuvre continuent, en effet, d'affecter l'évolution générale dans la plupart des Etats membres, notamment dans ceux qui connaissaient les tensions les plus vives (République fédérale d'Allemagne, Pays-Bas et Luxembourg); dans les pays pour lesquels on avait cependant escompté une légère détente, celle-ci ne s'est pas produite (en France et aux Pays-Bas); en Belgique, enfin, le manque de travailleurs s'est assez nettement affirmé.

Cependant, les efforts tendant à accroître les progrès de la productivité ainsi que le recrutement de travailleurs étrangers ont été poursuivis; mais ils n'ont guère permis d'atténuer les difficultés de recrutement de personnel.

Dans son ensemble, l'évolution réelle diffère assez peu des prévisions faites. L'augmentation escomptée en 1963 du produit national brut à prix constants, qui était de 4,4 % par rapport à l'année précédente, n'a atteint effectivement que 4 % contre 4,9 % en 1962, et 5,2 % en 1961. La production industrielle, calculée selon l'indice de l'Office statistique des Communautés européennes (à l'exclusion de la construction, des denrées alimentaires, des boissons et du tabac) s'est accrue de 5 % environ, comme prévu, par rapport à l'année précédente, contre 5,5 % en 1962, et 6,5 % en 1961.

Ce ralentissement de l'expansion de la production observé en 1963 semble être plutôt de caractère accidentel. On l'attribue principalement à des facteurs exceptionnels, notamment aux rigueurs d'un hiver prolongé. Il n'implique aucunement que des tendances à long terme au ralentissement de la croissance aient pu, au cours de l'année écoulée, prédominer.

Tandis que l'expansion de la demande globale nominale en 1963 par rapport à l'année précédente a été du même ordre qu'en 1962, l'offre intérieure a progressé moins vite, de sorte que l'augmentation de la demande s'est en partie traduite par des hausses de prix et par une nouvelle et importante réduction de la balance des paiements courants. Il faut, à cet égard, souligner que la pénurie de main-d'œuvre qui a persisté et même s'est aggravée dans certaines régions et professions, a fait obstacle en de nombreux cas à une croissance plus rapide de la production.

Par analogie avec la constatation faite dans le rapport précédent, le ralentissement de la croissance qui s'est produit à nouveau en 1963 n'a nullement empêché d'enregistrer, comme en 1962, des *effets nettement favorables* de l'expansion en ce qui concerne l'augmentation de l'emploi et la réduction du chômage. Par contre, la persistance d'un volume relativement élevé de besoins de main-d'œuvre par rapport aux disponibilités a constitué un élément de tension dangereux pour le développement équilibré de l'économie communautaire.

Il convient de souligner encore que l'importance de la réduction supplémentaire du chômage enregistrée en 1963, apparaît d'autant plus remarquable que le nombre de travailleurs inoccupés l'année précédente avait été déjà considéré par certains experts comme très difficilement réductible. Il est évident, en effet, que la présence de chômeurs âgés, handicapés ou sans qualifications professionnelles, rend aléatoires les efforts de reclassement de l'ensemble de la main-d'œuvre inactive, surtout lorsque leur proportion atteint un niveau très élevé. Sans doute, faut-il voir dans cette nouvelle réduction du chômage une preuve supplémentaire de l'acuité des besoins en main-d'œuvre des entreprises, et des efforts accentués que celles-ci et les services de l'emploi ont été conduits à exercer conjointement en vue de réaliser le réemploi productif des chômeurs.

Les observations générales qui précèdent confirment donc celles des rapports précédents qui faisaient déjà ressortir que la situation du marché de l'emploi ne paraissait guère évoluer vers la détente.

2. Elles sont complétées, ci-après, par quelques indications relatives aux situations particulières observées dans les Etats membres au cours de l'année considérée.

En *Belgique*, mise à part la production agricole, défavorablement influencée par les intempéries, l'activité dans le secteur de l'industrie et dans celui des services a de nouveau sensiblement augmenté en 1963 par rapport à l'année précédente. Le produit national brut, en termes réels, a progressé dans la même mesure qu'en 1962, soit de 4 % environ, et la production industrielle (indice national) de 6 % environ. La situation du marché du travail, qui ne comportait auparavant que des déséquilibres localisés, s'est rapprochée, dans certaines activités, du sur-emploi. Le chômage a sensiblement diminué et la population active a augmenté de 1,5 %, soit de 25.000 unités environ. Le manque de travailleurs, surtout de travailleurs qualifiés, a été ressenti de façon plus généralisée que l'année précédente.

En *République fédérale d'Allemagne*, l'évolution de l'économie est restée positive en 1963. Toutefois, la croissance s'est encore ralentie. Le produit national brut réel a augmenté d'environ 3,2 % (prévu : + 3,5 %) contre 4,2 % en 1962. Ce nouveau ralentissement de la croissance est dû surtout à l'hiver exceptionnellement long et rigoureux de 1962 à 1963, qui a très fortement gêné le développement au cours des premiers mois de l'année. Les pertes de production dues aux conditions atmosphériques n'ont pu être rattrapées partout dans le courant de l'année. Mais c'est également pour des raisons conjoncturelles que la croissance a quelque peu diminué. L'augmentation de la demande ayant, dans l'ensemble, été plus faible, les ventes ont évolué différemment selon les branches d'activité. Dans divers cas, les possibilités d'expansion n'ont pu être entièrement utilisées en raison d'une insuffisance des capacités de production.

Si les tensions très fortes qui caractérisaient auparavant le marché de l'emploi se sont temporairement atténuées, notamment pendant le premier semestre 1963, elles tendent, en effet, à persister, et dans quelques branches d'activité le ralentissement de la croissance est, comme les années précédentes, surtout imputable à la pénurie de travailleurs. Celle-ci, toutefois, a pu être réduite grâce à l'accroissement de la mobilité de la main-d'œuvre et au recrutement de travailleurs étrangers qui a été activement poursuivi. La main-d'œuvre civile s'est accrue en 1963 de 130 000 unités.

En France, les perspectives de développement pour 1963 avaient été fondées sur un fort accroissement de la demande intérieure. L'évolution de l'économie française a été effectivement marquée par une forte expansion de la demande de la consommation privée et publique, ainsi que par une vive reprise des exportations de marchandises. Cependant, l'accroissement du produit national brut par rapport à l'année précédente s'est affaibli, atteignant 4,5 % contre 5,8 % en 1962. Ce ralentissement de la croissance est dû notamment à la réduction de la production agricole consécutive à la période exceptionnelle d'intempéries.

L'emploi a continué de se situer à un niveau très élevé, le développement de la production ayant déterminé des besoins importants en main-d'œuvre.

Ainsi que l'attestent les indices de production et les enquêtes mensuelles de l'I.N.S.E.E. ⁽¹⁾ auprès des chefs d'entreprise, le rythme de croissance de la production industrielle s'est accéléré au printemps et au début de l'été. A la rentrée d'automne, la progression a repris avec vigueur.

Cette évolution s'explique en partie par l'extension de la quatrième semaine de congés payés; en vue de satisfaire à une demande élevée, la production s'est particulièrement développée avant les mois de vacances et à la rentrée, selon un phénomène de rattrapage.

Il faut également souligner l'influence de certains facteurs accidentels sur le développement de la production : l'activité dans l'industrie du bâtiment, les charbonnages et la sidérurgie, a été entravée par les intempéries de l'hiver 1962-1963 et par les conflits sociaux de mars 1963; aussi, afin de rattraper les retards, une reprise particulièrement vive de la production s'est-elle manifestée, notamment dans le bâtiment et les travaux publics. L'activité de ce dernier secteur s'est maintenue vigoureuse jusqu'à la fin de l'année.

Ainsi, la légère détente dont on envisageait la possibilité en 1962 ne s'est pas manifestée au cours de l'année 1963. Il est significatif de constater une forte progression de l'indice des effectifs (+ 2,2 de 1962 à 1963, contre 1,5 de 1961 à 1962) et de noter que l'indice de la durée hebdomadaire moyenne de travail s'est situé en juillet et octobre 1963 à un niveau très élevé (102,9; 1954 : 100). L'indice d'activité accuse une forte progression (+ 2,4 de 1962 à 1963, contre 1,8 de 1961 à 1962).

Non seulement il est apparu que le reclassement des Français rapatriés d'Algérie n'avait pas présenté de difficultés majeures, mais, en outre, et malgré un exode rural dont l'ampleur a été attestée par les chiffres du recensement de 1962 ⁽²⁾ et la rapidité de la réduction de la durée du service militaire, il a été nécessaire de faire appel à un important recrutement de main-d'œuvre étrangère.

Sur 63 000 rapatriés demandeurs d'emploi inscrits dans les services du Ministère du Travail au 1^{er} octobre 1962, il en restait seulement 26 680 à reclasser au 1^{er} novembre 1963.

En ce qui concerne la main-d'œuvre étrangère, il y a lieu de noter que 115 000 travailleurs ont été introduits et placés en 1963 (sur la base de 59 000 introductions pour les six premiers mois de l'année).

⁽¹⁾ Institut national de la Statistique et des Etudes économiques.

⁽²⁾ Si l'on ne tient pas compte d'une diminution de 40 000 à 50 000 personnes due à la prolongation du service militaire, la population active agricole masculine a baissé de 20 à 21 % de 1954 à 1962.

Appréciée branche par branche, il apparaît que l'activité a été plus ou moins grande selon les secteurs.

C'est ainsi que, si la majorité des secteurs ont en juillet et octobre 1963 un indice d'effectifs en hausse par rapport à 1962, compte tenu évidemment des facteurs extra-conjoncturels que l'on a précédemment indiqués, les secteurs présentant la plus forte hausse sont les industries de transformation et, parmi celles-ci, le bâtiment et les travaux publics, les cuirs et les peaux, l'habillement, le papier-carton, les métaux.

En juillet et octobre 1963, alors que la durée hebdomadaire moyenne de travail atteignait 46,3 pour l'ensemble des branches d'activité, elle était pour le bâtiment et les travaux publics respectivement de 50,8 et 50,6. Les variations en hausse les plus notables par rapport aux années antérieures concernent le bâtiment et les travaux publics, l'habillement et les cuirs et peaux.

Enfin, l'indice d'activité qui est supérieur en octobre 1963 à celui d'octobre 1962 : 113,9 contre 110,9 marque une évolution différente par secteur.

On constate une baisse dans l'énergie et les industries extractives et une hausse dans les industries de transformation, notamment le bâtiment et les travaux publics, les cuirs et peaux, l'habillement, le textile, le papier-carton, et, à un moindre degré, la métallurgie. Le secteur tertiaire (banque, assurances, commerces non alimentaires, hygiène) est lui aussi en augmentation sensible.

En *Italie*, un déséquilibre croissant a caractérisé en 1963 l'évolution économique. La consommation privée s'est nettement accélérée. L'offre intérieure n'a pu suivre cette expansion de la demande, malgré des importations croissant à un rythme accentué, l'écart entre l'offre totale et la demande totale s'est aggravé suscitant une nouvelle hausse considérable des prix. Dans ces conditions, la croissance réelle du produit national brut a été inférieure à celle de l'année précédente, atteignant 5 % environ contre 6 % en 1962.

Le chômage a continué à diminuer sensiblement au point que les pénuries de main-d'œuvre se sont étendues. Elles concernent non seulement des travailleurs qualifiés, mais aussi des travailleurs non qualifiés, notamment dans les régions industrielles du Nord de l'Italie, et, à un moindre degré, dans le Sud. Cette évolution souligne l'importance d'une action renforcée dans le domaine de la formation et de la rééducation professionnelles des travailleurs, vers laquelle convergent les efforts des pouvoirs publics et des organisations intéressées.

Au *Luxembourg*, malgré des difficultés d'écoulement du fer et de l'acier, le produit national brut pourrait cependant avoir augmenté en 1963 de 0,5 % par rapport à l'année précédente, en raison surtout de l'évolution de la consommation privée. Les pénuries de main-d'œuvre ont été d'autant plus sensibles que pour la première fois depuis 1958 le total des effectifs occupés dans l'industrie (y compris la construction) a été inférieur à la moyenne des années précédentes, ce fait étant dû, en premier lieu, à la régression de l'emploi des travailleurs étrangers qui retournent périodiquement, dans une proportion plus ou moins large, dans leur pays d'origine.

Aux *Pays-Bas*, la croissance économique en 1963 a été plus rapide que l'année précédente. En dépit des conditions atmosphériques défavorables, l'offre intérieure a pu

se développer sensiblement à l'exception cependant de la production agricole qui a enregistré un léger recul. L'accroissement de la production industrielle a atteint 5 % dépassant ainsi légèrement ce qui avait été prévu. Le produit national brut, en termes réels, a également augmenté d'environ 4,5 % contre 2,7 % de 1961 à 1962. L'emploi salarié a marqué une tendance croissante (environ 2 %) et tout spécialement dans les industries de la construction où les effectifs occupés ont augmenté fortement (environ de 10 %).

Les efforts de rationalisation et le mouvement continu de population active agricole vers les activités industrielles ainsi que le solde positif des migrations extérieures (de l'ordre de 5 000 unités) n'ont pas permis cependant de réduire les déséquilibres de l'emploi. Depuis plusieurs années, l'économie néerlandaise est fortement influencée par les tensions qui caractérisent le marché de l'emploi. L'une des conséquences de cette situation est l'augmentation relativement modérée de la production dont le développement a été affecté également par le raccourcissement de la durée du travail, ramenée assez généralement à partir de 1961 de 48 à 45 heures.

D'autre part, la situation tendue du marché de l'emploi a considérablement favorisé la hausse des salaires. Entre 1960 et 1963, le revenu du travail brut par travailleur a augmenté de 22 %, alors que la productivité du travail n'a progressé que de 4,5 % au cours de la même période. Par suite des fortes hausses de salaires, la consommation privée a augmenté dans des proportions assez sensibles (+ 15 %) quoique l'accroissement en volume ait été légèrement freiné par l'élévation du niveau des prix à la consommation (environ 9 %).

L'augmentation relativement modérée des investissements est due en partie aux rigueurs de l'hiver 1962-1963 qui ont affecté surtout la production dans le domaine de la construction.

Malgré l'augmentation du coût de la main-d'œuvre, les exportations de marchandises ont connu une évolution favorable. Par rapport à 1960, l'augmentation se chiffre, en 1963, à environ 17 % en volume.

La balance des paiements courants présentait en 1961, 1962 et 1963 un solde bénéficiaire de quelque 500 à 600 millions de florins.

Dans l'ensemble, les possibilités d'emploi se sont développées favorablement. La demande de main-d'œuvre a néanmoins été telle, que les déséquilibres du marché du travail, au lieu de s'atténuer, comme il avait été prévu à la fin de l'année précédente, se sont de nouveau nettement aggravés à partir du milieu de l'année. Ils ont provoqué des perturbations dans le domaine des salaires. L'écart entre les salaires légaux et les salaires effectivement payés (« salaires noirs ») a souvent augmenté dans des proportions qui sont loin d'être négligeables. Et le nombre des conflits dus à des revendications salariales s'est considérablement élevé. En outre, l'activité répréhensible des tâcherons ⁽¹⁾ s'est aggravée. Il faut noter, par ailleurs, que l'étroitesse du marché de l'emploi est due aussi en partie à la migration de travailleurs, en particulier en Allemagne occidentale (au 31 mars 1963, environ 24 000 travailleurs frontaliers néerlandais des deux sexes, résidant aux Pays-Bas, travaillaient en Allemagne occidentale).

(¹) Il s'agit de « loueurs » de services de travailleurs, auprès desquels les entreprises peuvent obtenir du personnel à des salaires qui excèdent les salaires légaux dans des proportions souvent considérables. Le gouvernement prépare des mesures en vue de remédier à cette situation.

Afin de résoudre les difficultés provoquées dans le domaine des salaires par les tensions du marché de l'emploi, le gouvernement a pris contact avec les organisations professionnelles groupées au sein de la « Stichting van de Arbeid » (Fondation du Travail).

Les organisations syndicales ont ensuite formulé un certain nombre de revendications que les organisations patronales n'ont cependant pas acceptées d'emblée. Après de laborieuses négociations menées dans la « Stichting van de Arbeid », l'accord a enfin pu se faire sur les points suivants :

— Une augmentation de 10 % du niveau des salaires légaux est rendue possible. Cette augmentation se composera d'une augmentation générale de 5 % (dite « d'adaptation ») au 1^{er} janvier 1964 et d'une augmentation moyenne des charges salariales de 5 % pour les conventions collectives venant à expiration après le 1^{er} avril 1964, cette deuxième augmentation peut être réalisée au 1^{er} avril 1964.

— La possibilité est offerte de différencier davantage, dans certaines limites et par entreprise, les conditions de travail pour les rendre plus favorables que celles fixées par les conventions collectives.

— Un revenu minimum de 100 florins par semaine, à atteindre à 25 ans, est garanti aux travailleurs masculins valides.

— Les prestations des lois de sécurité sociale seront augmentées de 10 % à compter du 1^{er} janvier 1964.

Le gouvernement qui, d'après les modalités de la politique néerlandaise des salaires, doit approuver en dernier ressort les modifications convenues en matière de salaires et autres conditions de travail, s'est déclaré prêt à appliquer l'accord intervenu entre les organisations professionnelles.

Entre-temps, le gouvernement avait fait savoir qu'il envisageait de son côté un certain nombre de mesures destinées à atténuer les tensions sur le marché de l'emploi et à contrôler ainsi l'évolution à la fois des points de vue structurel et conjoncturel. Pour freiner la demande, il a décidé de différer certains investissements publics, tout en augmentant quelques taxes indirectes (notamment sur les cigarettes et l'essence) et de limiter l'expansion des crédits bancaires notamment en renchérissant leur coût. En février 1964, d'autres mesures restrictives ont été introduites (en particulier en ce qui concerne les achats à tempérament et la réglementation fiscale au sujet de l'abattement et de l'amortissement accélérés des investissements des entreprises). Afin de favoriser l'offre de la main-d'œuvre, le gouvernement encouragera autant que possible les heures supplémentaires et il stimulera également le travail de la femme mariée en hâtant l'instauration du salaire égal en vertu de l'article 119 du traité de Rome; il examinera, enfin, la possibilité de créer un système de pensions différées avec des arrrages plus favorables.

3. TRAITES CARACTERISTIQUES DE L'EVOLUTION

L'évolution conjoncturelle de la main-d'œuvre en 1963 est caractérisée par les traits fondamentaux ci-après :

- nouvelle diminution générale des disponibilités en main-d'œuvre;
- maintien à un niveau élevé des offres d'emploi non satisfaites;
- enfin, variations limitées du nombre total des placements.

a) NOUVELLE DIMINUTION GÉNÉRALE DES DISPONIBILITÉS EN MAIN-D'ŒUVRE

Cette diminution est attestée par la réduction progressive du nombre des demandes d'emploi insatisfaites et par celle du nombre des chômeurs, ainsi que par l'évolution du taux de chômage par rapport à l'ensemble de la main-d'œuvre civile.

a1. Réduction des demandes d'emploi insatisfaites

Le tableau suivant fait ressortir une nouvelle contraction du nombre total des demandes d'emploi insatisfaites. Pour l'ensemble de la Communauté, si l'on se réfère à la fin du mois d'avril, ce nombre est passé de 2 118 593 en 1961, à 1 785 047 en 1962 et à 1 688 147 en 1963, soit deux diminutions annuelles en valeur absolue de 333 546 et de 96 900 unités, et en valeur relative de 15,7 % et 5,4 %. En se référant à la fin du mois d'octobre, ces diminutions ont été respectivement de 13 % et de 8,1 %.

TABLEAU I

Demands d'emploi non satisfaites dans la Communauté (1961-1962-1963)

Situation à la fin des mois d'avril et d'octobre.

Dates	Belgique (1)	R.F.A. (2)	France	Italie (3)	Luxembourg	Pays-Bas (4)
<i>Fin avril</i>						
1962 . . .	100 998	242 221	116 869	1 619 519	125	38 861
1962 . . .	80 165	232 400	100 218	1 335 600	57	36 607
1963 . . .	66 935	248 090	157 026(5)	1 179 830	36	36 230
Différence						
1962-1961 .	- 20 833	- 9 821	- 16 651	-283 919	- 68	- 2 254
en % . . .	- 20,6	- 4,1	- 14,2	- 17,5	- 54,4	- 5,8
Différence						
1963-1962 .	- 13 230	+ 15 690	+ 56 808	-155 770	- 21	- 377
en % . . .	- 16,5	+ 6,8	+ 56,5	- 11,7	- 36,8	- 1,1
<i>Fin octobre</i>						
1961 . . .	79 987	200 910	102 082	1 508 051	108	35 719
1962 . . .	70 164	197 214	162 721	1 210 028	47	37 042
1963 . . .	58 184	207 129	117 243(5)	1 125 992	44	33 819
Différence						
1962-1961 .	- 9 823	- 3 696	+ 60 639	-298 023	- 61	+ 1 323
en % . . .	- 12,3	- 1,8	+ 59,4	- 19,8	- 56,5	+ 3,7
Différence						
1963-1962 .	- 11 980	+ 9 915	- 45 478	- 84 036	- 3	- 3 223
en % . . .	- 16,9	+ 5,0	- 10,8	- 6,9	- 6,4	- 8,7

(1) Pour la Belgique, sont considérés comme demandeurs d'emploi, les chômeurs complets indemnisés à aptitude normale et à aptitude réduite et les chômeurs occupés par les pouvoirs publics, à l'exclusion des inscrits volontairement.

(2) Sans Berlin-Ouest.

(3) Pour l'Italie, total des 5 classes de demandeurs d'emploi.

(4) Pour les Pays-Bas, total des « Aanbiedingen van werkzoekenden » (demandeurs d'emplois).

(5) Y compris les demandes d'emploi émanant des rapatriés. Ces chiffres ne comprennent pas les travailleurs qui désirent changer d'emploi.

Suivant les pays, on observe cependant quelques différences d'évolution. En Belgique, la réduction est sensible et soutenue (16,5 % de 1962 à 1963 en se référant à la fin d'avril, et 16,9 % à la fin d'octobre). En République fédérale d'Allemagne, par contre, on constate à l'inverse de ce qui s'était produit de 1961 à 1962 une augmentation du nombre des demandes d'emploi de 1962 à 1963 (+ 6,8 % à fin avril et + 5 % à fin octobre). Pour la France, il faut attribuer l'augmentation sensible (+ 56,5 %) du nombre de demandes d'emploi insatisfaites constatée à la fin d'avril 1963, par rapport à la même date en 1962, à la présence de la main-d'œuvre rapatriée d'Afrique du Nord qui a afflué durant le deuxième semestre 1962. En Italie, les demandes d'emploi diminuent sensiblement de volume, mais de façon plus marquée en avril (— 11,7 %) qu'en octobre 1963 (— 6,9 %), alors qu'aux Pays-Bas la diminution a été plus forte à la fin d'octobre 1963 (— 8,7 % et — 1,1 % seulement à la fin d'avril).

a2. Réduction du nombre des chômeurs

Une tendance régressive apparaît également dans le tableau II ci-après. A la fin des mois considérés, pour l'ensemble de la Communauté, le nombre total des chômeurs a diminué à fin avril 1963 de près de 135 000 unités par rapport à l'année précédente, soit de 9,5 %, et de près de 67 000 unités, soit de 5,2 % à la fin du mois d'octobre. Le nombre total des chômeurs qui s'élevait à 1 694 000 environ au 30 avril 1961, est descendu à 1 290 000 au 30 avril 1963 et à 1 208 000 au 31 octobre 1963.

Encore convient-il d'observer la part prédominante qui revient à l'Italie sur ce total. Parmi les 1 208 000 chômeurs à la dernière date indiquée ci-dessus, 1 005 875, soit 83 %, ont été enregistrés en Italie. C'est dire que les cinq autres Etats membres comptaient seulement 202 000 chômeurs, soit 17 % de ce total.

En valeur absolue, la diminution de beaucoup la plus importante a été réalisée en Italie (— 131 462 de 1962 à 1963, si l'on se réfère au mois d'avril, et — 69 162 au mois d'octobre) et, dans ce pays, cette diminution a été même sensible en valeur relative (respectivement — 11,2 % et — 6,4 %). En valeur relative, c'est en Belgique que la diminution du chômage a été la plus forte (— 17,8 % à fin avril, et — 18,7 % à fin octobre) de 1962 à 1963. Le cas de la République fédérale d'Allemagne constitue une exception, d'ailleurs de portée limitée, en ce sens que le nombre de chômeurs a augmenté à la fin du mois d'avril et à la fin du mois d'octobre 1963, par rapport à l'année précédente, respectivement de 10 446 et de 12 191 unités, soit de 8,6 % et de 13,1 %. Les variations conjoncturelles survenues dans les autres Etats membres sont, en valeur absolue, relativement faibles.

a3. Diminution du taux de chômage par rapport à la main-d'œuvre civile

Le tableau III montre l'évolution du chômage en moyenne annuelle par rapport à la main-d'œuvre civile pour les années 1960, 1961 et 1962 ⁽¹⁾. Cette évolution est régulièrement décroissante pour tous les Etats membres et par conséquent pour la Communauté. C'est en Italie que le taux le plus élevé du chômage a été observé; il est descendu de 4,2 % en 1960, à 3,6 % en 1961, et à 3,1 % en 1962. Le taux le plus faible, mis à part le cas du Luxembourg, où depuis des années le chômage est pratiquement inexistant, a été constaté en France, si toutefois on se réfère au nombre de « chômeurs secourus »; il atteignait 0,1 % en 1962 (1,2 % si l'on retient la

(1) Tous les chiffres ne sont pas encore disponibles pour 1963.

notion sensiblement plus large de « demandeur d'emploi »), et en République fédérale d'Allemagne où le taux du chômage, déjà relativement faible en 1960 (un peu au-dessous de 1 %), est descendu à 0,6 % en 1961 et en 1962. Entre ces deux positions extrêmes, se situent les autres pays. Aux Pays-Bas, si la moyenne annuelle du chômage est restée pratiquement inchangée de 1962 à 1963, du fait de l'accroissement temporaire des effectifs inoccupés pendant l'hiver, le niveau était, à la fin de l'année 1963, le plus bas qu'il ait jamais atteint. Enfin, en Belgique, la diminution a été très sensible, passant de 3,4 % en 1960, à 2,2 % en 1962.

TABLEAU II

Chômeurs dans la Communauté (1961 - 1962 - 1963)

Situation à la fin des mois d'avril et d'octobre

Dates	Belgique (1)	R.F.A. (2)	France (3)	Italie (4)	Luxembourg (5)	Pays-Bas (6)
<i>Fin avril</i>						
1961 . . .	92 510	131 191	31 492	1 412 332	—	26 227
1962 . . .	72 535	122 104	24 030	1 180 279	—	25 348
1963 . . .	59 530	132 550	22 842	1 048 817	—	25 813
Différence						
1962-1961 .	— 19 975	— 9 087	— 7 462	— 232 053	—	— 879
en % . .	— 21,6	— 6,9	— 23,7	— 16,5	—	— 3,4
Différence						
1963-1962 .	— 13 005	+ 10 446	— 1 188	— 131 462	—	+ 465
en % . .	— 17,8	+ 8,6	— 4,9	— 11,2	—	+ 1,8
<i>Fin octobre</i>						
1961 . . .	71 618	98 586	21 321	1 318 996	—	26 771
1962 . . .	61 948	92 914	17 609	1 074 037	—	27 832
1963 . . .	50 392	105 105	21 623	1 005 875	—	24 607
Différence						
1962-1961 .	— 9 670	— 5 672	— 3 712	— 244 959	—	+ 1 061
en % . .	— 13,6	— 5,8	— 17,4	— 18,6	—	+ 3,9
Différence						
1963-1962 .	— 11 556	+ 12 191	+ 4 014	— 69 162	—	— 3 225
en % . .	— 18,7	+ 13,1	+ 22,8	— 6,4	—	— 11,6

(1) Pour la Belgique, les chiffres comprennent les chômeurs complets (à aptitude normale et à aptitude réduite), à l'exclusion de ceux qui sont occupés provisoirement par les pouvoirs publics.

(2) Sans Berlin-Ouest.

(3) Chômeurs secourus.

(4) Total des deux premières classes de demandeurs d'emploi inscrits dans les bureaux de placement (Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale). La moyenne des quatre enquêtes trimestrielles par sondage sur la population active effectuées par l'ISTAT (Institut central de la Statistique) donne un total de chômeurs proprement dits beaucoup moins élevé que celui des demandeurs d'emploi inscrits (en milliers) : 1960 : 836; 1961 : 710; 1962 : 611.

(5) Chiffre négligeable.

(6) Pour les Pays-Bas, les chiffres comprennent les chômeurs enregistrés, à l'exclusion de ceux qui sont occupés par les pouvoirs publics (à fin avril : 1961 : 5 641; 1962 : 4 006; 1963 : 2 806; à fin octobre : 1961 : 1 207; 1962 : 821; 1963 : 814).

Pour l'ensemble de la Communauté, le taux du chômage (calculé en retenant pour la France la notion de « chômeur secouru ») est passé de 1,8 % en 1960, à 1,4 % en 1961, et à 1,2 % en 1962.

TABLEAU III

Evolution du chômage par rapport à la main-d'œuvre civile

(en % et en milliers)

Pays	1960			1961			1962		
	Chômeurs	Main-d'œuvre civile	%	Chômeurs	Main-d'œuvre civile	%	Chômeurs	Main-d'œuvre civile	%
	en 1 000			en 1 000			en 1 000		
Belgique	120	3 505	3,4	95	3 525	2,7	77	3 571	2,2
Allemagne (R.F.) ⁽¹⁾	237	25 170	0,9	161	25 375	0,6	142	25 540	0,6
France ⁽²⁾	a) 34,8	18 596	0,2	a) 28	18 662	0,2	a) 22	18 945	0,1
	b) 240		1,3	b) 212		1,1	b) 230		1,2
Italie ⁽³⁾	836	19 936	4,2	710	19 851	3,6	611	19 818	3,1
Luxembourg	0	144	—	0	145	—	0	147	—
Pays-Bas	49	4 266	1,2	35	4 324	0,8	33	4 380	0,8

(1) Sans Berlin-Ouest.

(2) Pour la France, ont été indiqués à la fois les chiffres relatifs : a) aux « chômeurs secourus » et b) aux « demandeurs d'emploi », en raison de la différence importante existant entre ces deux notions.

(3) Pour l'Italie, les chiffres relatifs au chômage comprennent les deux premières catégories de demandeurs d'emploi.

Source : ISTAT (Institut central de la Statistique).

a4. Accroissement des effectifs occupés

Parallèlement à cette baisse progressive du chômage, il faut noter une augmentation régulière de la population totale, de l'emploi civil et des effectifs salariés occupés dans la Communauté. L'augmentation de ces derniers est d'ailleurs relativement la plus forte. Elle a atteint environ 2 % de 1960 à 1961, et 2,2 % de 1961 à 1962⁽¹⁾. Dans ces conditions, le chômage tend encore à perdre de son importance relative.

C'est ainsi que, pour la Belgique, d'après une estimation, l'emploi salarié pourrait atteindre, en 1963, 2 750 000 unités (contre 2 715 200, moyenne annuelle pour 1962) et en 1964 (prévision) 2 775 000 unités. En République fédérale d'Allemagne (sans Berlin-Ouest), selon les données du « Statistisches Bundesamt », le nombre moyen de salariés était d'environ 19 813 000 en 1961, de 20 144 000 en 1962 et 20 384 000 en 1963. Dans ce dernier pays, l'évolution économique favorable a également amené en 1963 un nouvel accroissement du nombre de femmes salariées, qui est passé de 7 138 700 au 30 septembre 1961, à 7 323 200 au 30 septembre 1962, et 7 516 000 au 30 septembre 1963. La proportion des femmes par rapport à l'ensemble de la main-d'œuvre a également continué à s'accroître. L'augmentation de la main-d'œuvre féminine a été particulièrement sensible dans les branches

(1) Chiffres non encore disponibles pour 1963.

d'activité ci-après : commerce, finances et assurances (+ 76 000 unités); services publics et d'intérêt public (+ 67 600 unités); sidérurgie et métallurgie (+ 16 700 unités).

Dans la plupart des pays, l'emploi féminin progresse dans des activités où il n'était jusqu'ici qu'exceptionnel, par exemple dans les transports.

b) MAINTIEN A UN NIVEAU ÉLEVÉ DES OFFRES D'EMPLOI NON SATISFAITES

b1. Ainsi qu'il ressort du tableau suivant, le volume des offres d'emploi non satisfaites s'est maintenu à un niveau élevé. Pour l'ensemble de la Communauté, il a dépassé 700 000 unités à la fin des mois considérés, atteignant son maximum au 31 octobre 1963 (763 860).

Il y a lieu de noter que, sur ce total, plus de 70 % (559 557 au 31 octobre 1963) des offres d'emplois non satisfaites avaient été enregistrées en République fédérale d'Allemagne. En outre, il faut souligner le fait que, depuis 1962, les statistiques établies en Italie comprennent des offres d'emploi non satisfaites, alors qu'auparavant celles-ci étaient pratiquement inexistantes. Ce fait doit être rapproché de la réduction sensible du chômage dans ce pays et de l'évolution des besoins en main-d'œuvre qui, surtout sur le plan qualitatif, ne peuvent plus être complètement satisfaits avec les disponibilités existantes, bien que celles-ci soient encore numériquement étendues. Les pénuries se sont vérifiées principalement dans le Nord de l'Italie (97,8 %), alors que seulement 0,9 % étaient enregistrées dans l'Italie centrale, 0,7 % dans l'Italie méridionale et 0,6 % dans les Iles.

Aux Pays-Bas, l'évolution des offres d'emploi non satisfaites a reflété celle du chômage. Les déficits réels de main-d'œuvre qui étaient estimés à 112 000 en 1961, se sont élevés à 114 000 en 1962 et approximativement au même nombre en 1963. Ces chiffres montrent une persistance des tensions du marché de l'emploi au cours des trois années écoulées, les déficits représentant près de 3 % des effectifs occupés. Le fait que ce niveau ne s'est pas élevé plus fortement est dû à un accroissement exceptionnel de la population active, résultant de la vague de natalité enregistrée après guerre, au rapatriement de Néerlandais d'Indonésie et de Nouvelle-Guinée, et à l'introduction de main-d'œuvre étrangère. Cet accroissement peut être estimé à 15 000 travailleurs en 1961, 26 000 en 1962 et 25 000 en 1963, à l'exclusion de l'accroissement naturel de la population active, sans réduire pour autant la tension du marché de l'emploi.

b2. Comparaison des offres d'emploi insatisfaites au chômage

La comparaison de l'évolution du nombre des offres d'emploi insatisfaites avec le chômage souligne l'existence d'une situation de sur-emploi dans certains Etats membres : au Luxembourg, en République fédérale d'Allemagne et aux Pays-Bas. C'est ainsi que dans ces deux derniers pays, pour un chômeur, existent en moyenne, à la fin des mois considérés, de 4 à 6 offres d'emploi insatisfaites. De façon générale, pour pourvoir les postes vacants, on se heurte à des difficultés provenant du défaut de qualification des demandeurs inscrits.

b3. Evaluation des besoins réels en main-d'œuvre

Il y a lieu d'observer que les offres d'emploi non satisfaites ne représentent qu'un critère imparfait qui ne permet pas de mesurer exactement l'importance des besoins

en main-d'œuvre (voir ci-dessous le paragraphe relatif aux réserves concernant les données statistiques). Pour différentes raisons, en effet, ce critère ne constitue qu'une indication sur les tendances d'évolution de ces besoins. C'est à ce titre que le niveau général et la répartition des offres d'emploi insatisfaites peuvent utilement retenir l'attention, à défaut d'enquêtes systématiques sur les besoins réels. A cet égard, il convient de signaler qu'aux Pays-Bas les bureaux de placement procèdent chaque année à une évaluation, aussi précise que possible, du déficit réel de main-d'œuvre non susceptible d'être résorbé à bref délai (voir les résultats de cette évaluation au paragraphe b1. ci-dessus).

TABLEAU IV

Offres d'emploi non satisfaites dans la Communauté (1961 - 1962 - 1963)

Situation à la fin des mois d'avril et d'octobre

Dates	Belgique	R.F.A. (1)	France	Italie (2)	Luxembourg	Pays-Bas
<i>Fin avril</i>						
1961 . . .	13 758	567 920	38 629	—	1 120	113 269
1962 . . .	17 677	568 239	50 259	3 222	1 263	120 978
1963 . . .	20 271	541 630	51 672	5 298	1 168	115 003
Différence 1962-1961 .	+ 3 919	+ 319	+ 11 630	—	+ 143	+ 7 709
en % . .	+ 28,5	+ 0,06	+ 30,1	—	+ 12,8	+ 6,8
Différence 1963-1962 .	+ 2 594	— 26 609	+ 1 413	+ 2 076	— 95	— 5 975
en % . .	+ 14,6	— 4,7	+ 2,8	+ 64,4	— 7,5	— 4,9
<i>Fin octobre</i>						
1961 . . .	14 815	541 528	41 138	—	995	121 232
1962 . . .	15 162	536 771	79 022(2)	3 796	964	119 718
1963 . . .	18 053	559 557	53 559	7 696	776	124 120
Différence 1962-1961 .	+ 347	— 4 757	+ 37 884	—	— 31	— 1 514
en % . .	+ 2,3	— 0,9	+ 92,1	—	— 3,1	— 1,3
Différence 1963-1962 .	+ 2 891	+ 22 786	— 25 463	+ 3 900	— 188	+ 4 402
en % . .	+ 19,1	+ 4,2	— 32,2	+ 102,7	— 19,5	+ 3,7

(1) Sans Berlin-Ouest.

(2) Accroissement dû, en partie, au développement de la prospection assuré avec le concours des ASSEDIC (Association pour l'emploi dans l'Industrie et le Commerce).

(3) Données disponibles à partir de 1962 (les offres non satisfaites étaient pratiquement inexistantes avant cette date).

c) VARIATIONS DU NOMBRE TOTAL DES PLACEMENTS

Il ressort du tableau suivant que le mouvement des opérations de placement effectuées par les services publics de l'emploi a subi quelques fluctuations d'amplitude modérée, autour d'un niveau global de 850 000 à 900 000 unités. Pour l'ensemble de la Communauté, le nombre total des placements s'est, en effet, élevé pour le mois d'avril à 902 600 en 1961, 803 800 en 1962 et 867 300 en 1963. Pour le mois d'octobre, il a été respectivement de 848 300, 892 100 et 858 400 unités.

Aux Pays-Bas, l'examen des données mensuelles relatives aux placements montre que ceux-ci sont toujours en régression, par suite de l'épuisement des réserves de main-d'œuvre valide. C'est ainsi que la moyenne annuelle des placements est passée de 240 000 en 1961, à 224 000 en 1962 et 212 000 en 1963.

De même, en Belgique, une diminution sensible du nombre des placements s'est produite, plus accusée en octobre qu'en avril. Dans les autres pays, les variations sont d'une amplitude relativement modérée.

TABLEAU V
Placements effectués dans la Communauté (1961 - 1962 - 1963)
(mois d'avril et d'octobre)

Dates	Belgique	R.F.A. (¹)	France	Italie	Luxembourg	Pays-Bas
<i>Avril</i>						
1961	20 033	301 811	37 832	522 497	2 860	17 588
1962	15 266	254 485	38 761	476 251	3 515	15 549
1963	14 598	264 712	40 423	528 424	3 287	15 862
Différence						
1962-1961 .	- 4 767	- 47 326	+ 929	- 46 246	+ 655	- 2 039
en % . . .	- 23,8	- 15,7	+ 2,5	- 8,9	+ 22,9	- 16,6
Différence						
1963-1962 .	- 868	+ 10 227	+ 1 662	+ 52 173	- 228	+ 313
en % . . .	- 5,7	+ 4,0	+ 4,3	+ 10,9	- 6,5	+ 2,0
<i>Octobre</i>						
1961	20 432	250 382	47 977	507 244	1 817	20 485
1962	18 249	248 326	53 948	547 141	2 084	22 356
1963	15 667	236 046	54 007	531 113	1 990	19 532
Différence						
1962-1961 .	- 2 183	- 2 056	+ 5 971	+ 39 897	+ 267	+ 1 871
en % . . .	- 10,7	- 0,8	+ 12,4	+ 7,8	+ 14,7	+ 9,1
Différence						
1963-1962 .	- 2 582	- 12 280	+ 59	- 16 028	- 94	- 2 824
en % . . .	- 14,1	- 4,9	+ 0,1	- 2,9	- 4,5	- 12,6

(¹) Sans Berlin-Ouest.

Les activités de placement doivent être considérées, dans la majorité des Etats membres, à la lumière, d'une part, des larges possibilités d'emploi existantes et, d'autre part, des disponibilités relativement réduites en main-d'œuvre. Si les premières facilitent normalement l'utilisation des secondes, il n'en reste pas moins que des délais importants sont encore nécessaires pour préparer et réaliser l'intégration des personnes inactives dans des activités productives adaptées à leurs capacités, par suite des disparités existant entre les qualifications des offres et des demandes d'emploi insatisfaites et des différences de localisation géographique. Sans doute, la stabilité relative des opérations de placement s'explique-t-elle surtout, en présence des larges possibilités d'emploi persistantes, par ces difficultés d'adaptation professionnelle et géographique des ressources aux besoins en main-d'œuvre.

En résumé, les principales constatations qui se dégagent de l'examen de la physionomie générale du marché de l'emploi en 1963 : nouvelle diminution des disponibilités en main-d'œuvre; accroissement des effectifs employés, mais maintien à un niveau élevé des offres d'emploi insatisfaites; enfin, évolution relativement limitée du nombre total des placements, contribuent à montrer que le marché de l'emploi dans la Communauté comporte toujours des tensions analogues à celles qui avaient été observées les années précédentes. Le chômage tend, dans son ensemble, à diminuer fortement; il est déjà descendu à un niveau tel que les situations de plein emploi gagnent en étendue et que dans certaines professions et régions se développent même des situations de sur-emploi.

L'analyse de cette évolution par branches d'activité et par régions, qui est présentée ci-dessous, s'attache à localiser sur le double plan professionnel et géographique, les déséquilibres les plus marqués.

RÉSERVES CONCERNANT LES DONNÉES STATISTIQUES

Les rapports précédents avaient exposé les principales réserves qu'appellent les chiffres figurant dans les tableaux ci-dessus et les notions auxquelles ils correspondent. Ces réserves étant toujours valables, il convient de les reprendre brièvement ci-après.

— Les offres d'emploi non satisfaites ne représentent qu'un élément indicatif des besoins réels en main-d'œuvre, car les services de l'emploi chargés de les enregistrer ne reçoivent pas une exacte et complète notification des vacances d'emploi. Certains employeurs, en effet, omettent de signifier à ces services tout ou partie de leurs emplois vacants, alors que d'autres ont tendance à en exagérer le nombre dans l'espoir que leurs besoins seront satisfaits plus vite et plus complètement. Leur attitude évolue, d'ailleurs, en fonction de la situation, soit de grandes pénuries, soit d'excédents notables dans certaines professions et régions.

— Par contre, l'évaluation des ressources en main-d'œuvre est établie avec une approximation beaucoup plus satisfaisante que celle des besoins. Cependant, les notions de « demande d'emploi » et de « chômeur » qui sont relativement précises dans un même pays, diffèrent parfois sensiblement l'une de l'autre. C'est pourquoi il est apparu nécessaire d'indiquer à la fois l'évolution des demandes d'emploi et celle des chômeurs. Pour apprécier les disponibilités réelles en main-d'œuvre, on préfère, dans certains pays, par exemple en République fédérale d'Allemagne et aux Pays-Bas, se référer uniquement à la notion de « chômeur », alors que dans d'autres pays, par

exemple en France, on retient la notion de « demandeur d'emploi » de préférence à celle de « chômeur secouru ». De façon générale, l'évolution du chômage et des offres d'emploi ne permet pas de se faire une idée exacte de l'évolution du marché de l'emploi dans les différentes branches d'activité; une même profession peut d'ailleurs être exercée dans différentes branches. Celles-ci sont délimitées et subdivisées dans les six Etats selon des classifications professionnelles différentes.

D'un pays à l'autre, le contenu des notions ci-dessus varie en vertu de la législation, ce qui pose le problème de la *représentativité* et de la *comparabilité* de ces données statistiques. Leur analyse et l'examen de leur rapprochement éventuel sont en cours. Participent notamment à ces travaux un Groupe de travail du Comité technique institué par le Règlement n° 15 sur la libre circulation des travailleurs et l'Office statistique des Communautés européennes, qui examinera l'ensemble des aspects de ce problème.

Sous ces réserves, chacun des critères utilisés doit être considéré, parmi d'autres éléments, comme ayant une valeur *indicative*, utile pour déterminer dans chaque pays et, dans une mesure sans doute moins précise, pour l'ensemble de la Communauté, des *variations* de nature conjoncturelle — au moins en ordre de grandeur — dans le but de dégager les tendances générales d'évolution des phénomènes étudiés.

B - TENDANCES D'EVOLUTION PAR BRANCHES D'ACTIVITE ET PROFESSIONS (1)

AGRICULTURE

En *Belgique* (2), l'activité agricole a été durement touchée par l'hiver rigoureux et les travaux préparatoires ont subi un retard considérable. Toutefois, le chômage complet dans cette branche est resté, l'hiver 1962-1963, au-dessous de celui de l'hiver précédent, grâce à l'intense activité déployée dans l'industrie, qui a permis l'emploi d'un nombre croissant de travailleurs de l'agriculture. Ce mouvement a d'ailleurs provoqué, durant l'été, une pénurie aiguë de saisonniers, bien que le développement des nouvelles techniques agricoles permette de réaliser une certaine économie de main-d'œuvre. Par contre, il n'y eut que de légères pénuries de travailleurs non qualifiés durant la campagne d'automne. Les demandes d'emploi non satisfaites ont été, en avril 1963, de 2 141 unités, contre 3 378 en avril 1962, et de 1 168 en octobre 1963, contre 1 563 en octobre 1962. Par ailleurs, les offres d'emploi non satisfaites ont été de 1 565 en avril 1963, contre 1 837 en avril 1962; et de 175 en octobre 1963 contre 178 en octobre 1962.

En *République fédérale d'Allemagne*, le nombre de personnes occupées dans les exploitations agricoles (chefs d'exploitation, aides familiaux et salariés) a continué à diminuer en 1963. Le nombre de salariés permanents a, en moyenne, diminué d'environ 7 %, celui des aides familiaux de 2 % environ; cette diminution est plus faible que les années précédentes. Le nombre de personnes occupées de façon non permanente dans les exploitations comme aides et comme travailleurs occasionnels et

(1) Sauf indication contraire, les chiffres indiqués dans ce chapitre, relatifs aux demandes et aux offres d'emploi non satisfaites, sont établis à la fin des mois considérés (en général : fin avril et fin octobre).

(2) Pour la Belgique, les demandeurs d'emploi dont il est fait état comprennent les chômeurs (à aptitude normale et à aptitude réduite), ainsi que les demandeurs inscrits volontairement.

celui de la main-d'œuvre familiale ayant une profession principale non agricole et employée à titre accessoire étaient, en 1963, inférieurs de 2 et de 4 % respectivement à ce qu'ils étaient l'année précédente. La main-d'œuvre occupée dans les exploitations agricoles d'au moins 0,5 hectare de superficie et dans les ménages se composait en moyenne de la façon suivante en 1963 :

	<i>(en milliers)</i>
— Main-d'œuvre familiale permanente à temps complet (chefs d'exploitation et aides familiaux)	2 866
— Main-d'œuvre familiale permanente à temps partiel (chefs d'exploitation et aides familiaux)	1 209
— Main-d'œuvre extérieure permanente	274
— Main-d'œuvre extérieure non permanente	262

D'après ces statistiques, après avoir déduit le travail utilisé pour le ménage privé de l'exploitant et converti en hommes-années le travail fourni par la main-d'œuvre non permanente et celle occupée à temps partiel, on obtient un effectif occupé à temps complet de : main-d'œuvre familiale, 1 983 000 unités, et, travailleurs salariés, 268 000 unités.

En 1963 également, les réserves de main-d'œuvre agricole ont été faibles en Allemagne fédérale. Le nombre de chômeurs dans l'agriculture et l'horticulture était, à la fin d'avril 1963 (3 389) inférieur au niveau de la fin d'avril 1962 (4 250). A la fin d'octobre 1963, il était légèrement supérieur (1 460) au niveau d'octobre 1962 (1 370), mais encore inférieur à celui d'octobre 1961 (1 810).

Le nombre d'offres non satisfaites pour les travailleurs appartenant aux groupes des agriculteurs, éleveurs et horticulteurs, était, à la fin d'avril 1963, de 10 800 et, à la fin d'octobre 1963, de 6 700, soit un peu moins que les chiffres correspondants de 1962, qui étaient respectivement de 13 800 et 7 500. Les professions recherchées sont restées en 1963 les mêmes qu'au cours des années précédentes, c'est-à-dire spécialement les conducteurs de machines agricoles, les charretiers, les vachers et les jardiniers. Le nombre de travailleurs étrangers occupés dans l'agriculture et dans l'élevage a encore diminué légèrement en 1963. Il s'élevait à 4 700 à la fin de septembre 1963, contre 5 000 à la fin de septembre 1962. Par contre, le nombre d'étrangers occupés dans l'horticulture a un peu augmenté : 4 400 à la fin de septembre 1963, contre 3 600 à la fin de septembre 1962. La chasse et les forêts ainsi que la pêche occupaient également un peu plus de travailleurs étrangers à la fin de septembre 1963 (2 000) qu'au cours du mois correspondant de 1962 (1 800). Il serait possible d'occuper plus d'étrangers dans l'agriculture, mais ils préfèrent d'autres branches d'activité.

La situation en matière de main-d'œuvre n'est pas homogène; elle présente des différences considérables selon les catégories d'exploitations. Dans les moyennes et dans les grandes exploitations, qui représentent le gros de l'agriculture en République fédérale, les départs croissants de main-d'œuvre salariée ont entraîné une pénurie. Il s'agissait principalement de célibataires salariés au mois, vivant dans la famille de l'exploitant. La main-d'œuvre salariée ne pouvant être recrutée en nombre suffisant sur le marché de l'emploi, les exploitations sont contraintes de s'accommoder de cette pénurie en effectuant des investissements techniques et des reconversions. L'effectif de main-d'œuvre familiale y est déjà si réduit, qu'il n'est plus possible de trouver de réserves de personnel dans la famille des chefs d'exploitation. Le besoin de main-

d'œuvre techniquement qualifiée se fait surtout sentir dans les grandes exploitations agricoles occupant des salariés. Bien que la qualification professionnelle des salariés de l'agriculture se soit nettement améliorée dans l'ensemble, ils ne sont pas en nombre suffisant pour couvrir les besoins en spécialistes que l'augmentation du niveau technique des exploitations agricoles suscite.

Dans les exploitations de moins de cinq hectares et plus encore dans les exploitations de cinq à dix hectares, le nombre de personnes occupées par hectare est toujours nettement supérieur à ce qu'il est dans les exploitations plus importantes. Depuis des années, le recul des effectifs de main-d'œuvre agricole familiale demeure limité aux classes d'exploitations de moins de dix hectares de superficie agricole, mais le processus de passage de la main-d'œuvre familiale aux branches d'activité non agricoles reste lent. Le travail effectué dans ces petites exploitations consiste pour plus de 20 % en prestations d'une main-d'œuvre familiale non permanente, qui exerce déjà une profession principale dans une autre branche d'activité. L'excédent de main-d'œuvre existant encore ne peut être mobilisé pour le marché général de l'emploi que par des mesures appropriées.

En France, l'évolution de l'emploi dans l'agriculture s'est caractérisée en 1963, comme au cours des dernières années, par une diminution sensible des effectifs occupés. L'expansion industrielle a facilité le passage d'un nombre important de travailleurs agricoles dans le secteur industriel, en particulier dans les activités du bâtiment et des travaux publics. D'autre part, la décentralisation d'entreprises de la région parisienne dans des régions jusqu'ici peu industrialisées, notamment en Bretagne, a permis d'occuper sur place une part croissante de la main-d'œuvre locale disponible.

En raison de l'effort de mécanisation accompli par les exploitations agricoles, les besoins en main-d'œuvre agricole permanente se situeraient à un niveau plutôt inférieur à celui des années précédentes.

Les données statistiques relatives à la situation de l'emploi dans l'agriculture font ressortir en 1963 une évolution favorable, comparable à celle observée au cours des années précédentes. C'est ainsi que d'avril à octobre 1963, le nombre des offres d'emploi non satisfaites s'est accru de 11 % et que le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a diminué de 40 %. Il convient toutefois de préciser que les conditions climatiques ont déterminé un retard de plusieurs semaines dans la réalisation des travaux agricoles du début de l'automne, ce qui a fortement influencé la situation du marché de l'emploi en octobre.

	1962	1963
Demandes d'emploi non satisfaites (*) :		
— avril	4 727	4 456
— octobre	3 122	2 669
Offres d'emploi non satisfaites :		
— avril	2 567	2 079
— octobre	1 466	2 316

(*) Non compris les demandes d'emploi déposées par les rapatriés.

En 1963, les offres d'emploi non satisfaites concernant le personnel permanent ont, comme au cours des années 1961 et 1962, principalement intéressé les emplois de vacher, de conducteur de tracteur et de bonne de ferme.

Sur le plan géographique, les offres d'emploi non satisfaites ont été les plus nombreuses dans les régions du Nord et de la Bourgogne et la région parisienne, alors que les demandes d'emploi demeurées insatisfaites se sont principalement exprimées en Bretagne et dans les Pays de la Loire.

Au cours des neuf premiers mois de l'année 1963, 5 631 salariés agricoles permanents étrangers ont été introduits et placés, contre 5 715 pour la période correspondante de l'année 1962, marquant ainsi une très légère diminution (1,4 %). En revanche, le nombre des travailleurs agricoles saisonniers étrangers introduits et placés au cours des neuf premiers mois de l'année 1963, qui s'établit à 88 685, est en augmentation sensible (6,1 %) sur celui des mois correspondants de l'année 1962.

L'accroissement du nombre des travailleurs agricoles saisonniers étrangers introduits en 1963 a principalement trait à l'exécution des travaux d'arrachage des betteraves et à la campagne des vendanges. Cette augmentation des besoins en main-d'œuvre saisonnière a été due en ce qui concerne l'arrachage des betteraves, à la trop grande humidité du sol qui n'a pas permis l'utilisation des moyens mécaniques habituels, et pour ce qui intéresse les vendanges à la maturité tardive des raisins qui a privé les viticulteurs de la possibilité de recourir comme chaque année, à l'emploi de la main-d'œuvre juvénile d'âge scolaire.

En *Italie*, le nombre de demandes d'emploi de travailleurs agricoles a continué à décroître. De 248 681 unités en avril 1962, ces demandes sont passées à 205 947 en avril 1963, soit une diminution de plus de 17 %; en octobre, elles sont passées de 247 681 en 1962, à 204 405 en 1963, soit une diminution de 13,5 %. L'exode de la main-d'œuvre agricole vers le secteur secondaire n'a marqué aucun ralentissement au cours de l'année écoulée. Des difficultés ont persisté à se manifester en ce qui concerne le recrutement de travailleurs indispensables à l'exécution de certains travaux agricoles, tels ceux de la récolte du riz.

Au *Luxembourg*, l'emploi salarié agricole a été en 1963, comme les années précédentes, marqué par des pénuries. La moyenne mensuelle des offres d'emploi insatisfaites a été (pour les dix premiers mois) de 52 unités, contre 80 en 1962 et 81 en 1961. Pour satisfaire aux besoins de main-d'œuvre dans cette branche, il a été de nouveau fait appel à des travailleurs étrangers. Le nombre des exploitations de 2 à 20 hectares, qui avait diminué de 328 unités en 1962 par rapport à 1961, a accusé un nouveau recul de 417 unités en 1963. Par contre, les exploitations de 20 à 30 hectares et de plus de 30 hectares ont augmenté respectivement de 114 et 24 unités.

Lors de recensement annuel du 15 mai, les effectifs salariés de l'agriculture s'élevaient à 1 160 en 1963, contre 1 315 en 1962, et 1 302 en 1961.

Aux *Pays-Bas*, les chômeurs agricoles ont été moins nombreux en 1963 qu'en 1962; les offres d'emploi ont également diminué d'importance :

— Réserve de main-d'œuvre :

avril 1961	3 799	octobre 1961	1 089
1962	3 213	1962	799
1963	2 116	1963	548

— Offres d'emploi non satisfaites :

avril 1961	2 250	octobre 1961	1 379
	1 560		1 326
1962	1 355	1962	1 370
1963		1963	1 370

La diminution des offres reflète la diminution des possibilités d'emploi offertes par le secteur agricole par suite des progrès de la mécanisation. De nombreux travailleurs agricoles choisissent un emploi dans l'industrie et le nombre des travailleurs agricoles en chômage décroît.

Cependant, cette tendance générale a été de temps en temps interrompue par des circonstances particulières. C'est ainsi que les gelées prolongées de février 1963 ont provoqué un chômage plus important qu'en février 1962; et qu'en mars 1963, une certaine demande de rattrapage du retard dans les travaux s'est manifestée. Plus avant dans la saison 1963, le travail, en s'accumulant, a également fait monter la demande de main-d'œuvre à un niveau légèrement supérieur à celui de 1962.

CONSTRUCTION

En *Belgique*, les activités du secteur de la construction ont été pratiquement paralysées durant les deux premiers mois de 1963, en raison du gel persistant. Aussi, tous les moyens de production disponibles ont-ils été mis en œuvre pour rattraper le retard subi au cours de l'hiver. Le nombre des demandeurs d'emploi qui tendait déjà vers un niveau minimum a continué à baisser. Les pénuries de main-d'œuvre sont devenues de plus en plus aiguës et dépassent de loin le niveau des demandes d'emploi enregistrées par les services officiels de placement. Au cours de l'arrière-saison, l'activité s'est maintenue à un niveau élevé, et l'approche de l'hiver n'a entraîné qu'un nombre très limité de licenciements. La plupart des travailleurs touchés par ces mesures ont été immédiatement recrutés par d'autres employeurs. Les organisations patronales ont lancé une campagne destinée à réduire au minimum le chômage hivernal par l'application de nouveaux procédés techniques de construction. Les demandes d'emploi non satisfaites ont subi l'évolution suivante : 2 390 en avril 1963, contre 3 352 en avril 1962; 2 216 en octobre 1963, contre 2 600 en octobre 1962; et les offres d'emploi non satisfaites : 3 197 en avril 1963, contre 3 418 en avril 1962; 2 691 en octobre 1963, contre 2 411 en octobre 1962.

En *République fédérale d'Allemagne*, l'activité a été presque entièrement arrêtée au cours des deux premiers mois de l'année par suite des conditions atmosphériques exceptionnellement défavorables. Dès lors, les nouvelles offres d'emploi enregistrées pour des travailleurs du bâtiment (manœuvres exceptés) dépassaient en mars 1963 celles de mars 1962, avec 56 700 contre 36 900. A fin mars, les offres non satisfaites (75 300) étaient cependant quelque peu moins nombreuses que l'année précédente (79 000). La diminution du nombre des chômeurs par rapport au mois précédent a été de 49 800 en mars 1963 contre 19 300 seulement en mars 1962. A la fin d'avril 1963, il restait encore 75 700 offres non satisfaites pour les travailleurs du bâtiment, nombre identique à celui de fin avril 1962. A la fin d'octobre 1963 également, le nombre d'offres non satisfaites (72 800) était légèrement supérieur à celui d'octobre 1962 (69 100). Dans la mesure où les besoins en main-d'œuvre du bâtiment ont pu être couverts, ils l'ont été surtout par de la main-d'œuvre étrangère. Le nombre des travailleurs étrangers occupés dans le bâtiment à la fin de septembre 1963 (196 300) dépassait de 23 500 unités celui de la fin de septembre 1962 (172 800).

Parmi ces travailleurs étrangers, on trouvait 99 640 Italiens, 9 750 Grecs, 17 000 Espagnols et 6 000 Turcs. A la fin de septembre 1963, la proportion des travailleurs étrangers dans l'ensemble des ouvriers du bâtiment était de 8,1 % contre 7,4 % à la fin de septembre 1962.

Le nombre de chômeurs appartenant aux professions du bâtiment s'élevait à 5 500 à fin avril et à 2 500 à fin octobre 1963, contre 6 700 et 2 550 respectivement pour les mois correspondants de 1962.

En France, le secteur de la construction a connu au cours de l'année 1963 une intense activité, surtout dans le domaine du logement. La mise en œuvre ou la poursuite d'importants travaux d'équipement, l'extension ou la création d'usines ont permis d'enregistrer dans toutes les régions, un haut degré de développement. En outre, ont été poursuivis toute l'année les efforts en vue de rattraper le retard accumulé dans l'exécution des programmes de travaux, en raison d'un hiver exceptionnellement long et rigoureux.

La situation de l'emploi dans ce secteur industriel s'est caractérisée par la pratique d'horaires de travail élevés, par un accroissement des effectifs occupés sur les chantiers, et par d'importants besoins en main-d'œuvre, notamment en ouvriers qualifiés du gros œuvre.

Les horaires de travail se sont maintenus en 1963 à un niveau supérieur à celui pourtant très élevé enregistré en 1962, ainsi qu'il ressort du tableau suivant indiquant la durée hebdomadaire moyenne de travail en heures :

	Janvier	Avril	Juillet	Octobre
Année 1962	47,9	49,2	50,3	50,2
Année 1963	47,9	49,8	50,8	50,6

Les effectifs occupés sur les chantiers de bâtiment et de travaux publics se sont sensiblement accrus ainsi que l'indique le tableau ci-après établi sur la base 1954 = 100 :

	Janvier	Avril	Juillet	Octobre
Année 1962	105,9	107,7	108,9	110,2
Année 1963	108,9	112,1	114,8	115,7

Les disponibilités en main-d'œuvre ont sensiblement diminué au cours de l'année 1963, moins fortement il est vrai que ne semblent l'indiquer les variations comparées à fin avril et fin octobre entre 1962 et 1963, du nombre des demandes d'emploi non satisfaites. En effet, la régression de 48 % du nombre de ces demandes est due, pour une bonne part, aux conditions climatiques plus favorables en octobre à l'activité des chantiers.

	1962	1963
Demandes d'emploi non satisfaites (*) :		
— avril	5 901	5 752
— octobre	3 449	2 953
Offres d'emploi non satisfaites :		
— avril	8 213	8 934
— octobre	13 851	10 277

(*) Non compris les demandes d'emploi déposées par les rapatriés.

Sur le plan professionnel, les besoins se sont étendus à l'ensemble des catégories, mais ont intéressé plus particulièrement la main-d'œuvre qualifiée du gros œuvre, notamment les emplois de maçon, coffreur-boiseur, cimentier, ferrailleur, charpentier fer et conducteur d'engins.

Sur le plan géographique, les besoins les plus importants ont concerné la région parisienne et les régions de Lorraine, du Nord, d'Alsace et de Rhône-Alpes. La région de Bretagne a enregistré également un nombre relativement élevé d'offres d'emploi concernant essentiellement les cadres techniques et la main-d'œuvre qualifiée.

L'insuffisance des disponibilités en main-d'œuvre a nécessité un recours accru à l'introduction de main-d'œuvre étrangère. Il y a lieu de préciser que le nombre des travailleurs étrangers permanents introduits et placés au cours des neuf premiers mois de l'année 1963 a été en augmentation de 25 % sur celui de la période correspondante de l'année 1962.

En *Italie*, la reprise d'activité dans la construction d'habitation, qui s'était vérifiée au cours du second semestre de 1962, s'est poursuivie, quoique de façon assez peu prononcée. Les habitations construites dans les communes de plus de 20 000 habitants, de janvier à décembre 1963, ont été de 233 714 représentant un total de 1 707 989 pièces. Par rapport à la même période de 1962, l'augmentation a été de 1,0 % pour les habitations, et de 4,6 % pour les pièces d'habitation. On prévoit, au cours de 1964, un accroissement de la construction d'habitations de type moyen ou populaire, dans les limites permises par la politique de « stabilisation », et un ralentissement de la construction d'immeubles de luxe.

En ce qui concerne les travaux publics, on constate une réduction de l'activité, qui pourra même revêtir une certaine ampleur, sous l'effet de la double nécessité d'une diminution des dépenses publiques et d'un accroissement des investissements ayant une productivité immédiate.

Les journées de travail effectuées dans le secteur des travaux publics ont été de 46 321 000, de janvier à novembre 1963, soit une diminution de 21 % par rapport à la même période de 1962.

Toutefois, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a été en continuelle régression : 181 617 en avril 1963, contre 205 963 en avril 1962 (— 11,8 %) ; et

137 745 en octobre 1963 contre 150 191 en octobre 1962 (— 8,3 %). Comme l'an passé, ces demandes concernaient en majorité des travailleurs non qualifiés.

Il est à signaler que des pénuries de main-d'œuvre qualifiée (notamment de charpentiers) se sont vérifiées au Piémont et en Ligurie.

Au *Luxembourg*, malgré le fléchissement dû aux rigueurs de l'hiver, le secteur de la construction a été marqué, en 1963, par un net accroissement d'activité, dû à la poursuite de travaux publics importants et à l'implantation de nouvelles entreprises industrielles, notamment dans les régions du Nord et l'Est du pays. Les demandes d'emploi non satisfaites ont été pratiquement inexistantes, alors que l'on a enregistré une sensible augmentation des offres : 755 en avril 1963, contre 114 en avril 1962; 272 en octobre, contre 210 en octobre 1962.

Il est à noter qu'en vue de l'exécution de grands travaux, diverses entreprises de construction luxembourgeoises ont conclu des accords, soit entre elles, soit avec des entreprises étrangères.

Aux *Pays-Bas*, le chômage a été sensiblement plus élevé pendant les mois de janvier et février 1963 que pendant les mois correspondants de 1962. Cette différence est due aux fortes et longues gelées qui ont presque arrêté toute activité dans le domaine de la construction au début de 1963.

Le chômage a fortement diminué en mars 1963, et il s'est maintenu par la suite à un niveau moins élevé que pendant l'année précédente. Il s'agissait alors d'effectuer un rattrapage du retard occasionné par le gel, ce qui est confirmé par le fait que, depuis avril 1963, les offres d'emploi ont atteint des chiffres plus élevés que l'année précédente.

— Réserve de main-d'œuvre :

avril 1961	2 005	octobre 1961	1 539
1962	1 586	1962	1 370
1963	1 202	1963	1 086

— Offres d'emploi non satisfaites :

avril 1961	10 650	octobre 1961	12 691
1962	12 934	1962	13 382
1963	13 633	1963	14 380

Parmi les professions déficitaires figurent notamment : menuisiers, maçons et peintres, dont on a besoin dans tout le pays.

Malgré la situation défavorable du début de l'année 1963, l'accroissement de l'emploi salarié qui s'est produit dans la construction a été particulièrement sensible (environ 5 %), alors que l'augmentation générale de l'emploi salarié a été de l'ordre de 2 %.

Par suite des rigueurs de l'hiver 1962-1963, le Ministre du Logement et de la Construction a demandé au Parlement un crédit supplémentaire de 3,5 millions de florins, afin de pouvoir exécuter durant l'hiver 1963-1964 un programme destiné à éviter dans la construction la perte d'heures de travail en raison du gel. Les frais supplémentaires que les entrepreneurs devront dépenser pour assurer un travail continu durant l'hiver, pourront leur être remboursés.

MÉTAUX

En *Belgique*, l'activité a évolué de façon satisfaisante dans l'industrie de la transformation des métaux, bien qu'au début de l'année une certaine stagnation ait été constatée dans l'effort d'investissement et dans la demande de biens d'équipement.

La production sidérurgique n'a pas encore atteint son rendement maximum, malgré la légère tendance à l'amélioration enregistrée par rapport à 1962. Vers le milieu de l'année, on a noté une réduction des commandes dans diverses branches des industries de la transformation des métaux; toutefois, l'évolution se manifesta par la suite satisfaisante. Des commandes importantes ayant été passées dans les industries de fabrications métalliques, la situation est redevenue favorable, notamment en ce qui concerne la production de biens de consommation, tandis que la régression de la demande de biens d'investissement était enrayée. Seules la construction navale et la réparation des navires continuent à subir des difficultés. Enfin, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée des industries des métaux a été partiellement compensée par des opérations de réadaptation et de formation professionnelles. Les demandes d'emploi non satisfaites se sont élevées, dans les industries des métaux, à 4 374 en avril 1963, contre 4 522 en avril 1962, et à 4 285 en octobre 1963, contre 4 485 en octobre 1962; et les offres d'emploi non satisfaites, à 2 403 en avril 1963, contre 2 432 en avril 1962, et 3 210 en octobre 1963, contre 2 479 en octobre 1962.

En *République fédérale d'Allemagne*, la situation de l'emploi dans la métallurgie et dans l'industrie électrique n'a pas évolué de façon uniforme en 1963. Le recul de la demande a continué, au cours du premier trimestre, à faire sentir ses effets dans l'industrie mécanique; il a été stoppé au second trimestre et a fait place ensuite à une reprise. L'expansion de la construction automobile s'est poursuivie.

Dans la production et la transformation des métaux, le nombre de chômeurs s'élevait à 14 400 à la fin d'avril et à 11 800 à la fin d'octobre 1963. Il était légèrement supérieur à celui de 1962 aux mêmes dates (12 400 et 10 400), mais nettement inférieur à celui de la fin février 1963 (24 000). Le groupe des forgerons, serruriers, mécaniciens et professions apparentées intervenait dans ce nombre à concurrence de 6 300 unités à la fin d'avril 1963 et 5 100 à la fin d'octobre 1963 (5 300 en avril 1962 et 4 400 en octobre 1962). Pour les électriciens, le nombre de chômeurs était également un peu supérieur aux chiffres correspondants de l'année précédente : 2 100 à la fin d'avril 1963 contre 1 800 en 1962, et 1 800 à la fin d'octobre 1963, contre 1 400 en 1962.

Toutefois, le nombre des chômeurs était insignifiant par rapport à celui des personnes occupées et aux besoins de main-d'œuvre, surtout qualifiée, dans la production et la transformation des métaux. Bien que le nombre d'offres non satisfaites à fin avril dans cette branche fût légèrement moindre en 1963 (87 300) qu'en 1962 (103 400), il dépassait, à la fin d'octobre 1963 (110 200) celui de l'année précédente (104 300). Par rapport à la même période de 1962, le groupe des forgerons, serruriers, mécaniciens et professions apparentées, compris dans ces chiffres globaux, présentait à fin avril 1963 un peu moins d'offres insatisfaites (47 000 contre 53 100), et un peu plus à la fin d'octobre (54 700 contre 54 000). De même, le nombre d'offres non satisfaites pour électriciens s'élevait à 17 900 (comme en 1962) à la fin d'avril et à 20 500 à la fin d'octobre 1963 (contre 19 800 en 1962).

On note une pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans les mêmes branches d'activité, groupes de professions et professions que l'année précédente.

La main-d'œuvre étrangère occupée dans les branches d'activité de la sidérurgie et de la métallurgie a encore augmenté, sauf dans la charpente métallique, la construction navale et la construction de wagons, ainsi qu'en témoigne le tableau ci-dessous :

Branche d'activité	30.9.1963	Changements par rapport au 30.9.1962 en valeur absolue	En %
Appareillage électrique	46 300	+ 8 000	+ 20,7
Automobile	46 000	+ 9 500	+ 25,9
Construction de machines et d'appareils d'équipement	44 900	+ 500	+ 1,1
Industrie des produits métallurgiques	40 300	+ 5 800	+ 16,6
Production de fer et d'acier, y compris les laminoirs et les tréfileries	14 500	+ 200	+ 1,3
Fonderies de fer et d'acier	14 300	+ 1 500	+ 12,0
Charpente métallique	9 100	— 800	— 7,7
Production des métaux	9 000	+ 1 100	+ 13,5
Mécanique de précision et industrie optique	7 600	+ 1 400	+ 23,1
Construction navale	2 600	— 800	— 24,0
Chaudronnerie	2 900	+ 500	+ 19,0
Forge et serrurerie	1 900	+ 300	+ 16,5
Construction de wagons	1 400	— 200	— 13,3
Autres branches de la métallurgie	1 600	+ 300	+ 19,0

Le nombre de travailleurs étrangers occupés dans la production et la transformation des métaux s'élevait à 242 600 à la fin de septembre 1963. Il dépassait ainsi de 27 100, soit de 12,6 %, celui du mois correspondant de l'année précédente. Parmi ces 242 600 étrangers, il y avait 73 100 Italiens, 42 700 Espagnols, 47 000 Grecs et 14 100 Turcs. La proportion des étrangers dans l'ensemble des personnes occupées dans la production et la transformation des métaux était de 5,0 % à la fin de septembre 1963 contre 4,5 % à la fin de septembre 1962.

En France, l'évolution de la situation de l'emploi dans les industries de la production et de l'utilisation des métaux a été différente selon les branches d'activité.

En ce qui concerne la production des métaux, les difficultés de la sidérurgie sur le plan international n'ont pas eu d'incidence notable sur l'emploi de la main-d'œuvre. D'une manière générale, les horaires de travail sont demeurés élevés, et des besoins en main-d'œuvre se sont manifestés concernant en particulier le personnel qualifié et les manœuvres de force.

La plus forte activité a été observée en Lorraine et dans les localités du Nord comptant des établissements fabriquant des tôles minces pour l'industrie automobile. En outre, la mise à feu d'un deuxième haut fourneau à l'usine de Dunkerque s'est traduite sur le plan de l'emploi par un fort accroissement en personnel. On a noté, dans les régions du Rhône-Alpes et de Bourgogne, un ralentissement du rythme des embauchages qui se sont le plus souvent limités au remplacement des partants. Les

effectifs et les horaires de travail sont restés stables dans la région d'Aquitaine, au Boucau. En Bretagne, les Forges d'Hennebont ont dû pratiquer des horaires hebdomadaires de travail voisins de 40 heures.

En ce qui concerne l'utilisation des métaux, les industries ont maintenu au cours de l'année 1963 des horaires de travail élevés et ont accru leurs effectifs. L'activité la plus intense a été observée dans les entreprises travaillant à la construction aéronautique et la construction automobile qui ont, dans la mesure du possible, complété leurs effectifs notamment en personnel qualifié. Les entreprises du machinisme agricole et de l'appareillage électro-ménager, qui avaient subi les conséquences d'une crise de mévente en 1962, ont vu leur situation s'améliorer progressivement au cours de l'année 1963.

Par contre, diverses entreprises travaillant à la construction navale ont enregistré, au cours de l'année 1963, un fléchissement d'activité qui s'est traduit sur le plan de l'emploi par des réductions d'horaires de travail et même par des licenciements de personnel.

Sur le plan géographique, les accroissements d'effectifs les plus notables ont intéressé les régions de Franche-Comté, de Bourgogne, des Pays de la Loire ou de Picardie, en particulier à la suite d'opérations d'implantation ou de décentralisation d'usines de la région parisienne. Sur le plan professionnel, les besoins exprimés sur le marché de l'emploi ont concerné la main-d'œuvre qualifiée, principalement les emplois d'ajusteurs, tourneurs, fraiseurs, chaudronniers, tôliers et soudeurs.

Les données statistiques font ressortir, en avril et octobre 1963 par rapport à avril et octobre 1962, une diminution sensible des offres d'emploi non satisfaites. Par contre, les chiffres relatifs à la situation de l'emploi en octobre 1963 sont en amélioration sur ceux d'avril 1963 et laissent apparaître notamment une diminution du nombre des demandeurs d'emploi, traduisant ainsi, après le ralentissement du printemps, la vigueur de la reprise qui s'est manifestée en septembre.

	1962	1963
Demandes d'emploi non satisfaites (*) :		
— avril	4 873	5 580
— octobre	5 093	5 288
Offres d'emploi non satisfaites :		
— avril	10 144	8 838
— octobre	14 857	8 575

(*) Non compris les demandes d'emploi déposées par les rapatriés.

D'autre part, le nombre des travailleurs étrangers permanents du groupe de la transformation des métaux, introduits et placés au cours des neuf premiers mois de l'année 1963, s'est établi à 10 872 contre 14 562 en 1962 et 5 384 en 1961. La diminution de 25 % enregistrée en 1963 sur les chiffres de l'année précédente s'explique principalement par le nombre élevé des travailleurs étrangers introduits et placés en 1962.

En *Italie*, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites provenant de travailleurs des métaux a été en diminution en avril 1963, où l'on a enregistré 71 319 demandes, contre 75 868 en avril 1962 (— 6,0 %); tandis qu'en octobre on notait un sensible relèvement (+ 2,3 %) avec 77 669 demandes, contre 75 939 en octobre 1962. Il convient de relever ici, toutefois, que dans la transformation des métaux sont apparues, en 1963, des offres d'emploi non satisfaites, concernant des ajusteurs, tourneurs, forgerons, fraiseurs, notamment en Lombardie, au Piémont, en Emilie-Romagne.

Au *Luxembourg*, les tensions déjà enregistrées les années précédentes dans les industries de transformation des métaux, se sont encore accentuées. Le nombre des offres d'emploi non satisfaites a été de 96 en avril et de 68 en octobre 1963.

Aux *Pays-Bas*, dans la branche des métaux, le chômage et les offres d'emploi non satisfaites ont subi les effets du gel pendant les premiers mois de 1963, car de nombreux métallurgistes travaillent habituellement, soit sur des chantiers de construction, soit dans des entreprises qui livrent leurs produits à la construction.

Dans les métaux, le chômage n'est descendu au-dessous du niveau de 1962 qu'à partir du mois d'août 1963, alors que la demande de main-d'œuvre n'a dépassé le chiffre correspondant de 1962 qu'en novembre 1963.

— Réserve de main-d'œuvre :

avril 1961	751	octobre 1961	880
1962	867	1962	1 064
1963	1 086	1963	969

— Offres d'emploi :

avril 1961	29 488	octobre 1961	35 959
1962	35 720	1962	38 136
1963	31 044	1963	36 523

Cette situation s'explique sans doute par la tendance plus hésitante apparue en 1962 dans l'industrie des biens d'investissement et qui n'avait pas encore été entièrement surmontée en 1963.

Les besoins de main-d'œuvre concernent, dans tout le pays, les : tourneurs, ferronniers, tôliers, ajusteurs-mécaniciens, monteurs en chauffage central, mécaniciens d'autos, soudeurs, plombiers et électriciens du bâtiment.

CHIMIE

En *Belgique*, l'activité des industries chimiques est caractérisée par une grande stabilité. Au cours de l'hiver, diverses entreprises avaient été contraintes d'augmenter leurs stocks par suite des difficultés de transport. Après la période des grands froids et du fait de l'accroissement de la demande extérieure, ces stocks ont pu être écoulés et les perspectives sont redevenues très favorables. Le regain d'activité a eu pour effet de provoquer des difficultés dans le domaine de l'emploi, le recrutement de manœuvres pour les travaux lourds s'étant avéré difficile. Le nombre des demandes d'emploi insatisfaites était de 287 en avril 1963, contre 367 en avril 1962; de 262 en octobre 1963, contre 312 en octobre 1962; celui des offres d'emploi non satis-

faites : de 69 en avril 1963, contre 114 en avril 1962, et de 98 en octobre 1963, contre 86 en octobre 1962.

En *République fédérale d'Allemagne*, le nombre d'offres non satisfaites pour l'industrie chimique à la fin d'avril 1963 (5 300) était légèrement inférieur à celui d'avril 1962 (6 200). Toutefois, en octobre 1963 (6 400) il était légèrement supérieur à celui d'octobre 1962 (5 600) et d'octobre 1961 (6 200).

Dans l'industrie chimique, le nombre de chômeurs à la fin d'avril 1963 (1 400) était légèrement supérieur à celui de fin avril 1962 (1 100); en octobre 1963 (1 100), il était encore très légèrement supérieur au nombre correspondant de l'année précédente (1 000).

En *France*, l'industrie chimique a fait preuve, au cours de l'année 1963, d'une excellente activité. Les entreprises de ce secteur industriel ont le plus généralement accru leurs effectifs et maintenu des horaires de travail élevés. Les embauchages les plus importants enregistrés en 1963 ont intéressé les régions du Centre, de Franche-Comté, du Rhône-Alpes, des Pays de la Loire, de Picardie et de la région parisienne. Sur le plan professionnel, les besoins les plus difficiles à satisfaire ont concerné les techniciens et les ouvriers qualifiés.

Les données statistiques traduisent bien une amélioration de la situation de l'emploi d'avril à octobre 1963, caractérisée à la fois par une diminution des demandes d'emploi non satisfaites et une augmentation des offres d'emploi non satisfaites. Ces données chiffrées font également ressortir dans leur ensemble une évolution favorable constante du marché de l'emploi de l'industrie chimique au cours des années 1961, 1962 et 1963.

	1962	1963
Demandes d'emploi non satisfaites (1):		
— avril	778	791
— octobre	796	768
Offres d'emploi non satisfaites:		
— avril	629	688
— octobre	1 285	960

(1) Non compris les demandes d'emploi déposées par les rapatriés.

En *Italie*, la diminution des demandes d'emploi non satisfaites dans les industries chimiques a marqué un nouveau progrès : 7 151 en avril 1963, contre 7 873 en avril 1962 (— 9,2 %); et 7 207 en octobre 1963, contre 7 697 en octobre 1962.

Au *Luxembourg*, la situation dans l'industrie chimique a été caractérisée par un renforcement des effectifs de 10 % environ. Il est à noter, toutefois, qu'il s'agissait en pratique d'un nombre limité de travailleurs qui ont pu être trouvés sur place ou dans les zones frontalières.

Aux *Pays-Bas*, la situation sur le marché de l'emploi est restée presque inchangée : réserve de main-d'œuvre négligeable, variant entre 40 (avril) et environ 100 (octobre).

— Offres d'emploi non satisfaites :

avril 1961	1 223	octobre 1961	1 649
1962	1 564	1962	1 777
1963	1 465	1963	1 732

Elles concernent pour une large part des ouvriers de fabrication.

TEXTILE ET VÊTEMENT

En *Belgique*, dans les industries textiles et du vêtement, on a constaté un accroissement du nombre des demandes d'emploi non satisfaites, tant à la fin d'avril qu'à la fin d'octobre. Le rapprochement de ce phénomène avec l'accroissement notable du nombre des offres d'emploi traduit la poursuite d'une évolution structurelle dans cette branche, les demandes non satisfaites émanant principalement de personnes âgées, qui éprouvent des difficultés à s'adapter à de nouvelles méthodes de production. Les facteurs saisonniers n'ont pratiquement eu aucune répercussion sur l'emploi ; la production de vêtements d'hiver a même pris une ampleur inconnue jusqu'ici. La situation dans l'industrie textile a été influencée par la perspective d'un fléchissement des exportations vers les Etats-Unis (tapis). Toutefois, dans le courant de l'année, la production et les exportations ont enregistré de nouveaux chiffres records. Il n'y a pratiquement pas de chômage pour la main-d'œuvre normalement apte au travail, et les disponibilités se limitent aux travailleurs âgés et handicapés. Ici également, on s'efforce d'encourager dans la mesure du possible la réadaptation de ces travailleurs.

Dans le *textile*, on a enregistré les chiffres suivants de demandes d'emploi non satisfaites : 2 692 en avril 1963, contre 3 965 en avril 1962 ; 2 232 en octobre 1963, contre 3 091 en octobre 1962 ; quant aux offres non satisfaites : 1 325 en avril 1963, contre 824 en avril 1962 ; 1 455 en octobre 1963, contre 1 059 en octobre 1962.

En ce qui concerne les *vêtements* : demandes d'emploi non satisfaites : 1 822 en avril 1963, contre 1 007 en avril 1962 ; offres d'emploi : 1 692 en octobre 1963, contre 1 172 en octobre 1962.

En *République fédérale d'Allemagne*, la situation du travail et de l'emploi a été relativement bonne dans l'industrie fédérale du textile et du vêtement en 1963. Toutefois, le nombre de chômeurs de cette industrie était de 6 300 à fin avril et de 4 800 à fin octobre, soit légèrement supérieur à celui de l'année précédente (5 800 et 4 500). Le nombre d'offres non satisfaites pour l'industrie du textile et du vêtement était de 32 900 à la fin d'avril 1963 et de 38 800 à la fin d'octobre 1963 ; il était donc à peu près identique aux chiffres des années précédentes. Dans le textile, le nombre de femmes occupées a diminué de 1 900 de septembre 1962 à septembre 1963, tandis qu'il augmentait d'environ 4 500 dans le vêtement (coupe, couture, confection, lingerie).

En *France*, la situation dans les industries textiles et les industries de l'habillement et du travail des étoffes a évolué favorablement au cours de l'année 1963.

En ce qui concerne les *industries textiles*, l'industrie des textiles artificiels et l'industrie lainière ont fait preuve dans leur ensemble d'une activité satisfaisante. C'est

ainsi que le chômage saisonnier habituellement constaté dans l'industrie lainière a marqué une nette régression sur celui enregistré les années précédentes. En outre, certaines entreprises ont accru leurs effectifs et procédé à la mise en route de nouveaux métiers. Seuls, parmi les entreprises relevant de l'industrie lainière, les établissements travaillant au délainage ont connu en 1963 un ralentissement d'activité. Ce fléchissement, dû à la hausse du prix des peaux lainées, a entraîné une réduction des horaires de travail.

Bien que la situation se soit progressivement améliorée au cours de l'année 1963, l'industrie cotonnière a continué d'éprouver des difficultés qui se sont caractérisées du point de vue de l'emploi par des réductions d'horaires de travail et, parfois, par des licenciements de personnel dans les Vosges, la Haute-Saône et l'Alsace.

Les données statistiques relatives au groupe des métiers de la « production des fils et étoffes » traduisent l'amélioration de la situation observée en 1963 dans ce secteur d'activité. En effet, les chiffres enregistrés en octobre 1963 font apparaître comparativement aux périodes correspondantes des années 1961 et 1962 : une diminution des demandes d'emploi non satisfaites et une augmentation des offres d'emploi non satisfaites.

	1962	1963
Demandes d'emploi non satisfaites (1) :		
— avril	3 858	2 844
— octobre	3 434	2 409
Offres d'emploi non satisfaites :		
— avril	2 394	3 218
— octobre	3 600	3 875

(1) Non compris les demandes d'emploi déposées par les rapatriés.

En ce qui concerne l'*habillement* et le *travail des étoffes*, l'amélioration de la situation de l'emploi constatée lors des années précédentes s'est poursuivie au cours de l'année 1963. Les effectifs se sont accrus de manière sensible à la suite de l'extension des entreprises existantes et de la création de nouveaux ateliers. Dans de nombreuses régions, les besoins exprimés en mécaniciennes et piqueuses-mécaniciennes n'ont pu être entièrement satisfaits. Pour pallier cette pénurie de main-d'œuvre qualifiée, les employeurs ont recruté de jeunes apprenties auxquelles ils dispensent une formation sous contrat.

Toutefois, la réduction des commandes militaires a affecté quelques entreprises de confection des régions du Languedoc-Roussillon, du Midi-Pyrénées et de Provence-Côte-d'Azur, qui ont été dans l'obligation de réduire durant plusieurs semaines leurs horaires de travail.

Notons, en outre, que le développement d'activité précédemment analysé n'a pas concerné les maisons de haute-couture, dont les effectifs ont continué de régresser au cours de l'année 1963.

Les données statistiques relatives au groupe des métiers de « l'utilisation des tissus et matières connexes » font apparaître d'avril à octobre 1963, une augmentation des

offres et une diminution des demandes d'emploi non satisfaites. Les demandes d'emploi non satisfaites enregistrées tant en avril qu'en octobre 1963 sont en nette régression sur celles des périodes correspondantes des années 1961 et 1962.

	1962	1963
Demandes d'emploi non satisfaites (1):		
— avril	3 664	3 118
— octobre	3 369	2 822
Offres d'emploi non satisfaites:		
— avril	2 530	3 832
— octobre	5 392	4 091

(1) Non compris les demandes d'emploi déposées par les rapatriés.

En *Italie*, dans les professions du textile aussi bien que dans celles du vêtement, on a de nouveau, en 1963, enregistré une nette diminution des demandes d'emploi. Textile : 27 584 en avril 1963, contre 31 077 en avril 1962 (— 11,2 %); et 26 713 en octobre 1963, contre 28 485 en octobre 1962 (— 6,2 %). Vêtement : 47 451 en avril 1963, contre 50 571 en avril 1962 (— 6,1 %); et 48 550 en octobre 1963, contre 49 058 en octobre 1962 (— 1 %).

Au *Luxembourg*, des difficultés continuent à se manifester dans l'industrie textile, sur le plan économique. En ce qui concerne l'emploi, un petit nombre de places d'ouvrières-couturières restent vacantes en permanence. Dans le vêtement, les offres d'emploi non satisfaites ont encore légèrement diminué : 2 en avril 1963, contre 9 en avril 1962; 2 en octobre 1963, contre 5 en octobre 1962.

Aux *Pays-Bas*, le nombre de chômeurs est extrêmement réduit :

avril 1961	90	octobre 1961	85
1962	86	1962	76
1963	75	1963	61

Le nombre d'offres d'emploi, par contre, est nettement plus élevé qu'en 1962, ce qui prouve que les entreprises textiles ont actuellement surmonté les difficultés d'écoulement que certaines d'entre elles avaient rencontrées au cours de l'année précédente :

avril 1961	5 105	octobre 1961	5 569
1962	4 531	1962	4 494
1963	4 570	1963	5 263

En effet, les demandes intérieure et extérieure se sont accrues nettement. L'exportation des fils de coton, de rayonne et de lin s'est accrue, dans les premiers mois de 1963, de 22 % par rapport à la même époque de 1962. La livraison de tissus de coton, de rayonne et de lin sur le marché intérieur a augmenté, durant les dix premiers mois de 1963, de 12,6 % et l'exportation de 7,4 %. Généralement, les portefeuilles de commandes des filatures et des tissages sont assez bien remplis. Dans les industries du tricot et des bas, on a pu constater une nette reprise des affaires.

Cependant, l'industrie textile s'est trouvée placée devant une forte concurrence dans le cadre de la C.E.E.

ALIMENTATION

En *Belgique*, dans l'alimentation, la reprise d'activité a été plus tardive que de coutume, en raison des circonstances climatiques. Mais l'activité de rattrapage a entraîné une importante demande de main-d'œuvre. Comme précédemment, les conserveries ont dû faire face à des pénuries durant les périodes de pointe saisonnière. A l'automne, les différentes branches des industries de l'alimentation étaient en pleine activité. Les petites entreprises (boulangeries et boucheries) éprouvent de grandes difficultés à recruter de jeunes travailleurs. En ce qui concerne les brasseries, la concentration des entreprises se poursuit, mais ces fusions n'influent pratiquement pas sur les effectifs.

Les demandes d'emploi non satisfaites ont été de : 1 444 en avril 1963, contre 1 925 en avril 1962; 720 en octobre 1963, contre 887 en octobre 1962; les offres non satisfaites de : 309 en avril 1963, contre 142 en avril 1962; et 333 en octobre 1963, contre 377 en octobre 1962.

Dans la branche des tabacs, les variations ont été les suivantes : demandes non satisfaites : 353 en avril 1963, contre 317 en avril 1962; 192 en octobre 1963, contre 212 en octobre 1962; offres non satisfaites : 15 en avril 1963, contre 9 en avril 1962; 21 en octobre 1963, contre 79 en octobre 1962.

En *République fédérale d'Allemagne*, bien que certaines fluctuations saisonnières inévitables se soient encore fait sentir en 1963 dans l'industrie alimentaire, la situation du marché de l'emploi y est restée tendue. Le nombre de chômeurs appartenant au groupe des professions de la production alimentaire, qui comprend entre autres des cuisiniers et des cuisinières, était de 7 200 à fin avril et de 3 800 à fin octobre 1963. Par contre, le nombre d'offres non satisfaites était de 25 100 à fin avril et de 19 900 à fin octobre 1963.

Dans l'industrie des tabacs, et spécialement dans la fabrication des cigares, le mouvement de concentration s'est poursuivi et a principalement entraîné une limitation des possibilités d'emploi pour les travailleurs à domicile. Le nombre de ces derniers est tombé de 14 300 en septembre 1962 à 12 300 en septembre 1963.

En *France*, la situation de l'emploi dans les industries agricoles et alimentaires a présenté des caractères différents selon les branches d'activité. C'est ainsi que les biscuiteries, les laiteries, les abattoirs de volailles et les chocolateries ont connu en 1963 une période d'intense activité qui s'est traduite sur le plan de l'emploi par des horaires de travail élevés, notamment dans les régions de Franche-Comté, de Champagne, de Bourgogne, de Picardie et la région parisienne. En revanche, les conditions climatiques défavorables ont particulièrement affecté l'activité des brasseries, des fabriques de boissons gazeuses et des conserveries de fruits et légumes. D'autre part, les résultats médiocres des pêches à l'anchois, au thon et à la sardine ont influé sur le niveau de production des conserveries de poissons, notamment celles de Bretagne, des Pays de la Loire et d'Aquitaine. Ces ralentissements d'activité ont eu pour conséquences du point de vue de l'emploi, la réduction des horaires de travail et le recrutement d'un contingent de travailleurs saisonniers moins important que celui des années précédentes.

Quoique les offres d'emploi aient diminué de 15 %, les données statistiques relatives aux mois d'avril et octobre 1963 traduisent une évolution favorable de la situation de l'emploi pour les métiers du groupe « production et transformation des aliments ». En effet, au cours de la période considérée les demandes d'emploi non satisfaites ont diminué de 12 %.

	1962	1963
Demandes d'emploi non satisfaites (1):		
— avril	3 321	3 243
— octobre	2 945	2 827
Offres d'emploi non satisfaites:		
— avril	901	872
— octobre	1 177	734

(1) Non compris les demandes d'emploi déposées par les rapatriés.

En *Italie*, c'est également une diminution des demandes que l'on enregistre dans l'alimentation : 48 163 en avril 1963, contre 52 731 en avril 1962 (— 8,7 %) ; et 38 152 en octobre 1963, contre 38 465 en octobre 1962 (— 0,8 %). En outre, au cours du mois d'août, où le niveau de l'emploi atteint son niveau le plus élevé, le nombre des demandes était descendu à 32 558, contre 35 474 en août 1962. En général, durant le premier semestre, la diminution de la moyenne mensuelle des demandes a été de 6,3 % par rapport au même semestre de 1962.

Dans les tabacs, la moyenne mensuelle des demandes du premier semestre, qui était remontée à 67 013 en 1962 (contre 49 176 en 1961) est redescendue à 48 310 en 1963. En avril 1963 : 55 797, contre 75 957 en 1962; en octobre : 64 123, contre 74 473 en 1962.

Aux *Pays-Bas*, on a constaté un léger accroissement de la réserve de main-d'œuvre, ainsi qu'une diminution des offres d'emploi non satisfaites :

— Réserve de main-d'œuvre :			
avril 1961	274	octobre 1961	137
1962	247	1962	121
1963	277	1963	125
— Offres d'emploi :			
avril 1961	3 843	octobre 1961	4 624
1962	4 687	1962	5 013
1963	4 436	1963	4 767

La diminution de la demande de main-d'œuvre en 1963, par rapport à 1962, paraît due notamment à une modification structurelle. Il s'agit du recul des petites entreprises artisanales; celles-ci cèdent de plus en plus de terrain aux grandes entreprises qui produisent en masse et qui sont, partant, fortement mécanisées. Cette évolution se manifeste le plus clairement dans la fabrication du pain : un nombre toujours accru de boulangers indépendants disparaît par suite de la concurrence des grandes

boulangeries industrielles. La diminution des offres est due à la régression des besoins de main-d'œuvre permise par cette rationalisation, et à la modification de la structure professionnelle de cette branche : recul de l'artisanat et accroissement des travailleurs au service et à l'entretien de machines.

SERVICES

En *Belgique*, les problèmes ayant trait au chômage des employés restent d'actualité. Le reclassement des personnes âgées se heurte encore à de nombreuses difficultés, bien que la réserve de jeunes travailleurs ait encore diminué par rapport à l'année précédente. Cependant, l'initiative des services de placement a permis, en de nombreux cas, de placer des personnes âgées, même peu qualifiées. Au cours de l'été, quelques entreprises saisonnières ont continué à accroître les possibilités d'emploi. Il convient de souligner ici que, comparativement à l'année précédente, la situation des employés s'est améliorée et que les jeunes demandeurs bénéficient dans une large mesure de l'extension des possibilités d'emploi. A cet égard, on ne peut sous-estimer les facilités résultant de la qualification professionnelle des jeunes de la génération d'après-guerre, qui ont terminé leurs études dans l'enseignement moyen et technique. Signalons, enfin, que la pénurie de bons employés bilingues subsiste tant à Bruxelles que dans les grands centres du Nord du Pays.

Les demandes non satisfaites émanant d'employés ont continué à décroître : 7 696 en avril 1963, contre 8 539 en avril 1962; 7 746 en octobre 1963, contre 8 694 en octobre 1962. Parallèlement, les offres se sont sensiblement accrues : 738 en avril 1963, contre 654 en avril 1962; 489 en octobre 1963 contre 373 en octobre 1962. Dans la catégorie concernant le personnel des « hôtels-restaurants », toujours influencée par des facteurs saisonniers, on constate que nombre de demandeurs d'emploi parviennent à être placés dans d'autres branches d'activité exigeant une moindre qualification professionnelle. A la fin de la saison touristique, il y a une recrudescence normale du nombre des demandeurs; mais, en 1963, la diminution générale des demandes a été sensible, alors que les offres augmentaient nettement. Demandes d'emploi : 3 239 en avril 1963, contre 3 362 en avril 1962; 3 018 en octobre 1963, contre 4 055 en octobre 1962. Offres d'emploi : 913 en avril 1963, contre 752 en avril 1962; 649 en octobre 1963, contre 495 en octobre 1962.

En ce qui concerne les gens de maison, on a enregistré de nouveau une forte diminution des demandes d'emploi (1 740 en avril 1963, contre 2 180 en avril 1962; et 1 381 en octobre 1963, contre 1 889 en octobre 1962); tandis que le nombre des offres non satisfaites continuait à s'accroître (733 en avril 1963, contre 679 en avril 1962; 612 en octobre 1963, contre 504 en octobre 1962). On relève, parmi les demandeurs, un grand nombre de personnes à aptitude réduite. Ajoutons que le recrutement de main-d'œuvre étrangère ne permet pas de satisfaire l'intégralité des emplois vacants.

Quant aux emplois relevant des « soins personnels », les données de 1963 ne présentent que de légères modifications par rapport à l'année précédente. Demandes non satisfaites : 206 en avril 1963, contre 179 en avril 1962; 245 en octobre 1963, contre 234 en octobre 1962. Offres non satisfaites : 87 en avril 1963, contre 65 en avril 1962; 74 en octobre 1963, contre 56 en octobre 1962. La tendance à la régression du nombre des demandeurs semble avoir cessé; le chômage réduit persistant apparaît comme un chômage résiduel.

En *République fédérale d'Allemagne*, dans le secteur des services, de vives tensions se sont maintenues en 1963. C'est seulement dans le commerce et les professions de l'organisation, de l'administration et des bureaux que le nombre de chômeurs s'est élevé : 24 500 à la fin d'avril 1963. Il dépassait ainsi de 13,2 % le niveau de la fin d'avril 1962 (21 600). Toutefois, une forte demande se faisait aussi sentir dans ces professions. Le nombre d'offres non satisfaites pour les travailleurs appartenant aux groupes de professions ci-dessus s'élevait à 63 700 à fin avril 1963 et à 65 000 à fin octobre 1963 (62 900 à fin avril 1962 et 59 400 à fin octobre 1962).

Pour les *hôtels-restaurants*, le marché de l'emploi n'a pas présenté de modifications notables par rapport à l'an dernier. Le nombre d'emplois vacants était de 10 900 à fin avril 1963 et de 7 100 à fin octobre 1963 (10 900 en avril 1962 et 6 900 en octobre 1962). Le nombre de chômeurs dans les hôtels-restaurants était aussi élevé (2 200) à la fin d'avril 1963 qu'en avril 1962; à la fin de juillet (1 100) et à la fin d'octobre 1963 (2 900), il dépassait de peu le niveau de 1962 (1 000 en juillet 1962 et 2 800 en octobre 1962).

Dans cette branche d'activité, on trouvait environ 23 400 étrangers à la fin de septembre 1963, contre 19 300 à la fin de septembre 1962.

La catégorie des *gens de maison* et des *services de nettoyage* a souffert également en 1963 d'une forte pénurie de main-d'œuvre qui n'avait que faiblement diminué depuis l'année précédente. Le nombre d'emplois vacants était de 53 300 en avril 1963 et de 42 900 en octobre 1963 (56 300 en avril 1962 et 43 800 en octobre 1962).

Dans les *services de santé* et les *soins personnels*, la forte pénurie de main-d'œuvre s'est maintenue. Le nombre d'offres non satisfaites était de 11 400 à fin avril 1963 et de 11 900 à fin octobre 1963, contre 10 900 et 11 200 en 1962. Le nombre des chômeurs (2 400 à la fin d'avril 1963 et 2 100 à la fin d'octobre 1963) n'excédait que faiblement le niveau de l'année précédente (2 000 en avril et en octobre 1962).

En ce qui concerne la catégorie des *ingénieurs, techniciens* et *assimilés*, le nombre des chômeurs n'a que faiblement augmenté par rapport à l'année précédente : il était de 2 400 à fin avril 1963 et de 2 200 à fin octobre 1963 (1 700 en avril et en octobre 1962). Toutefois, les besoins portés à la connaissance des bureaux de placement n'ont subi que peu de changement. Le nombre d'offres non satisfaites était de 6 700 à fin avril 1963 et de 6 800 à fin octobre 1963 (6 800 en avril et en octobre 1962). Le nombre des femmes occupées dans le secteur des services a augmenté de 14 000 en 1963. Cet accroissement global s'accompagnait d'une diminution dans la seule branche « services domestiques » (— 13 700), mais d'un accroissement de 27 700 dans l'ensemble des autres branches des services.

En *France*, les statistiques du marché de l'emploi font ressortir pour l'année 1963 une évolution identique dans l'ensemble des groupes de métiers des « services », malgré la diversité des métiers regroupés sous cette rubrique, à savoir : une augmentation des demandes d'emploi non satisfaites et une diminution des offres d'emploi non satisfaites.

En ce qui concerne les emplois de *commerce* et assimilés, ces mouvements sont assez prononcés :

	1962	1963
Demandes non satisfaites:		
— avril	5 072	5 306
— octobre	5 274	5 606
Offres non satisfaites:		
— avril	864	1 285
— octobre	2 515	1 051

Il en est de même pour les *emplois de bureau* et assimilés :

	1962	1963
Demandes non satisfaites:		
— avril	9 298	10 558
— octobre	13 096	14 693
Offres non satisfaites:		
— avril	2 534	2 007
— octobre	2 808	728

Les emplois des services *hôteliers et domestiques*, par contre, ont enregistré une légère diminution des demandes :

	1962	1963
Demandes non satisfaites:		
— avril	12 553	11 899
— octobre	12 556	11 121
Offres non satisfaites:		
— avril	4 406	5 038
— octobre	5 260	4 508

Enfin, les emplois d'*ingénieurs* et de *dessinateurs et agents techniques* ont été marqués également par un net accroissement des demandes :

	Avril 1962	Avril 1963	Octobre 1962	Octobre 1963
Dessinateurs	965	1 409	1 277	1 589
Ingénieurs	399	593	440	626

Quant aux offres concernant les dessinateurs et agents techniques, elles étaient en avril 1963 de 372, contre 394 en avril 1962; en octobre 1963 de 229, contre 947 en octobre 1962; concernant les ingénieurs : en avril 1963 de 54, contre 55 en avril 1962; en octobre 1963 de 26, contre 201 en octobre 1962.

Il convient de préciser que les mouvements ainsi constatés présentent un caractère saisonnier, et n'ont pas revêtu en 1963 une plus grande amplitude que lors des années 1961 et 1962.

Il y a lieu de noter qu'à la différence de l'évolution observée pour les demandeurs d'emploi d'origine métropolitaine, le nombre des demandeurs d'emploi rapatriés d'Algérie inscrits dans les divers groupes de métiers des « services » a diminué de 61 % d'octobre 1962 à octobre 1963. Cette constatation s'applique notamment aux employés de bureau, aux employés du commerce et aux employés des services sociaux et de santé qui ont enregistré au cours de la période considérée la plus forte diminution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits.

En *Italie*, dans la catégorie « services de vente », le nombre des demandes d'emploi insatisfaites est resté à peu près identique à celui qui avait été noté en 1962, pour les mois d'avril et d'octobre. De même, la moyenne mensuelle pour 1963 s'est maintenue à peu près au même niveau qu'en 1962 : 18 570 en 1963, contre 18 594 en 1962. Par contre, une nette diminution a marqué l'évolution des demandes en ce qui concerne les services domestiques et les services d'hygiène et de santé. On notait, pour les services domestiques : 9 165 demandes (moyenne mensuelle pour 1963), contre 9 804 en 1962. Services d'hygiène et de santé : 10 341 (moyenne mensuelle des huit premiers mois de 1963), contre 10 732 (— 3,6 %) durant la même période de 1962.

Par ailleurs, dans l'hôtellerie, la moyenne mensuelle des demandes d'emploi non satisfaites en 1963 (24 497) s'est maintenue à peu près au même niveau que l'année précédente (24 524).

En ce qui concerne la catégorie des « dirigeants, employés et subalternes », catégorie figurant dans les statistiques italiennes, leur moyenne mensuelle pour 1963 a enregistré une très faible augmentation : de 70 120 à 70 240 (+ 0,2 %).

Au *Luxembourg*, les pénuries de main-d'œuvre sont demeurées marquées dans le secteur des services, notamment dans l'industrie hôtelière, lors des pointes saisonnières, et plus encore dans les services domestiques proprement dits. Les offres d'emploi non satisfaites de l'hôtellerie était de 69 unités en avril 1963, contre 89 en avril 1962; et de 24 unités en octobre 1963, contre 31 en octobre 1962; pour les services domestiques, elles étaient de 223 en avril 1963, contre 215 en avril 1962, et de 179 en octobre, contre 186 en octobre 1962.

Les mouvements intéressant les employés de bureau, les ingénieurs et techniciens demeurent très réduits. Il n'y a pratiquement pas de demandes insatisfaites, sauf au mois de juillet, d'août et de septembre, où des jeunes, sortant des écoles, se présentent aux bureaux de placement pour demander un emploi de débutant.

Aux *Pays-Bas*, dans le secteur des services, subsistent en général des pénuries de main-d'œuvre; cependant, le placement des employés de bureau s'est avéré assez

laborieux pendant quelque temps; aussi a-t-on pu constater une tendance à la diminution progressive des offres d'emploi non satisfaites et, parallèlement, une légère augmentation du chômage. La situation semble toutefois s'être quelque peu améliorée au cours des derniers mois; il a fallu attendre octobre 1963 pour que le chômage soit à nouveau moins important et la demande de main-d'œuvre plus forte que l'année précédente à la même époque :

— Chômeurs :

avril 1961	1 514	octobre 1961	2 284
1962	1 539	1962	2 830
1963	2 022	1963	2 603

— Offres d'emploi :

avril 1961	8 475	octobre 1961	6 659
1962	7 914	1962	6 193
1963	7 867	1963	6 625

On a pu constater la même tendance dans le commerce et l'hôtellerie : léger accroissement de la réserve de main-d'œuvre et diminution des offres, avec un accroissement vers la fin de 1963.

— Hôtellerie : chômeurs

(entre parenthèses, figurent les offres insatisfaites)

avril 1961	804 (3.373)	octobre 1961	1 999 (1 657)
1962	857 (3 213)	1962	2 096 (1 524)
1963	884 (3 066)	1963	2 231 (1 866)

En ce qui concerne les *gens de maison*, les chiffres traduisent de fortes pénuries de main-d'œuvre. La réserve varie entre 399 (avril 1963) et 677 (octobre 1963) et les offres : entre 7 958 (avril 1963), contre 7 366 (avril 1962), et 6 273 (octobre 1963), contre 6 306 (octobre 1962).

Dans les services *sociaux et médicaux*, le manque de personnel continue à se faire sentir de façon prononcée, bien que la demande d'emploi se soit accrue légèrement (avril 1962 : 121 chômeurs, avril 1963 : 173; octobre 1962 : 237 et octobre 1963 : 254). Les offres d'emploi demeuraient à peu près les mêmes (1 400 en octobre 1962 et 1 432 en octobre 1963).

TRANSPORTS

En *Belgique*, dans la catégorie des transports, la tendance du marché de l'emploi est tributaire naturellement des variations saisonnières des autres branches d'activité. Toutefois, pendant toute l'année, la situation est resté favorable pour les emplois relevant de la manutention. On doit, en outre, signaler un notable accroissement des offres concernant les chauffeurs de poids lourds.

Demandes d'emploi non satisfaites : 3 664 en avril 1963, contre 4 493 en avril 1962; 3 314 en octobre 1963, contre 3 970 en octobre 1962. Offres d'emploi non satisfaites : 778 en avril 1963, contre 623 en avril 1962; 750 en octobre 1963, contre 503 en octobre 1962.

En *République fédérale d'Allemagne*, les besoins de main-d'œuvre dans les transports ont encore augmenté en 1963. Le nombre des offres non satisfaites était supérieur

à celui de l'année précédente, tant à fin avril 1963 (19 800 contre 18 200) qu'à fin octobre 1963 (21 100 contre 19 000). Le nombre des chômeurs a subi peu de changement par rapport à l'année précédente. Il était de 6 200 à fin avril 1963 (5 300 en 1962) et de 4 900 à fin octobre 1963 (4 300 en 1962).

En France, la situation du marché de l'emploi dans les transports, fortement affectée au cours du 2ème semestre 1962 par l'arrivée des rapatriés d'Algérie, s'est très nettement améliorée au cours de l'année 1963. C'est ainsi qu'en octobre, le nombre des demandeurs d'emploi d'origine métropolitaine du groupe « conduite des automobiles » était inférieur de 35 % à celui enregistré au mois d'avril. Dans le même temps, le nombre des demandeurs d'emploi rapatriés d'Algérie appartenant à ce groupe professionnel régressait plus fortement encore, accusant une diminution voisine de 80 %.

Durant la même période, les offres d'emploi non satisfaites se sont accrues de 3 %, et le nombre des chômeurs secourus a diminué de 21 %.

	1962	1963
Demandes d'emploi non satisfaites (1):		
— avril	1 822	1 894
— octobre	1 473	1 219
Offres d'emploi non satisfaites:		
— avril	385	532
— octobre	1 230	551

(1) Non compris les demandes d'emploi déposées par les rapatriés.

Cette évolution favorable permettait d'enregistrer, en octobre 1963, une situation de l'emploi dans les transports plus satisfaisante que celle observée au cours des mois correspondants des années 1961 et 1962.

En Italie, les transports ont bénéficié d'une diminution assez sensible des demandes d'emploi non satisfaites. En avril 1963, on notait 21 686 demandes, contre 23 164 en avril 1962 (— 6,4 %); en octobre 1963 : 19 055, contre 20 064 en octobre 1962 (— 5 %).

Au Luxembourg, les offres d'emploi non satisfaites des transports, y compris les machinistes et chauffeurs, sont demeurées de l'ordre d'une vingtaine en avril 1963, contre 30 en avril 1962; et de l'ordre d'une dizaine en octobre 1963, contre 34 en octobre 1962. Le nombre des demandes non satisfaites peut être considéré comme nul.

Aux Pays-Bas, le déséquilibre observé déjà en 1961 et 1962, sur le marché de l'emploi dans la branche des transports, s'est maintenu.

— Chômeurs :

avril 1961	868	octobre 1961	960
1962	1 114	1962	1 085
1963	1 220	1963	1 071

— Offres d'emplois :

avril 1961	2 791	octobre 1961	3 088
1962	3 157	1962	2 767
1963	2 868	1963	3 000

Les offres d'emploi non satisfaites concernent pour la plupart des dockers, ouvriers d'entrepôts et conducteurs de voitures automobiles.

MANŒUVRES

En *Belgique*, les demandes d'emploi non satisfaites émanant de manœuvres ont accentué leur mouvement de diminution, tant en ce qui concerne les manœuvres « spécialisés » que les manœuvres « ordinaires » ⁽¹⁾ :

	Manœuvres spécialisés	Manœuvres ordinaires
Avril 1962	4 671	2 971
Avril 1963	3 186	2 195
Octobre 1962	3 226	1 826
Octobre 1963	2 192	1 144

Pour ce qui est des offres d'emploi non satisfaites, on a pu noter un très sensible accroissement de leur nombre. (Rappelons ici que les statistiques disponibles, relatives aux manœuvres, ne font état que des manœuvres « ordinaires », les manœuvres spécialisés étant compris avec les ouvriers qualifiés et spécialisés dans les statistiques par branches d'activité).

Les offres non satisfaites aux mois de référence étaient de : 1 712 en avril 1963, contre 1 202 en avril 1962; 1 713 en octobre 1963, contre 1 566 en octobre 1962.

En *République fédérale d'Allemagne*, le nombre d'aides-manœuvres en chômage était de 21 700 à fin avril 1963 (20 600 en avril 1962) et 16 600 à fin octobre 1963 (14 100 en octobre 1962). Dans le groupe de la main-d'œuvre sans profession définie, 3 800 personnes étaient déclarées sans travail à fin avril, et 3 100 à fin octobre 1963 (3 300 et 2 700 en 1962).

Par contre, le nombre d'emplois vacants pour aides-manœuvres était de 50 800 à fin avril 1963 et de 54 200 à fin octobre 1963 (53 800 et 51 600 en 1962).

En *France*, la situation du marché de l'emploi des « manœuvres » a été influencée par les intempéries de l'hiver 1962, dont les effets se sont prolongés jusqu'en octobre 1963. En effet, le nombre des demandes d'emploi avait diminué de 7 % en octobre 1963 par rapport à octobre 1962, probablement en raison de l'intense activité qui a animé l'industrie du bâtiment. D'autre part, le nombre des offres d'emploi

(1) Les chiffres de demandeurs relatifs aux manœuvres, pour la Belgique, concernent uniquement les demandeurs à « aptitude normale », à l'exclusion de ceux à « aptitude réduite » et des « inscrits volontairement ».

s'accroissait progressivement d'avril à octobre 1963 sans atteindre toutefois le niveau d'octobre 1962, date du recensement des offres d'emploi effectué par les « ASSE-DIC » (1).

	1962	1963
Demandes d'emploi non satisfaites (1):		
— avril	27 823	27 753
— octobre	22 520	20 867
Offres d'emploi non satisfaites:		
— avril	6 611	6 642
— octobre	10 621	8 343

(1) Non compris les demandes d'emploi déposées par les rapatriés.

En ce qui concerne les effectifs de chômeurs secourus, l'augmentation enregistrée en avril 1963 (5 947) par rapport à octobre 1962 (4 231) s'explique par l'admission au bénéfice des allocations de chômage des rapatriés d'Algérie à la recherche d'un emploi et ayant épuisé leurs droits à l'allocation de subsistance. Il en résulte également que le nombre des chômeurs secourus en octobre 1963 demeurerait supérieur à celui d'octobre 1962.

La situation des demandeurs d'emploi *rapatriés d'Algérie* a évolué favorablement au cours du deuxième semestre 1962 et de l'année 1963. C'est ainsi que le nombre de ces demandeurs d'emploi du groupe « manutention et stockage » est passé de 4 192 en octobre 1962 à 2 617 en octobre 1963, régressant ainsi de 37 %. Il convient de remarquer que durant la même période, le nombre des demandeurs d'emploi d'origine métropolitaine n'avait diminué que de 7 %.

En *Italie*, le nombre des demandes non satisfaites concernant les manœuvres ordinaires est en constante régression : en avril 1963 : 291 963, contre 329 658 en avril 1962 (— 11 %) ; en octobre 1963 : 251 467, contre 274 839 en octobre 1962 (— 8,5 %).

Au *Luxembourg*, les demandes d'emploi non satisfaites concernant les manœuvres sont très réduites, sauf en janvier et février, où l'on enregistre le chômage saisonnier des manœuvres du bâtiment. Par contre, on note la permanence des besoins concernant cette catégorie de travailleurs. Les offres d'emploi non satisfaites s'élevaient à 203 en avril 1963, contre 50 en avril 1962; 112 en octobre 1963, contre 340 en octobre 1962. La majeure partie des manœuvres est composée de travailleurs étrangers.

Aux *Pays-Bas*, il n'existe pas de statistique de manœuvres à proprement parler; toutefois, une catégorie de travailleurs non qualifiés est classée sous la rubrique « *losse arbeiders* » (travailleurs journaliers).

(1) Association pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce.

Après la disparition des séquelles de l'hiver rigoureux, le chômage de ces travailleurs est retombé vers le milieu de 1963 légèrement au-dessous du niveau de 1962; aux Pays-Bas, même le chômage des « non qualifiés » est minime. L'évolution a été plus marquée du côté de la demande de main-d'œuvre qui, après le long hiver, a presque atteint, en avril 1963, le chiffre de l'année précédente (avril 1963 : 10 489 et avril 1962 : 10 682) et s'est maintenue depuis à un niveau nettement plus élevé (octobre 1963 : 12 069). Ainsi, dans la catégorie des « non qualifiés », également, l'offre de main-d'œuvre est donc non seulement dépassée de loin par la demande, mais cette demande ne fait en outre qu'augmenter.

C - TENDANCES D'EVOLUTION PAR REGIONS

Les travaux antérieurs portant sur l'examen de la conjoncture de l'emploi ont mis en relief, d'une part, l'intérêt croissant qui est attribué au rassemblement des informations et à l'exposé des problèmes d'emploi qui se posent au niveau régional, et, d'autre part, la difficulté, à l'heure actuelle, de présenter de façon cohérente les données disponibles, en raison de leur caractère hétérogène.

C'est pour la première fois en 1963 qu'une analyse, d'ailleurs succincte, des tendances d'évolution par régions, a pu être effectuée.

Les données qui ont pu être réunies, ci-après, ont évidemment un caractère fragmentaire et une précision variable suivant les pays. Leur valeur indicative est d'ailleurs fonction de l'acuité plus ou moins grande des problèmes régionaux et de l'importance des mesures déjà prises ou envisagées par les Etats en vue de leur solution concrète.

1. En ce qui concerne la *Belgique*, l'examen des données relatives aux demandes et aux offres d'emploi réparties par régions fait apparaître, d'une part, que le nombre des demandes non satisfaites est en régression dans toutes les régions, et, d'autre part, que le nombre des offres non satisfaites s'est accru de façon générale, à l'exception des provinces de Namur et de Liège.

Les provinces où les diminutions du nombre des demandes d'emploi non satisfaites ont été les plus fortes sont : pour avril, la Flandre occidentale, le Limbourg, la Flandre orientale et le Brabant; pour octobre, la Flandre occidentale, le Brabant et le Luxembourg.

Par contre, les provinces où les accroissements du nombre des offres d'emploi non satisfaites ont été le plus élevés sont : pour avril, la Flandre occidentale, le Hainaut, la Flandre orientale et le Limbourg; pour octobre, le Hainaut, le Luxembourg, la Flandre occidentale et la Flandre orientale.

Il convient de souligner ici les effets des mesures qui ont été prises, sur le plan régional, en vertu des lois des 17 et 18 juillet 1959, pour favoriser l'expansion économique par la création de nouvelles industries. C'est ainsi qu'au cours des trois premiers trimestres de 1963, 15 000 emplois nouveaux ont pu être créés dans les différentes branches d'activité, ce qui porte à 98 000 environ le nombre total des emplois nouveaux depuis l'entrée en vigueur de ces lois. Compte tenu des variations saisonnières, le total des créations d'emploi peut être évalué à 20 000 environ pour l'année entière. Pour l'année 1964; le nombre des emplois nouveaux peut être estimé à 15 000.

TABLEAU VI

Belgique

Demandes et offres d'emploi non satisfaites par régions

Régions	1962		1963	
	demandes (1)	offres	demandes (1)	offres
Anvers				
avril.	13 895	2 640	11 729	2 660
octobre	11 639	2 149	10 024	2 430
Brabant				
avril.	13 704	5 652	11 408	5 870
octobre	11 607	5 309	9 620	5 434
Flandre occidentale				
avril.	11 718	1 547	9 729	2 543
octobre	11 441	1 358	7 982	2 396
Flandre orientale				
avril.	14 045	1 665	10 603	2 172
octobre	11 515	2 019	8 539	2 676
Hainaut				
avril.	9 802	1 178	8 674	1 817
octobre	8 803	987	8 702	2 023
Liège				
avril.	7 776	2 902	7 303	3 217
octobre	7 411	1 930	7 008	1 756
Limbourg				
avril.	4 297	823	3 547	1 040
octobre	3 360	1 020	3 175	1 023
Luxembourg				
avril.	351	215	332	255
octobre	379	56	319	104
Namur				
avril.	1 595	1 055	1 350	697
octobre	1 443	314	1 332	211

(1) Les demandes d'emploi figurant dans ce tableau concernent celles des chômeurs complets indemnisés à aptitude normale et à aptitude réduite, ainsi que les demandeurs inscrits volontairement.

Les tableaux suivants donnent des indications sur la répartition, par région et par branche, des emplois créés au cours de 1963.

TABLEAU VII

Belgique

Répartition, par régions, des emplois à créer en 1963 en vertu des lois des 17 et 18 juillet 1959 (pour 1964 : prévisions)

Régions	de 1956 à fin 1962	1963				1964
		1 ^{er} tri- mestre	2 ^e tri- mestre	3 ^e tri- mestre	4 ^e tri- mestre (estimation)	prévi- sion
Flandre occidentale	19 319	459	100	221	200	1 000
Flandre orientale	13 087	465	1 657	385	500	2 500
Anvers	14 695	627	852	3 005	1 700	4 000
Limbourg	4 270	405	2 250	55	200	1 500
Brabant	10 722	702	754	441	500	2 000
Hainaut	10 918	450	820	309	900	2 000
Liège	8 265	121	118	307	500	1 000
Namur	1 128	—	48	460	400	500
Luxembourg	700	—	—	38	100	500
Total	83 104	3 229	6 599	5 221	5 000	15 000

TABLEAU VIII

Belgique

Répartition, par branche d'activité, des emplois à créer, en vertu des lois des 17 et 18 juillet 1959

Périodes	Trans- for- mation des mé- taux	Hauts four- neaux et acié- ries	Chimie	Textile	Divers	Total
De 1959 à fin 1960	35 256	10 561	9 356	9 976	17 955	83 104
1963:						
1 ^{er} trimestre	1 129	—	293	1 045	762	3 229
2 ^e trimestre	4 376	180	204	797	1 042	6 599
3 ^e trimestre	3 444	155	112	490	1 020	5 221
4 ^e trimestre (estimation)	2 500*	300	200	500	1 500	5 000
1964 (prévision)	9 000	700	1 000	1 300	3 000	15 000

2. En République fédérale d'Allemagne, l'évolution favorable de l'emploi a permis de remédier largement aux déséquilibres qui avaient existé jusqu'en 1956 entre les diverses régions. Les taux de chômage (rapport entre le nombre de chômeurs et celui des salariés) n'ont subi que de très faibles variations selon les régions (Berlin-Ouest non compris) par rapport à l'année précédente, comme il ressort du tableau suivant :

TABLEAU IX

R.F. d'Allemagne

Evolution par régions du taux de chômage (rapport entre le nombre des chômeurs et celui des salariés)

Régions	1962		1963	
	31.3	30.9	31.3	30.9
Schleswig-Holstein	1,4	0,7	1,8	0,7
Hambourg	0,6	0,5	0,6	0,5
Basse-Saxe	1,4	0,5	1,4	0,5
Brême	1,6	1,0	1,3	0,8
Rhénanie du Nord-Westphalie	0,5	0,4	0,7	0,5
Hesse	0,6	0,3	0,6	0,3
Rhénanie-Palatinat-Sarre	0,9	0,3	0,8	0,4
Bade-Wurtemberg	0,2	0,1	0,2	0,1
Bavière septentrionale	2,0	0,5	2,0	0,6
Bavière méridionale	1,9	0,5	2,1	0,6
République fédérale	0,9	0,4	1,0	0,4

Les différences à l'intérieur des régions sont également devenues beaucoup plus faibles qu'au cours des années précédentes. A la fin de septembre 1963, seuls quatre districts présentaient un taux de chômage supérieur à 1 %.

Dans plusieurs arrondissements ruraux et urbains restés en arrière de l'évolution générale, des possibilités d'emploi font défaut pour la population locale, spécialement en dehors de l'agriculture. La capacité financière des communes reste ainsi insuffisante, de même que l'infrastructure des transports et de l'approvisionnement, ainsi que la satisfaction des besoins culturels et sociaux. Dans d'autres régions, les inconvénients de la concentration urbaine et industrielle ont également nécessité des mesures de politique structurelle et d'économie régionale. Le premier rapport du gouvernement fédéral sur l'aménagement du territoire, en date du 1^{er} octobre 1963, indique ce qui reste à accomplir dans ce domaine.

Les données statistiques relatives au chômage et aux offres d'emploi ne font pas suffisamment apparaître les différences existant entre les circonscriptions locales. C'est pour cette raison que le Comité interministériel d'étude des problèmes des régions en difficulté a pu achever, en été 1963, un examen approfondi pour déterminer les régions de la République fédérale qui devaient bénéficier d'une aide à l'économie régionale. A cet effet, ont été utilisées les données statistiques sur le produit national brut, sur l'emploi dans l'industrie par rapport à la population

totale, sur les déficits dus aux migrations et sur le nombre de personnes qui font la « navette » entre les régions. Cet examen a fait apparaître qu'en 1963, parmi les arrondissements reconnus jusqu'à cette date comme régions à développer, vingt-quatre arrondissements ruraux, sept villes et certaines communes appartenant à vingt-sept autres arrondissements ruraux ne devaient plus être dorénavant considérés comme régions de développement, alors que cinquante-et-un arrondissements ruraux, dix villes et quelques communes appartenant à des arrondissements ruraux devaient maintenant y figurer. Actuellement, il y a au total cent dix-sept arrondissements ruraux et quinze villes qui sont considérés comme territoire d'aménagement fédéral. Ils appartiennent à tous les Länder du territoire fédéral à l'exception du Bade-Wurtemberg et occupent au total 28,5 % de la superficie totale du territoire fédéral (Berlin non compris).

Les mesures de développement prévues pour ces régions ne peuvent viser à provoquer une forte émigration de travailleurs. Elles doivent plutôt tendre à y créer un plus grand nombre d'emplois à productivité plus élevée. Elles nécessitent donc un développement particulièrement bien coordonné de l'infrastructure, de nature à donner aux travailleurs de ces régions de meilleures conditions de vie et de logement, ainsi que des possibilités d'emploi étendues, et aux chefs d'entreprises des conditions d'établissement plus favorables.

3. En France, il y a lieu de noter que les besoins qui se sont manifestés au cours de la période considérée tiennent tant à leur nature qu'à leur localisation géographique.

Témoignant de l'évolution des structures économiques françaises, de nombreuses conversions, concentrations ou regroupements d'activité ont eu lieu. Ces mouvements, effectués à l'échelle du territoire national, pour tenir compte des besoins spécifiques de la collectivité ou de la concurrence instaurée entre partenaires de la C.E.E., n'en ont pas moins occasionné dans certains cas d'assez sensibles perturbations chez les travailleurs, à savoir des licenciements collectifs et des difficultés de reclassement.

Cette évolution continue de se manifester dans les industries extractives, mines de fer (Pyrénées-Orientales, Ariège) ou de charbon (Decazeville), dans la construction navale (Nantes, Saint-Nazaire, la Seyne, Port-de-Bouc).

De nombreuses fermetures d'établissements ou des regroupements sont également à signaler dans les secteurs d'activité comportant un nombre important de petites entreprises, tels le bâtiment et les travaux publics, la fonderie et grosse chaudronnerie, l'habillement et le travail des étoffes, le tissage du coton.

Si l'on observe la localisation géographique de ces licenciements, on s'aperçoit qu'ils intéressent principalement la région parisienne, le Nord, la région lyonnaise et quelques zones de l'Est qui sont déficitaires en main-d'œuvre.

C'est pourquoi, malgré les perturbations supportées par les travailleurs, le reclassement pouvait y apparaître relativement aisé (réduction d'activité de Bull à Belfort, reconversion de Remington à Calluire dans le Rhône).

En revanche, les difficultés ont pris une acuité particulière quand la reconversion s'opérait dans les zones de mono-industrie, soit que les travailleurs ne puissent être reclassés aisément sur place (industries de confection militaire dans le Languedoc),

soit qu'ils acceptent difficilement, compte tenu notamment de leur âge ou des problèmes de logement, de se déplacer vers des zones pourvues en emplois (dans le Morbihan, conversion des Forges de Hennebont).

Les conversions et regroupements d'activité ainsi constatés ont rendu nécessaire une adaptation de la main-d'œuvre à de nouvelles tâches, adaptation que les pouvoirs publics se sont efforcés de développer au maximum en raison de la pénurie d'ouvriers qualifiés (voir l'étude de ces mesures dans la troisième partie, A - Dispositions d'ordre interne).

Ces diverses modalités d'intervention s'inscrivent désormais dans le cadre d'une politique de l'aménagement du territoire conçue sous l'autorité directe du Premier Ministre en vue de remédier aux disparités constatées dans l'évolution des diverses zones du territoire.

En effet, mis à part quelques excédents temporaires ou très localisés, la pénurie de main-d'œuvre ressentie au cours de 1963 s'est concentrée dans les départements du Nord et de l'Est, la région parisienne, la région lyonnaise, régions présentant le plus haut et le plus ancien degré d'industrialisation. Cette tension est attestée par le nombre élevé des offres d'emploi enregistrées dans les « régions de programme » ⁽¹⁾ : Centre, Franche-Comté, Bourgogne, Lorraine, Alsace, Nord, Picardie, Rhône-Alpes.

En revanche, le nombre très faible des offres des diverses autres régions de programme ne fait que traduire leur faible degré d'équipement industriel.

En ce qui concerne le chiffre des demandeurs d'emploi, on ne peut guère que signaler, comme phénomène significatif, la baisse sensible du nombre de ceux-ci de 1961 à 1963 dans les régions de programme Bourgogne, Champagne, Basse-Normandie, Bretagne, Pays de Loire, Aquitaine, où les efforts d'implantation d'activités industrielles nouvelles se poursuivent, en vue de créer des emplois décentralisés.

A ce souci de promouvoir un développement harmonieux de l'ensemble du territoire, a répondu la création, le 14 février 1963, de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, et de la Commission nationale de l'aménagement du territoire. Cette instance a entrepris des études à long terme, notamment sur l'évolution du peuplement et de l'économie française jusqu'en 1985.

Déjà, une procédure particulière de régionalisation des investissements publics, sous la forme de « tranches opératoires », a fait l'objet d'une première mise en œuvre. D'autre part, en application de l'article 3 de la loi du 4 août 1962 portant approbation du plan de développement économique et social, un document annexe de la loi de finances pour l'exercice 1964 a été établi au sujet de la « régionalisation du budget d'équipement pour l'année 1964 et de la coordination des investissements publics au regard des objectifs de l'aménagement du territoire ».

4. En *Italie*, comme il ressort des deux tableaux ci-après, les réductions des demandes d'emploi non satisfaites se sont vérifiées en 1963, dans toutes les régions, avec des pointes, pour le mois d'avril, en Emilie-Romagne (— 18,6 %), en Tos-

(1) Pour l'ensemble du territoire : 21 régions pour chacune desquelles a été élaboré un plan de développement économique et d'aménagement.

cane (— 18,2 %), en Vénétie (— 16,8 %), en Sardaigne (— 13,6 %) et dans les Pouilles (— 12,5 %); et pour le mois d'octobre, dans le Latium (— 15,2 %), en Toscane (— 14,2 %), dans les Marches (— 12,2 %), en Ombrie (— 12 %) et en Sardaigne (— 11,4 %).

TABLEAU X

Italie

Répartition, par régions, des demandes d'emploi non satisfaites
(données relevées à fin avril)

Régions	1961	1962	1963	Différences			
				1962-1961		1963-1962	
				unités	en %	unités	en %
Piémont . . .	73 278	56 859	52 546	— 16 419	— 22,4	— 4 313	— 7,6
Val d'Aoste . .	1 257	1 228	1 127	— 29	— 2,3	— 101	— 8,2
Lombardie . . .	115 918	88 332	82 501	— 27 586	— 23,8	— 5 831	— 6,6
Trentino- Haut-Adige . .	17 310	18 107	16 381	+ 797	+ 4,6	— 1 726	— 9,5
Vénétie	101 154	90 229	75 103	— 10 925	— 10,8	— 15 126	— 16,8
Frioul-Vénétie							
Julienne	32 163	28 220	25 892	— 3 943	— 12,3	— 2 328	— 8,3
Ligurie	29 080	21 114	18 605	— 7 966	— 27,4	— 2 509	— 11,9
Emilie- Romagne	225 995	158 916	129 330	— 67 079	— 29,7	— 29 586	— 18,6
Toscane	79 269	66 604	54 474	— 12 665	— 16,0	— 12 130	— 18,2
Ombrie	32 299	33 434	29 375	+ 1 135	+ 3,5	— 4 059	— 12,1
Marches	39 654	37 852	33 699	— 1 802	— 4,5	— 4 153	— 11,0
Latium	73 007	62 131	54 705	— 10 876	— 14,9	— 7 426	— 12,0
Abruzzes- Molise	54 767	46 041	42 076	— 8 726	— 15,9	— 3 965	— 8,6
Campanie	236 863	205 650	190 475	— 31 213	— 13,2	— 15 175	— 7,4
Pouilles	176 651	158 457	138 660	— 18 194	— 10,3	— 19 797	— 12,5
Bisilicate	30 005	24 264	21 468	— 5 741	— 19,1	— 2 796	— 11,5
Calabre	91 271	67 788	63 728	— 23 483	— 25,7	— 4 060	— 6,0
Sicile	167 213	138 704	122 330	— 28 509	— 17,0	— 16 374	— 11,8
Sardaigne . . .	42 365	31 670	27 355	— 10 695	— 25,2	— 4 315	— 13,6
Total:	1 619 519	1 335 600	1 179 830	— 283 919	— 17,5	— 155 770	— 11,7

Par ailleurs, au cours de l'année écoulée, sont apparues en Italie des offres d'emploi non satisfaites. La majeure partie de ces offres sont concentrées en Lombardie, au Piémont, en Emilie-Romagne, en Vénétie et en Ligurie, notamment dans les professions relevant de la transformation des métaux : Lombardie : ajusteurs, tourneurs, forgerons, fraiseurs; au Piémont : tourneurs, rectificateurs, ajusteurs; en Emilie-Romagne : tourneurs, monteurs, ajusteurs; en Vénétie : monteurs de machines agricoles, tourneurs; en Ligurie : tourneurs. De même, des offres non satisfaites ont été enregistrées dans la construction : Piémont et Ligurie (charpentiers), en outre, pour des travaux marâchers, notamment de sarclage.

TABLEAU XI

Italie

Répartition, par régions, des demandes d'emploi non satisfaites
(données relevées à fin octobre)

Régions	1961	1962	1963	Différences			
				1962-1961		1963-1962	
				unités	en %	unités	en %
Piémont . . .	67 449	50 270	49 584	— 17 179	— 24,5	— 686	— 1,4
Val d'Aoste . .	1 002	876	855	— 126	— 12,6	— 21	— 2,4
Lombardie . .	103 036	80 443	79 021	— 22 593	— 21,9	— 1 422	— 1,8
Trentino- Haut-Adige .	14 425	13 553	12 718	— 872	— 6,0	— 835	— 6,2
Vénétie . . .	89 747	72 320	66 869	— 17 427	— 19,4	— 5 451	— 7,5
Frioul-Vénétie Julienne . .	31 257	26 211	23 517	— 5 046	— 16,1	— 2 694	— 10,3
Ligurie . . .	28 704	20 956	19 143	— 7 748	— 27,0	— 1 813	— 8,7
Emilie- Romagne . .	192 246	130 515	119 063	— 61 731	— 32,1	— 11 452	— 8,8
Toscane . . .	73 522	58 640	50 319	— 14 882	— 20,2	— 8 321	— 14,2
Ombrie . . .	31 626	31 153	27 422	— 473	— 1,5	— 3 731	— 12,0
Marches . . .	36 939	32 891	28 858	— 4 048	— 10,9	— 4 033	— 12,3
Latium . . .	78 201	62 790	58 220	— 15 411	— 19,7	— 9 570	— 15,2
Abruzzes- Molise . . .	44 653	35 375	33 834	— 9 278	— 20,8	— 1 541	— 4,4
Campanie . .	216 681	176 445	174 419	— 40 236	— 18,6	— 2 026	— 1,2
Pouilles . . .	192 589	169 360	159 703	— 23 229	— 12,1	— 9 657	— 5,7
Basilicate . .	24 185	17 677	16 726	— 6 508	— 26,9	— 951	— 5,4
Calabre . . .	81 919	60 546	54 011	— 21 373	— 26,1	— 6 535	— 10,8
Sicile	162 100	140 973	130 994	— 21 127	— 13,0	— 9 979	— 7,1
Sardaigne . .	37 770	29 034	25 716	— 8 736	— 23,1	— 3 318	— 11,4
Total:	1 508 051	1 210 028	1 125 992	— 298 023	— 19,8	— 84 036	— 6,9

En outre, il faut signaler qu'en 1963 de nouvelles industries sont entrées en activité, tandis que d'autres étaient en cours d'installation. Parmi les initiatives les plus importantes, on peut citer : sur le territoire de Trieste, l'établissement « Vetrobel », qui a fait un effort exceptionnel pour la formation du personnel; dans la région d'Udine, les établissements « Zanussi-Rex », qui ont embauché un nombreux personnel (techniciens et ouvriers), dans les Pouilles, la création d'un établissement métallurgique « Italsider » à Tarente. Dans les Abruzzes et Molise les établissements « Piloter » (confection) ont inauguré leur activité avec 50 salariés et prévoient l'embauchage de 500 autres. Dans la même région, les usines de conserves de poissons ont repris leur activité avec 50 salariés. En Basilicate sont en cours de construction, les établissements de la « Ceramica Pozzi », de la « Montecatini » et de l'« Anic ». En Sicile, à Agrigente, la centrale thermo-électrique construite par

l'E.S.E. a commencé à fonctionner; dans la province de Caltanissetta, à Gela, des travaux d'installation d'établissements pétrochimiques sont en cours. Au Piémont, à Alessandria, un établissement de la « Società metallurgica Delta di Genova-Conigliano » est également en cours de construction pour la production de tubes métalliques, etc... En Campanie, la Société « Pepsi-Cola », la Société « Ezzo » (travaux publics) et la Société « Brasile » (café) ont commencé leur activité.

5. Aux *Pays-Bas*, si la situation du chômage ne s'est guère modifiée sur le plan national, elle a présenté de légères différences d'une région à l'autre. La moyenne annuelle de la réserve de main-d'œuvre enregistrée est demeurée voisine de celle de 1962. Un accroissement a affecté surtout les provinces du Limbourg, du Brabant septentrional, de la Hollande septentrionale et de Gueldre. Par contre, à la fin d'avril et d'octobre, trois provinces, à savoir celles de Zélande, Frise et Groningue font exception, en ce sens qu'une diminution a pu y être constatée.

TABLEAU XII

Pays-Bas

Régions où la diminution de la réserve de main-d'œuvre a été le plus marquée (1961-1963)

Régions	Fin de mois	1961	1962	1963	% de diminution de 1961 à 1962
Groningue.	avril	4 294	3 660	2 995	— 30,3
	octobre	2 447	2 417	1 957	— 20,1
Frise	avril	3 206	2 445	1 935	— 39,6
	octobre	2 470	1 912	1 631	— 34,0
Drente	avril	3 586	2 665	2 639	— 26,4
	octobre	1 968	1 836	1 775	— 9,9
Zélande	avril	1 473	1 713	1 287	— 12,7
	octobre	982	1 025	815	— 17,1

Comme le chômage est partout très faible, les différences ci-dessus n'ont en fait que très peu d'importance. En avril 1963, le chômage global était inférieur au chiffre correspondant de 1962; dans six des onze provinces le chiffre restait, à cette date, plus élevé que l'année précédente, mais les différences étaient minimes. Cinq mois plus tard, le chômage était, dans toutes les provinces, plus bas que l'année précédente; le Limbourg est la dernière province où cette évolution se soit produite.

En ce qui concerne les offres d'emploi non satisfaites, sur le plan national, leur moyenne a diminué très légèrement de 1962 à 1963. La diminution a été cependant relativement forte dans la province de Groningue, en Gueldre et dans le Limbourg.

La progression des offres d'emploi a été assez nette, par contre, en Zélande; d'autres augmentations du nombre des offres d'emploi ont pu être constatées en Hollande septentrionale, dans la province d'Overijssel et dans la Drente.

TABLEAU XIII

Pays-Bas

Régions où l'accroissement des offres d'emploi non satisfaites a été le plus marqué (1961-1963)

Régions	Fin de mois	1961	1962	1963	% de diminution de 1961 à 1963
Frise	avril	2 710	3 423	3 343	+ 23,4
	octobre	2 717	3 220	2 924	+ 7,6
Drente	avril	1 594	1 966	2 084	+ 30,7
	octobre	2 123	2 105	2 233	+ 5,2
Hollande du Nord	avril	22 096	23 208	23 132	+ 4,7
	octobre	22 165	22 166	25 491	+ 15,0
Hollande du Sud	avril	26 451	29 538	28 625	+ 8,2
	octobre	27 904	29 459	31 214	+ 11,9
Zélande	avril	1 328	1 352	1 611	+ 21,3
	octobre	1 303	1 436	1 901	+ 45,9

Etant donné que le nombre des offres d'emploi est en général sensiblement plus élevé que celui des chômeurs, on constate des déséquilibres plus ou moins marqués suivant les régions. Alors qu'en août 1963, le nombre total des offres non satisfaites était supérieur à celui de 1962, une telle situation ne s'était pas encore produite dans quatre provinces, en novembre 1963. La différence était infime dans trois d'entre elles; ce n'est que dans le Limbourg que les offres d'emploi non satisfaites étaient à la fin de 1963 encore nettement inférieures à celles de 1962. La situation de l'emploi dans les mines de charbon est probablement la cause principale de cette situation.

Les tensions les plus fortes se manifestent principalement dans les sept provinces figurant dans le tableau ci-dessus, où le nombre de chômeurs ne représente plus, en octobre 1963, par rapport aux offres, qu'un pourcentage relativement faible : Overijssel, 21,7 %; Gueldre, 21,9 %; Utrecht, 20,1 %; Hollande du Nord, 15,9 %; Hollande du Sud, 15,2 %; Brabant du Nord, 18,2 %; Limbourg, 11,5 %.

En ce qui concerne l'accroissement total de l'emploi industriel, de 1950 à 1962 (175 500 nouveaux emplois), il y a lieu de noter que 18 % des emplois ont été créés dans l'Ouest du pays, tandis que 82 % l'ont été dans les autres régions, dont 80 000 emplois dans le Sud et 28 600 emplois dans le Nord des Pays-Bas.

TABLEAU XIV

Pays-Bas

Régions où les écarts entre le nombre des offres et celui des chômeurs
sont les plus importants (à fin octobre)

Régions	1961		1962	
	Chômeurs	Offres	Chômeurs	Offres
Overijssel	2 044	9 250	2 025	9 344
Gueldre	2 378	13 473	2 488	11 381
Utrecht	1 381	6 600	1 191	5 920
Hollande du Nord	4 262	22 165	4 064	25 491
Hollande du Sud	5 423	27 904	4 742	31 114
Brabant du Nord	3 222	20 780	3 422	18 844
Limbourg	1 410	11 103	1 311	11 438

Les perspectives d'évolution du marché de l'emploi en 1964

L'analyse de l'évolution future des besoins et des ressources en main-d'œuvre dans les Etats membres de la Communauté serait incomplète si elle n'était pas accompagnée à la fois d'un examen rétrospectif et d'une prévision du développement conjoncturel de l'économie dans son ensemble, dégagant les liens utiles aux projections. Cependant, si l'on voulait suivre entièrement cette idée, on risquerait de déborder les limites assignées au présent chapitre. C'est pourquoi l'on se référera essentiellement aux données les plus récentes contenues dans le quatrième rapport trimestriel de 1963 sur la situation économique de la Communauté. Figure, ci-après, un résumé traçant les grandes lignes de l'évolution.

Dans la plupart des Etats membres, la situation économique générale a continué à être caractérisée, en 1963, par des tensions plus ou moins graves et plus ou moins générales du marché de l'emploi. Les besoins en main-d'œuvre n'ont pu être couverts de manière suffisante, ni par des mouvements de main-d'œuvre conjoncturels et structurels entre les différents secteurs de l'économie, ni par les effets à court terme des programmes des pouvoirs publics conçus, en règle générale, pour des périodes plus longues, ni par le recours à l'introduction de travailleurs étrangers. Il ne faut guère s'attendre, pour 1964, à une amélioration de cette situation, notamment en raison de l'expansion économique qui se poursuivra probablement à un rythme accéléré.

En effet, le produit réel brut de la Communauté augmentera d'environ 5 %, au lieu de 4 % de 1962 à 1963. Ces perspectives favorables peuvent être déduites, en premier lieu, des progrès de la croissance auxquels on peut s'attendre pour la R.F. d'Allemagne, plus marqués encore que ceux escomptés pour la France et les Pays-Bas, tandis que les économies des autres Etats membres continueront sans doute à se développer au même rythme qu'en 1963.

La population totale pourrait atteindre 177,5 millions de personnes (+ 0,8 % contre 1,1 % en 1963), tandis que la main-d'œuvre civile, sous l'influence de certains facteurs restrictifs, n'apparaît guère susceptible de croître de plus de 0,6 % en moyenne (en 1963 : 0,9 %). L'augmentation du nombre des salariés devrait avoir une tendance au ralentissement. C'est seulement en ce qui concerne l'Italie qu'on peut encore parler d'une certaine élasticité de l'offre de main-d'œuvre; cependant, cette élasticité n'est plus générale. Le chômage qui avait augmenté temporairement dans la Communauté en raison de l'hiver prolongé, surtout en France à cause des rapatriements de personnes d'Afrique du Nord, continuera certainement à reculer, bien que les disponibilités en main-d'œuvre soient de plus en plus difficilement utilisables.

La situation économique actuelle et son évolution prévisible permettent de conclure qu'une certaine détente du marché de l'emploi en 1964 pourrait être le plus efficacement obtenue, de toute évidence, par des mesures de politique conjoncturelle freinant notamment l'expansion de la demande. Il importera, cependant, d'intensifier en même temps les efforts visant à augmenter et à améliorer les ressources

en main-d'œuvre. Il est évident que le freinage de l'expansion de la demande intérieure, nécessaire dans la plupart des Etats membres, en raison du maintien de la stabilité des prix ainsi qu'à l'égard de l'évolution de la balance des paiements courants de la Communauté, pourra être d'autant plus atténué que les mesures prises en vue de développer l'offre de main-d'œuvre seront couronnées de succès.

Dans les tableaux figurant aux paragraphes suivants, la *production* est entendue au sens de la valeur ajoutée à prix constants; l'*industrie* comprend la construction; et les *services* comprennent la contribution de l'Etat au produit intérieur brut. Il convient encore de préciser que les estimations ont été faites, en général, à la fin de janvier 1964.

A. - PAYS A PENURIES ETENDUES

1. République fédérale d'Allemagne

Le nouveau ralentissement de la croissance économique observé en 1963 par rapport à l'année précédente doit être considéré à la lumière des conditions climatiques exceptionnelles du début de l'année. Cependant, d'autres facteurs, notamment la croissance hésitante de la demande globale et les goulots d'étranglement de la production que l'on ne peut imputer aux conditions atmosphériques, ont également exercé une influence sensible. Le taux de croissance du produit national brut ne devrait guère avoir dépassé 3 % (en 1962 : 4,4 %).

Les tensions très fortes observées sur le marché du travail se sont temporairement atténuées, notamment pendant le premier semestre 1963. Cette évolution est due dans une certaine mesure à un renouveau de la mobilité de la main-d'œuvre. Un certain nombre d'activités ont rendu des travailleurs au marché, ce qui a permis aux branches en expansion de se procurer plus facilement de la main-d'œuvre supplémentaire. Sur le plan général, toutefois, la rareté de la main-d'œuvre n'a pas beaucoup varié : le marché de l'emploi est demeuré tendu. Le nombre des nouveaux salariés (242 000, y compris Berlin-Ouest) a été, au cours de l'année écoulée, encore inférieur à celui de l'année précédente (323 000). Il s'agissait presque exclusivement de travailleurs étrangers qui continuent d'affluer et dont le nombre a atteint 830 000 à la fin de septembre 1963. L'excédent des migrations en tant que source de main-d'œuvre a de nouveau diminué, et l'évolution de la population active allemande a continué d'accuser un léger recul. Enfin, le nombre moyen de chômeurs a été de très peu supérieur à celui de 1962.

Dans l'hypothèse où la conception de la politique économique ne subit pas de changement notable et où les conditions atmosphériques sont normales, les perspectives de l'évolution économique en 1964 peuvent être considérées dans leur ensemble, comme assez favorables.

Des impulsions particulièrement vigoureuses émaneront de la demande étrangère. Cependant, il y a lieu de prévoir que les dépenses pour les investissements bruts fixes augmenteront également de façon sensible. En effet, la propension à investir des entreprises a continué à s'accroître dans le courant du deuxième semestre 1963. Dans l'hypothèse où cet essor se poursuit, on peut escompter que l'accroissement en

volume des investissements d'équipement sera, entre 1963 et 1964, de 4,5 % environ. En ce qui concerne l'ensemble des investissements sous forme de construction qui ont été entravés au début de 1963 dans une très large mesure par l'hiver rigoureux et prolongé, on peut s'attendre, de 1963 à 1964, à une progression nettement plus forte (environ 9 % en volume) que de 1962 à 1963 (+ 1,8 %). Pour autant que les permis de construction permettent de tirer des conclusions, les impulsions essentielles n'émaneront guère des investissements en construction des entreprises.

L'expansion des dépenses de consommation des administrations publiques pourrait se ralentir par rapport à l'année précédente. Par contre, bien que le mouvement de hausse des salaires doive continuer à s'atténuer en 1964, il est permis de s'attendre, en ce qui concerne la consommation privée — surtout dans l'hypothèse d'un taux d'épargne constant — à un accroissement plus vigoureux qu'en 1963. Le taux de croissance annuel pourrait atteindre 5,5 à 6 % à prix courants et 3,5 à 4 % à prix constants, par rapport à 5,4 et 2,7 % respectivement de 1962 à 1963.

Compte tenu de l'expansion prévisible de la demande et d'un affaiblissement probable de la progression des importations, on peut escompter, pour 1964 (sur base annuelle), une nouvelle accélération de l'évolution de la production. Cependant, dans le secteur agricole, la croissance prévisible de la production, dans l'hypothèse de conditions atmosphériques normales, est faible. Par contre, la production des industries (y compris la construction et l'artisanat) devrait connaître une expansion assez forte et atteindre un taux de croissance annuel de 5 à 6 % contre 3,1 %, l'année précédente. L'augmentation de la production du secteur des services est estimée à 4,5 %, contre 3,2 % en 1963. Le produit national brut pourrait alors augmenter de 1963 à 1964, d'environ 5 %, à prix constants, contre 3,2 % de 1962 à 1963.

Certains facteurs qui déterminent le niveau des prix laissent prévoir une stabilité relative de ces derniers — à l'exception toutefois de ceux concernant la construction et les prestations de services. L'excédent des échanges avec l'étranger, au sens de la comptabilité nationale, devrait augmenter fortement, du fait que les exportations de biens et de services croîtront probablement de façon sensiblement supérieure aux importations correspondantes.

Les prévisions relatives à l'évolution économique en 1964 permettent de penser que le marché de l'emploi demeurera tendu dans l'ensemble; on peut même s'attendre à un accroissement relatif des tensions. L'utilisation de la capacité de production industrielle et de celle du bâtiment a sans doute été, en 1963, légèrement inférieure à celle de 1962. Les efforts considérables de l'industrie et du bâtiment au cours des dernières années, visant à accroître la productivité du travail et à économiser de la main-d'œuvre, grâce à l'amélioration et à la modernisation de l'équipement technique, ont déjà dû faire sentir leurs effets en 1963, et l'on prévoit que ceux-ci seront plus sensibles encore en 1964. En revanche, il faut s'attendre pour 1964 à de nouvelles réductions de la durée du travail, du moins dans quelques branches d'activité.

Dans les secteurs suivants, la réduction de la durée du travail fixée par convention collective atteindra une nouvelle étape en 1964 :

Métallurgie République fédérale	le 1.1.1964	41 1/4 heures (— 1 h. 1/4)
Bâtiment République fédérale	du 1.4.1964 au 1.10.1964	42 heures (— 1 h.) et 41 heures
Meunerie selon le Land et le moment	du 1.1.1964 au 1.6.1965	40 heures (— 2 h. 1/2 à 2 h.)
Industrie du caoutchouc Hambourg	le 1.1.1964	41 heures (— 1 h.)
Industries graphiques République fédérale	le 1.1.1964	42 heures (— 1 h.)
Fonderie de caractères d'imprimerie République fédérale	le 1.1.1964	42 heures (— 1 h.)
Industrie de transformation du bois dans de nombreux Länder	le 1.1.1964	42 heures (— 1 h.)
Industrie de production du cuir dans quelques Länder	le 1.8.1964 ou le 1.10.1964	41 heures (— 1 h.)
Chaussures République fédérale	le 1.7.1964	41 heures (— 1 h.)

Le nombre moyen d'heures de travail par salarié, qui avait diminué d'un peu moins de 2 % en 1963, resterait à peu près le même en 1964 parce que la réduction ultérieure des heures hebdomadaires conventionnelles et la prolongation des congés payés pourraient être compensées par le fait qu'en 1964 le nombre de journées chômées en raison du mauvais temps — si les conditions atmosphériques sont normales — sera moins élevé qu'en 1963 et aussi parce que l'année 1964 compte davantage de jours ouvrables que l'année précédente.

Les efforts des employeurs pour inciter les syndicats à accepter un report de ces réductions de la durée du travail eu égard à la pénurie de main-d'œuvre persistante, n'ont eu qu'un succès limité en 1963. Dans le grand secteur des métaux en particulier, un tel accord n'a pu être conclu avec le syndicat. Il faut donc s'attendre à ce que les réductions de la durée du travail mentionnées plus haut entrent pour la plupart en vigueur.

Il n'est pas possible de donner une estimation quantitative de la main-d'œuvre nécessaire en 1964 dans le secteur industriel. Les besoins de main-d'œuvre seront probablement analogues à ceux de 1963 dans le bâtiment. Dans l'agriculture, il ne faudra probablement pas plus de main-d'œuvre qu'en 1963. On peut compter, pour 1964 également, sur le départ d'un nombre peu important de salariés et d'aides familiaux spécialement dans l'agriculture. Le besoin de main-d'œuvre qualifiée ayant bénéficié d'une formation technique agricole continuera à se faire sentir non seulement dans les exploitations occupant des salariés, mais encore dans les exploitations moyennes et même dans certaines grandes exploitations. La demande de main-d'œuvre se maintiendra également en 1964 dans le secteur des services.

Il n'est pas non plus possible de porter un jugement détaillé sur l'évolution probable du potentiel de main-d'œuvre. L'apport de main-d'œuvre active sera à nouveau plus faible que les années précédentes. Le nombre d'adolescents sortant des écoles générales et entrant dans la vie professionnelle était d'un peu moins de 640 000 en 1963 et dépassait d'environ 10 000 le chiffre de 1962, mais était probablement inférieur de 100 000 unités au chiffre prévu pour 1963. D'après des estimations basées sur les statistiques de population, qui avaient donné pour 1963 un nombre de 743 000 unités, on compte pour 1964 sur l'entrée de 749 000 adolescents dans la vie professionnelle. Si l'on se base sur ces estimations, on peut admettre que le nombre d'adolescents entrant dans la vie professionnelle restera à peu près le même qu'en 1963. Il faut cependant compter, d'autre part, étant donné la répartition par âge de la population de l'Allemagne occidentale en 1964, sur un départ légèrement plus important de main-d'œuvre âgée hors de la vie professionnelle. Les réserves de main-d'œuvre féminine doivent être à peu près épuisées, du moins pour le travail à temps plein.

En 1964, le potentiel de main-d'œuvre sera influencé de façon décisive par les migrations de main-d'œuvre vers le territoire fédéral. Le nombre de travailleurs étrangers occupés en République fédérale a encore pu être augmenté en 1963 par rapport aux années précédentes. A la fin de septembre 1963, date à laquelle il était de 829 000 unités (y compris Berlin-Ouest), il dépassait de 120 000 unités environ le niveau de fin septembre 1962. On pense que l'on parviendra à augmenter de quelque 100 000 unités encore le nombre de travailleurs étrangers occupés en République fédérale dans le courant de 1964.

En 1963, la plupart des étrangers occupés en République fédérale (sans Berlin) se trouvaient dans la métallurgie, y compris l'industrie automobile (29,5 %), dans le bâtiment et les industries connexes (23,9 %) ainsi que dans les industries de transformation (23,5 %). L'ensemble de ces trois secteurs occupait donc 77 % de tous les étrangers à la fin de septembre 1963. En revanche, l'agriculture et l'élevage, y compris l'horticulture et la pêche, n'en occupaient que 1,4 %, les mines, l'extraction et le travail des pierres et des terres 6,1 %, les services 4,7 % et les transports 2,7 %. L'accroissement de la main-d'œuvre féminine étrangère s'est élevé à 50 400 unités entre la fin de juin 1962 et la fin de juin 1963. Elle est principalement occupée dans les secteurs économiques ou les branches d'activité suivantes : transformation, métallurgie et sidérurgie, textile et vêtement, services. En 1964, certains autres secteurs économiques absorberont de la main-d'œuvre féminine supplémentaire, mais dans une mesure limitée. L'importance de l'accroissement réel possible de la main-d'œuvre étrangère dépendra des possibilités de recruter des travailleurs étrangers possédant les connaissances professionnelles et la pratique nécessaires. Il ne faut pas s'attendre à des modifications essentielles dans la répartition des besoins de main-d'œuvre par rapport à 1963. Les travailleurs qualifiés continueront à être le plus demandés en 1964. Comme il n'existe déjà à l'étranger que fort peu de main-d'œuvre qualifiée, les efforts devront surtout porter sur le recrutement de main-d'œuvre jeune, non qualifiée, qui fera son apprentissage dans les entreprises.

Il faut s'attendre pour 1964 à ce que la faible augmentation du nombre des chômeurs constatée en 1963 disparaisse à peu près. Dans l'ensemble, le nombre de salariés devrait s'accroître de 160 000 unités environ, ce qui correspondrait à un taux d'augmentation de 0,7 %. Comme cette augmentation du nombre des per-

sonnes occupées n'est pas suffisante pour permettre d'atteindre la croissance économique escomptée, l'évolution de la productivité demeurera décisive en 1964 pour éviter un ralentissement de la production. Eu égard à l'accroissement réel du produit national par personne active, l'accroissement de productivité devrait atteindre 4,5 % environ pour l'ensemble de l'économie. Il ne sera toutefois possible de faire de cette perspective une réalité que si un hiver aussi rigoureux qu'en 1963 ne provoque pas de grandes pertes d'heures de travail et que si l'on parvient à une utilisation de la capacité de production légèrement supérieure à celle de 1963.

Devant les perspectives esquissées de l'évolution économique, il semble indiqué d'agir prudemment sur la demande globale en continuant parallèlement d'appliquer les mesures visant à limiter la demande de construction, en vue de contrecarrer les tensions sur le marché de l'emploi qui manifestent une tendance à l'aggravation. En outre, les efforts en vue d'une augmentation quantitative et qualitative des ressources en main-d'œuvre devraient être intensifiés dans toute la mesure du possible.

TABLEAU XV

R.F. d'Allemagne

Production, emploi salarié et productivité

(variations en % par rapport à l'année précédente)

	1961	1962	1963	1964
<i>Industrie</i>				
1. Production	+ 6,4	+ 4,5	+ 3,0	+ 5,5
2. Emploi salarié	+ 1,8	+ 1,7	+ 0,4	+ 0,7
3. Production par salarié	+ 4,5	+ 2,7	+ 2,6	+ 4,8
<i>Services</i>				
1. Production	+ 4,9	+ 5,0	+ 3,5	+ 4,5
2. Emploi salarié	+ 2,3	+ 2,3	+ 1,7	+ 1,0
3. Production par salarié	+ 2,5	+ 2,6	+ 1,7	+ 3,5

Sources :
Office statistique des Communautés européennes.
1963 : estimations.
1964 : prévisions.

2. Pays-Bas

L'économie des Pays-Bas a été caractérisée, en 1963, par une accélération marquée du rythme de croissance auquel ont contribué l'essor des exportations de marchandises et, à l'intérieur, un fort accroissement des dépenses de consommation et une reprise des investissements. Non seulement les dépenses d'investissements en équipement ont progressé sensiblement, mais également les réalisations dans la construction ont été satisfaisantes après plusieurs années de stagnation. En dépit des

conditions atmosphériques défavorables, l'offre intérieure — à l'exception de la production agricole qui a enregistré un léger recul — a pu se développer en 1963 plus rapidement que l'année précédente, et le produit national brut, en termes réels, a augmenté d'environ 4,5 % contre 2,7 % de 1961 à 1962. En même temps, les importations ont progressé de façon particulièrement sensible.

L'emploi a augmenté avec vigueur, surtout dans le secteur de la construction et dans celui des services. C'est en effet l'accroissement rapide de l'emploi dans la construction — dans l'industrie, l'emploi ne s'est guère accru au cours de l'année — qui est à l'origine des fortes tensions qui ont caractérisé le marché du travail au cours du deuxième semestre.

L'évolution économique en 1964 sera marquée, dans une très large mesure, par les effets des majorations des salaires, décidées en octobre dernier.

Il sera probablement difficile d'éviter que, d'une part, l'augmentation des coûts et, d'autre part, l'expansion de la demande intérieure qui résulte de l'accélération des hausses salariales ne freinent la croissance des exportations; cependant, la demande extérieure potentielle qui se ranimera simultanément arrêtera sans doute le mouvement de régression du taux de croissance des exportations néerlandaises à un niveau de 5 % environ. Par contre, la demande intérieure permet de prévoir un rythme accéléré d'expansion. Non seulement dans la préoccupation de faire face à la hausse considérable des coûts salariaux par des mesures de rationalisation, mais aussi en raison des perspectives d'écoulement jugées favorables, les investissements fixes bruts des entreprises pourraient s'accroître d'au moins 10 % (en volume), contre 6 % en 1963. Une élasticité de l'offre de la construction accrue par des extensions de l'emploi, ne limitera pas cette expansion aux seuls investissements d'équipement. Le taux d'accroissement des investissements publics sera sans doute réduit par les mesures de freinage arrêtées en automne dernier; cependant, il restera toujours relativement élevé, se situant entre 3 et 5 % en volume.

En raison de la hausse considérable des salaires et de l'augmentation des effectifs occupés, la consommation privée devrait s'étendre vigoureusement, atteignant un accroissement réel de 6,5 % au moins. Par contre, on doit s'attendre à une augmentation des dépenses de consommation publique de l'ordre de 1 % seulement.

L'offre intérieure rencontrera de nouveau des difficultés à suivre l'essor de la demande. Toutefois, la production industrielle globale (construction comprise) pourrait s'élever de 6 % environ, le taux de croissance de la production de la construction étant au-dessus de la moyenne. Si les conditions atmosphériques restent normales, on pourrait envisager une extension de la production agricole voisine de 3 %, tandis que la valeur ajoutée du secteur des services devrait connaître une expansion appréciable. La croissance du produit national brut s'accélérait, passant à environ 5,3 % (1963 : 4,5 %).

Eu égard à l'élasticité insuffisante de l'offre intérieure et à la hausse manifeste des coûts de production, le niveau des prix — en dépit d'importations qui augmenteront certainement de façon vigoureuse — s'élèvera sans aucun doute plus rapidement que dans les années précédentes. Compte tenu de la détérioration nette de la balance commerciale, la balance des opérations courantes devrait, pour la première fois depuis 1957, se solder par un déficit considérable.

Aux Pays-Bas, comme ailleurs, la prolongation de la scolarité et de la formation professionnelle diminuera la proportion de la population active par rapport à la population totale et fera retomber le taux de croissance de la main-d'œuvre à environ 1,7 % (1963 : plus de 2 %). Dans l'hypothèse où l'apport net de travailleurs étrangers (5 000 personnes par an) et le nombre de chômeurs (30 000 personnes en moyenne mensuelle) ne subiraient pas de changements notables, l'augmentation des effectifs occupés devrait se situer également à 1,7 % environ. Malgré les mesures déjà prises ou envisagées par le gouvernement néerlandais, telles que la réduction du service militaire, la promotion de l'emploi des femmes et des travailleurs à la retraite, les avantages fiscaux en vue de stimuler la prestation d'heures supplémentaires, il n'est guère probable que les tensions sur les marchés de travail se réduiront sensiblement avant la fin de l'année. Il n'est pas exclu que la forte hausse des salaires pourrait diminuer quelque peu le nombre des travailleurs néerlandais dans les pays voisins (environ 60 000 en 1963) en faveur du marché national du travail.

L'augmentation hésitante de l'emploi n'exclut pas des mouvements divergents dans les différents secteurs économiques. L'accroissement relativement le plus faible de la main-d'œuvre salariée aura lieu dans l'industrie où les efforts de rationalisation et, dans plusieurs branches, l'élimination de producteurs marginaux pourraient continuer à couvrir une partie des besoins en main-d'œuvre escomptés dans d'autres secteurs (métaux, bois, matériaux de construction). Il est probable cependant que l'essor des effectifs salariés sera particulièrement fort dans la construction (environ 5 %, comme en 1963), tandis que l'abandon par les travailleurs des activités agricoles se poursuivra sans interruption.

TABLEAU XVI

Pays-Bas

Production, emploi salarié et productivité

(variations en % par rapport à l'année précédente)

	1961	1962	1963	1964
<i>Industrie</i>				
1. Production	+ 4,2	+ 4,8	+ 5,0	+ 6,5
2. Emploi salarié	+ 2,4	+ 2,1	+ 2,1	+ 1,5
3. Production par salarié	+ 1,8	+ 2,6	+ 2,7	+ 5,0
<i>Services</i>				
1. Production	+ 2,7	+ 2,9	+ 3,8	+ 5,0
2. Emploi salarié	+ 3,0	+ 2,5	+ 2,1	+ 2,0
3. Production par salarié	- 0,3	+ 0,4	+ 1,7	+ 3,0

Sources :
Office statistique des Communautés européennes et Statistiques néerlandaises.
1963 : estimations.
1964 : prévisions.

Bien que la durée des congés payés ait été prolongée pour la plupart des branches industrielles, entraînant une réduction annuelle des heures travaillées d'au moins 0,5 % en moyenne, il n'y a pas lieu, en raison de l'effet compensateur du nombre plus élevé de jours ouvrables, de prévoir des effets sur le volume du travail, du moins pour 1964. La productivité globale pourrait progresser de façon beaucoup plus notable qu'en 1963.

En résumé, l'évolution ultérieure de la situation du marché de l'emploi dépendra essentiellement de la question de savoir comment les répercussions des majorations inhabituellement fortes des salaires pourront être supportées par l'économie dans son ensemble. En vue du rétablissement d'un équilibre global de l'économie, la politique économique a déjà été orientée dans le but de limiter l'expansion de la demande. On a, en outre, pris des mesures permettant d'augmenter l'offre de main-d'œuvre.

3. *Luxembourg*

L'économie luxembourgeoise dépend dans une large mesure de la production et de l'exportation de fer et d'acier; par conséquent, la faiblesse persistante, sur les marchés, de l'écoulement de ces produits en 1963 a déterminé de façon marquée le rythme de croissance du produit national brut. C'est surtout la consommation privée, qui, par suite des majorations des revenus, a exercé des effets compensateurs, de sorte que le produit national brut devrait cependant avoir encore augmenté de 0,5 % environ.

Les pénuries de main-d'œuvre ont été sensibles, d'autant plus que, pour la première fois depuis 1958, le total des effectifs occupés dans l'industrie (y compris la construction) a été inférieur à la moyenne des années précédentes, ce qui s'explique, en premier lieu, par la régression de l'emploi de travailleurs étrangers.

Si — comme il paraît probable — la conjoncture internationale d'investissement connaît, en effet, un nouvel essor, les perspectives d'écoulement de l'acier et, par conséquent, d'évolution d'un secteur dominant de l'économie luxembourgeoise pourront être estimées un peu plus favorables.

La demande extérieure progressera sans doute à un rythme sensiblement plus rapide et s'étendra davantage vers les produits de nouvelles industries. Simultanément, un faible déclin — déterminé par la situation dans la sidérurgie — des investissements fixes globaux des entreprises est cependant à craindre. Malgré le freinage des investissements publics, leur croissance sera encore appréciable. En effet, il est à noter que d'importants travaux publics restent en cours, tels que la construction du port fluvial de Mertert et d'une canalisation d'eau du barrage d'Esch-sur-Sûre.

D'autre part, la consommation privée devrait continuer à s'étendre vivement et à dépasser, même en volume, le taux de croissance de l'année précédente. L'évolution sera similaire en ce qui concerne les dépenses de consommation publique.

Compte tenu des perspectives plus favorables pour la production de fer et d'acier, on peut conclure à une croissance légèrement accélérée de la production industrielle globale de plus de 2 % (de 1962 à 1963 : environ + 1 %). Simultanément, l'activité dans la construction, qui avait subi de sérieux contre-coups en 1963, pourrait se ranimer.

On doit envisager également une nouvelle expansion dans le secteur des services et — si les conditions atmosphériques le permettent — une légère expansion de la production agricole, de sorte que le produit national brut progresserait d'environ 2 %.

Le marché de l'emploi continuera à être affecté, en 1964, par le faible accroissement de la population et par l'épuisement des réserves en main-d'œuvre. La prolongation de la scolarité et la réduction de la durée du travail ne pourront qu'accentuer les tensions déjà existantes. Toutefois, il est possible que le total des effectifs au travail — notamment en raison du nombre croissant des travailleurs occupés dans les entreprises étrangères récemment installées au Luxembourg — augmentera légèrement. De même, la nouvelle montée du nombre des travailleurs étrangers (après une diminution d'environ 4 % enregistrée de 1962 à 1963) exercera une certaine influence sur cette évolution.

Le nombre des salariés dans l'industrie (46 167 unités en moyenne annuelle pour 1963, contre 46 930 en 1962) pourrait croître de plus de 1 %, sans que pour cela une nouvelle régression de l'emploi dans la sidérurgie soit exclue. Plusieurs branches du secteur des services, par exemple l'hôtellerie et l'agriculture, seront probablement affectées par des pénuries aiguës de travailleurs qualifiés ou spécialisés.

Au Luxembourg, comme ailleurs, le déséquilibre du marché de l'emploi est principalement une conséquence de tensions économiques globales. Pour y faire face, il faudrait notamment freiner davantage la demande intérieure, en veillant spécialement à ce que l'évolution de la demande d'investissements ne donne pas lieu à de nouvelles tensions. En effet, il convient de noter qu'un effort a été accompli pour implanter des nouvelles industries, en tenant compte de leur répartition régionale (principalement dans le Nord et l'Est du pays), dans le souci de parer à la vulnérabilité d'une économie essentiellement tributaire de l'industrie lourde. Les instances compétentes devront cependant tenir compte de l'évolution conjoncturelle; sinon, les déséquilibres du marché du travail risqueront de s'aggraver.

B. PAYS A PENURIES LOCALISEES

1. Belgique

En Belgique, l'essor conjoncturel s'est poursuivi de 1962 à 1963, favorisé notamment par une croissance vigoureuse de la demande extérieure et une expansion de la demande intérieure. En ce qui concerne l'offre, la production agricole a manifesté des faiblesses imputables aux intempéries, tandis que l'activité dans le secteur de l'industrie et dans celui des services a augmenté sensiblement par rapport à 1962. Au total, le produit national brut, en termes réels, a progressé dans une mesure à peu près identique à celle de l'année précédente, soit d'environ 4 %.

La situation du marché du travail n'a pas été caractérisée seulement par le plein emploi, mais aussi par une pénurie de plus en plus sensible de main-d'œuvre, notamment de travailleurs qualifiés. Etant donné que le chômage s'est réduit peu à peu à un « noyau » incompressible (en octobre 1963 : 1,7 %) et que les progrès de la productivité relativement rapides, surtout dans plusieurs branches de l'industrie, n'ont pas été suffisants pour libérer un nombre adéquat de travailleurs pour

d'autres branches d'activité, un recours accru à la main-d'œuvre étrangère a été inévitable.

Si la politique économique belge ne subit pas de modifications importantes, il est permis de prévoir le maintien du taux d'expansion actuel.

La demande extérieure — sans tenir compte de la possibilité d'une détérioration de la position concurrentielle, provoquée par de nouvelles et légères hausses de prix — devrait continuer à susciter des impulsions assez vigoureuses. Ceci est particulièrement valable pour les exportations de marchandises (+ 9 % en volume en 1964, contre plus de 10 % en 1963), moins, cependant, pour l'exportation de services qui progressera sans doute dans les mêmes proportions que de 1962 à 1963.

La demande intérieure poursuivra vraisemblablement une expansion accélérée émanant, en premier lieu, des investissements fixes bruts. Dans ce domaine, les dépenses des entreprises en matière d'équipements et de bâtiments industriels augmenteront sans doute, sous l'effet de différents facteurs favorisant la propension à investir, à un rythme plus rapide que les investissements publics dont l'accroissement devrait notamment être freiné par l'attitude restrictive des administrations à l'égard de la mise en œuvre de travaux publics.

Alors qu'il faut envisager que la consommation publique connaîtra, en 1964, une expansion moins vive que l'année précédente, il convient de s'attendre à un accroissement accéléré des dépenses de consommation privée. La hausse globale des salaires, favorisée par la situation du marché de l'emploi, aura une incidence particulièrement marquée sur cette évolution.

Compte tenu des conditions de production et de l'évolution ci-dessus esquissée de la demande, il y a lieu de prévoir un essor de la production industrielle (construction comprise) qui se situera à environ 5 %, accusant ainsi une progression légèrement moins rapide qu'en 1963, avec, toutefois, un taux différencié des résultats de la construction statistiquement surélevé pendant les mois de rattrapage, en raison de l'hiver prolongé de l'année dernière, et une accélération plus prononcée dans le secteur des biens d'investissement que l'année précédente. Il en sera de même en ce qui concerne l'offre de services qui maintiendra son expansion actuelle; si les conditions climatiques sont normales, la production agricole augmenterait de 2 à 3 %. Par conséquent, on peut escompter — la tendance à la hausse des prix se maintenant selon toute probabilité — un taux de croissance du produit national, en termes réels, de l'ordre de 4 %.

L'augmentation de la population active sera freinée par la prolongation de la scolarité; elle se situera à 0,5 % approximativement (contre 0,7 % en 1963). Pour 1963, l'accroissement total de la population active est estimé à 30 000 unités, et en 1964 à 25 000. Le volume des effectifs au travail croîtra aussi probablement à un rythme plus lent que l'année précédente (de 1 %, contre 1,8 % de 1962 à 1963), en raison de l'épuisement à peu près complet des réserves de main-d'œuvre répondant aux exigences minima quant aux aptitudes individuelles. Simultanément, on peut prévoir certaines modifications dans la structure de l'emploi qui pourront se manifester par une nouvelle diminution du nombre des non-salariés et par un essor de l'emploi féminin.

Dans l'industrie où les mouvements dans les différentes branches joueront, en partie, en sens contraire, il est probable que le nombre des salariés ne pourra progresser

de plus de 1 %. En ce qui concerne le secteur des services, l'accroissement prévisible sera de l'ordre de 1,5 %, alors qu'on ne peut douter que se poursuivra l'abandon des activités agricoles par des travailleurs. Au cours de cette évolution, le nombre des chômeurs (59 100, en moyenne mensuelle en 1963) pourrait encore diminuer légèrement, bien qu'il ne corresponde plus guère à de véritables réserves.

La prolongation des congés payés annuels, décidée à la fin de 1963, peut nécessiter certaines adaptations qui sont de nature à aggraver temporairement l'état de tension du marché du travail.

En ce qui concerne la productivité globale (production par salarié), on peut envisager une progression un peu plus rapide qu'en 1963.

Dans les conditions données, il convient de poursuivre les efforts visant à éliminer ou, tout au moins, à atténuer le déséquilibre entre les ressources et les besoins de main-d'œuvre. Parmi les mesures directes, il y a lieu de compter celles dont la mise en œuvre récente favorise l'intégration des femmes et des travailleurs à la retraite dans le circuit de la production, en outre, le développement de l'immigration de travailleurs étrangers, et l'extension du travail à temps partiel dans la mesure où il s'avérera possible. Notons, en ce qui concerne l'immigration, qu'au cours des onze premiers mois de 1963, 23 713 nouveaux permis de travail ont été accordés, alors que dans le précédent rapport, il avait été prévu, pour toute l'année, l'introduction de 20 000 travailleurs étrangers. En ce qui concerne la population active féminine, celle-ci, selon le Bureau de Programmation économique, s'accroîtrait de 6 600 unités en 1964, alors que la population active masculine diminuerait de 1 400 unités.

TABLEAU XVII

Belgique

Production, emploi salarié et productivité

(variations en % par rapport à l'année précédente)

	1961	1962	1963	1964
<i>Industrie</i>				
1. Production	+ 4,4	+ 6,2	+ 5,3	+ 5,0
2. Emploi salarié	+ 1,8	+ 2,3	+ 1,5	+ 1,0
3. Production par salarié	+ 2,5	+ 3,8	+ 3,7	+ 4,0
<i>Services</i>				
1. Production	+ 1,8	+ 3,0	+ 3,2	+ 3,0
2. Emploi salarié	+ 2,7	+ 3,1	+ 1,5	+ 1,5
3. Production par salarié	- 0,9	- 0,1	+ 1,7	+ 1,5

Sources :
Office statistique des Communautés européennes.
1963 : estimations.
1964 : prévisions.

Outre ces mesures spécifiques, des dispositions générales en matière de politique conjoncturelle semblent indiquées. Une politique modérément restrictive devrait surtout viser à freiner l'expansion de la demande intérieure qui tend à s'accélérer.

2. France

L'évolution de l'économie française a été placée, en 1963, sous le signe d'une forte expansion de la demande de consommation privée et publique et d'une vive reprise des exportations de marchandises, tandis que les investissements des entreprises privées ont manifesté une croissance relativement modérée. En dépit de cette expansion vigoureuse de la demande globale, l'accroissement du produit national brut s'est affaibli, atteignant 4,5 % contre 5,8 % en 1962, notamment en raison des réductions de la production agricole à la suite des conditions atmosphériques défavorables.

Sur le marché de l'emploi, l'augmentation sensible de la population active n'a pas été suffisante pour faire disparaître les tensions existantes, d'autant plus que l'octroi d'une quatrième semaine de congés payés s'est manifesté comme un facteur supplémentaire d'accroissement des pénuries.

Si le développement économique a nettement favorisé en 1963 les possibilités d'emploi, il ne faut pas perdre de vue cependant les effets négatifs qu'ont entraînés certains déséquilibres.

L'évolution des prix tend à rendre l'économie française moins compétitive sur le marché international. Non seulement la sidérurgie a connu une lente détérioration jusqu'au début de l'automne 1963, mais, en outre, l'industrie des biens d'équipement présente des carnets de commande en baisse, surtout pour les machines-outils. En outre, la production automobile continue à se développer mais à un rythme plus faible que précédemment.

Par contre, le développement de la consommation privée mentionné ci-dessus, a joué en 1963 un rôle actif sur le plan de l'emploi, notamment la demande des particuliers dans les industries de l'habillement.

C'est pour réduire ces tensions et éviter une expansion désordonnée que le plan de stabilisation du 12 septembre 1963 a été décidé par le Gouvernement. Le choix des mesures mises en œuvre a été toutefois inspiré par la préoccupation de ne pas provoquer un freinage trop brutal qui risquerait d'entraîner une détérioration sensible de l'emploi. Parmi les mesures spécifiques ainsi décidées, il y a lieu de souligner le rôle dévolu à la formation professionnelle (voir l'exposé de ces mesures dans la troisième partie, paragraphe A - Dispositions d'ordre interne).

Une prévision pour 1964 doit tenir compte des effets probables du programme de stabilisation mis en application en septembre 1963. Le Gouvernement a poursuivi et intensifié ses efforts de stabilisation. Les mesures prises ou annoncées dans le domaine de la politique budgétaire, monétaire et du crédit, auront sans doute pour conséquence une tendance un peu plus sensible au ralentissement de l'expansion de la demande.

Il y a certainement lieu de s'attendre à une expansion encore notable de la demande étrangère, alors que la demande intérieure devrait progresser un peu plus lentement que de 1962 à 1963. Ceci est valable notamment pour la formation brute de capital

fixe des entreprises où les incidences sur la propension à investir se solderont probablement par un taux de croissance plus modéré que celui de 1963. D'autre part, le rythme de l'augmentation des dépenses d'investissement des administrations pourrait se ralentir quelque peu, ceci particulièrement en raison de l'offre limitée dans le secteur de la construction, et de certaines mesures de freinage adoptées par le Gouvernement.

Il semble que les dépenses de consommation privée augmenteront sans doute de façon un peu moins rapide qu'en 1963. Néanmoins, les tensions persistantes du marché de l'emploi laissent prévoir une expansion des salaires qui devrait être encore assez vive, en dépit de certaines atténuations exercées par la politique des crédits et des prix sur la propension des employeurs à faire des concessions. Par contre, le taux de croissance des dépenses de consommation publique devrait s'amoindrir si les prévisions budgétaires pour 1964 sont respectées.

En ce qui concerne l'offre intérieure, l'augmentation escomptée de la production de l'industrie, y compris la construction, sera de l'ordre de 5,5 %, tandis que celle du secteur des services atteindra au moins 5 %. Si les conditions atmosphériques sont normales, la production agricole devrait également être à même de surmonter sa faiblesse relative de 1963. Dans ce cas, le taux de croissance du produit national brut, en termes réels, pourrait atteindre 5 % environ.

Nombre d'indices laissent supposer que les mesures prises dans le cadre du programme de stabilisation feront perdre à la hausse des prix son élan actuel. Le solde de la balance des opérations courantes devrait continuer à s'amenuiser, bien que de façon un peu moins marquée qu'en 1963, en raison d'un accroissement légèrement plus rapide des importations par rapport aux exportations et d'une faible détérioration des termes de l'échange. Toutefois, en raison du maintien à un niveau très élevé des importations nettes de capitaux privés, le solde de la balance des paiements pourrait rester positif.

Après la fin des rapatriements massifs de personnes en provenance d'Algérie, l'augmentation de la population totale retombera à un taux annuel voisin de 1 %. L'accroissement de la population active devrait également atteindre 1 %, soit 250 000 personnes environ; la réduction du service militaire et les immigrations sont susceptibles d'influencer cette évolution. Par contre, il faut s'attendre à ce que l'augmentation des effectifs occupés n'atteigne que 210 000, soit + 1,1 % (100 000 dans l'industrie, 190 000 dans le secteur des services, dont 80 000 travailleurs agricoles abandonnant leurs activités); le nombre des indépendants dans l'industrie et notamment dans les services pourrait augmenter temporairement, bien que la tendance observée jusqu'ici ait été orientée vers la baisse.

En dépit d'une certaine augmentation du nombre des demandeurs d'emploi qui est actuellement prévue, le niveau du chômage pourrait, comme dans le passé, être considéré comme relativement bas. En décembre 1963, le total des demandeurs d'emploi (sans les rapatriés d'Algérie) a été d'environ 90 000, dépassant de peu seulement le niveau le plus bas observé en 1957 (août 1957 : 75 000).

L'expansion de l'activité économique et, par conséquent, de l'emploi concernera en premier lieu les secteurs de l'industrie des biens de consommation, des services et de la construction, tandis que la croissance de l'emploi dans certaines industries de base et de biens d'investissements devrait rester nettement au-dessous de la moyenne de la Communauté.

En ce qui concerne le nombre total d'heures travaillées, il faut s'attendre à une légère réduction pour l'ensemble de l'année, étant donné que l'introduction générale de la quatrième semaine de congés payés ne peut guère être compensée par une nouvelle prolongation de la durée effective de la semaine de travail.

Au regard de l'évolution de la productivité (production par salarié), on peut s'attendre à une amélioration par rapport aux résultats de l'année 1963, influencés défavorablement par des circonstances exceptionnelles.

Par rapport à 1963, l'année 1964 pourrait, à plusieurs égards, comporter une certaine stabilisation; et il n'est pas exclu qu'une légère détente du marché du travail se produise; cependant, il est possible que l'économie française continue à comporter des déséquilibres se répercutant sur la situation de l'emploi, en particulier sur le plan qualitatif. Aussi, semble-t-il tout à fait indiqué d'intensifier les efforts déjà mis en œuvre et de les compléter en tenant compte des divers aspects de la politique de l'emploi (en particulier dans le sens de la réadaptation des travailleurs et d'une compensation régionale plus poussée des ressources et besoins en main-d'œuvre).

TABLERAU XVIII

France

Production, emploi salarié et productivité ⁽¹⁾

(variations en % par rapport à l'année précédente)

	1961	1962	1963	1964
<i>Industrie</i>				
1. Production	+ 5,5	+ 5,4	+ 5,2	+ 5,5
2. Emploi salarié	+ 1,4	+ 2,1	+ 2,0	+ 1,4
3. Production par salarié	+ 4,1	+ 3,2	+ 3,2	+ 4,1
<i>Services ⁽²⁾</i>				
1. Production	+ 5,6	+ 5,6	+ 5,2	+ 5,0
2. Emploi salarié	+ 2,8	+ 4,4	+ 3,7	+ 2,8
3. Production par salarié	+ 2,7	+ 1,1	+ 1,5	+ 2,2

(1) Données révisées pour 1961-1962 d'après les résultats du recensement de 1962 et les rectifications effectuées en matière de comptabilité nationale.

(2) Y compris, en particulier, les services des administrations publiques.

Sources :

Rapport sur les comptes de la Nation — 1962 — S.E.E.F., Paris.

Office statistique des Communautés européennes.

1963 : estimations.

1964 : prévisions.

C - PAYS A EXCEDENTS LOCALISES

Italie

L'économie italienne a été caractérisée, en 1963, par un déséquilibre croissant. A l'exception des exportations de biens et de services dont la progression a continué

de se ralentir, la demande globale a connu un essor dont le rythme a été considérable. Notamment la consommation privée a été placée sous le signe d'une accélération notable.

L'offre intérieure n'a pu suivre cette expansion de la demande. Bien qu'elle fût complétée par des importations croissant à un rythme accéléré, l'écart entre l'offre totale et la demande totale est resté assez grand pour susciter une nouvelle hausse considérable des prix. Celle-ci a subi une incidence forte non seulement du côté du marché, mais aussi de celui des coûts (salaires). Dans ces conditions, la croissance réelle du produit national brut qui a été de 5 % approximativement, est restée en dessous du taux de croissance de l'année précédente (+ 6 %).

La pénurie de main-d'œuvre — notamment qualifiée — s'est accentuée, s'étendant de plus en plus aux travailleurs non qualifiés tandis que le chômage a reculé nettement (près de 10 %). En même temps, la migration de travailleurs de l'agriculture vers les autres secteurs s'est poursuivie.

L'évolution en 1964 dépendra largement des mesures du gouvernement italien visant à éviter des déséquilibres graves.

Pour autant que l'on puisse en juger jusqu'ici, l'expansion de la demande devrait se poursuivre, en tout cas, à un rythme prononcé, bien que ralenti. Les exportations de biens et de services pourraient augmenter, de 1963 à 1964, de 13 % en valeur (de 1962 à 1963 : + 11,5 %), si les résultats des récoltes sont meilleurs et si le ralentissement escompté de l'augmentation de la demande intérieure et un apaisement des prix se réalisent.

En effet, il y a lieu de s'attendre à ce que la formation brute de capital fixe augmente, à la fois en valeur et en volume, de façon moins rapide qu'entre 1962 et 1963.

D'une part, la perspective d'une augmentation de la demande extérieure et de la demande intérieure ainsi que de la mise en œuvre de certaines décisions du gouvernement en matière de politique d'investissement devraient agir comme des impulsions positives. D'autre part, cependant, le ralentissement imminent des travaux publics, les tensions sur le marché de la construction qui dépassent de plus en plus le cadre régional et une diminution des possibilités de financement pour les entreprises pourraient s'avérer, dans leur ensemble, comme des forces antagonistes un peu plus puissantes.

Beaucoup d'indices permettent de dire que le taux de croissance des dépenses de consommation diminuera de son côté, sous l'influence — bien que celle-ci ne soit pas encore très sensible — de la politique de stabilisation. Ceci est valable non seulement pour la consommation publique, mais également pour les dépenses de consommation privée. Cependant, le taux de croissance de ces dernières, escompté à 11 % (en valeur) devra être considéré comme relativement élevé.

Du côté de l'offre, l'accroissement de la production industrielle (construction comprise) sera, de 1963 à 1964, vraisemblablement un peu plus lent que l'année précédente (environ 7 % contre 7,5 % de 1962 à 1963). La valeur ajoutée du secteur des services devrait progresser, en volume, à peu près au même rythme qu'en 1963, soit d'environ 5 %. Dans l'hypothèse d'un déroulement global normal de la produc-

tion agricole, on peut prévoir une nouvelle croissance du produit national brut, en termes réels, de 5 %.

Dans ces conditions, les importations de biens et de services progresseront de nouveau très vigoureusement — soit de quelque 14 % en volume — encore qu'à un rythme moins rapide (de 1962 à 1963 : + 22 %).

Néanmoins, les prix continueront à monter, tant en comparaison annuelle que dans le courant de l'année, bien que moins rapidement que l'année précédente. La balance des paiements globaux accusera de nouveau un solde négatif très important.

En dépit d'une nouvelle augmentation de la population totale de l'ordre de 0,6 %, la main-d'œuvre civile, qui dépasse sensiblement 20 millions de personnes, restera pratiquement stable puisque la génération qui atteint l'âge actif est particulièrement faible et qu'en même temps la scolarité sera prolongée. Par contre, les perspectives esquissées pour l'évolution de la production permettent de prévoir une légère augmentation du nombre des salariés et non-salariés qui sera de nouveau d'environ 0,5 %, soit de 100 000 personnes. La productivité globale pourrait alors progresser de nouveau à un rythme assez rapproché de celui du produit national brut réel. Le nombre des salariés, à lui seul, croîtra vraisemblablement de 2 %, les effectifs occupés dans l'industrie augmentant de 2,5 %, ceux du secteur des services de 2 %, et ceux de l'agriculture — parallèlement à une diminution structurelle du nombre des indépendants et à une nouvelle migration massive vers d'autres secteurs de l'économie — pourraient demeurer inchangés. L'émigration nette pourrait se maintenir, en 1964, à un niveau à peu près identique à celui de l'année précédente (130 000). Dans ces conditions, on peut s'attendre à une nouvelle diminution sensible du chômage de 15 % environ (de 1962 à 1963 : — 10 % environ).

TABLEAU XIX

Italie

Production, emploi salarié et productivité

(variations en % par rapport à l'année précédente)

	1961	1962	1963	1964
<i>Industrie</i>				
1. Production	+ 10,1	+ 8,0	+ 7,5	+ 7,0
2. Emploi salarié	+ 5,7	+ 3,7	+ 3,0	+ 2,5
3. Production par salarié	+ 4,2	+ 4,1	+ 4,4	+ 4,4
<i>Services</i>				
1. Production	+ 6,0	+ 4,6	+ 5,0	+ 5,0
2. Emploi salarié	+ 2,5	+ 0,8	+ 2,6	+ 2,0
3. Production par salarié	+ 3,4	+ 3,8	+ 2,3	+ 2,9

Sources :
Office Statistique des Communautés européennes et Institut national de la Statistique (I.S.T.A.T.).
1963 : estimations.
1964 : prévisions.

L'évolution de la situation du marché du travail sera également influencée, de façon plus ou moins marquée et à court terme, par les mesures que le gouvernement italien compte prendre en matière de stabilisation, suivant les circonstances, soit que l'on envisage de lutter contre les déséquilibres principalement en freinant l'expansion de la demande, ce qui semble avoir les plus grandes chances de succès, soit que l'on tende à favoriser l'évolution de la production et de l'offre. Il est évident que la forte hausse des prix dans les deux dernières années a été imputable, dans une mesure considérable, aux augmentations rapides des salaires qui, étant donné leur amplitude, ne paraissent avoir été rendues possibles que par la pénurie de travailleurs aptes. Étant donné que l'évolution économique esquissée est susceptible de réduire encore l'offre de travailleurs qualifiés, ainsi que, de plus en plus, celle de travailleurs non qualifiés, — notamment dans les centres industriels de l'Italie — la nécessité d'élargir et d'intensifier la formation professionnelle devient une tâche très urgente.

Problèmes et mesures

Les constatations faites il y a un an mettaient déjà en évidence que, dans l'ensemble de la Communauté, on se rapproche d'une situation de plein emploi favorisée par une croissance économique assez régulière au cours des années écoulées.

C'est dans le même sens que vont les conclusions qui peuvent être dégagées de l'analyse précédente. Les pénuries de main-d'œuvre qui se sont maintenues en général en 1963 et, dans certains cas, se sont même aggravées, semblent devoir persister en 1964. Même dans les pays où certaines circonstances avaient permis d'envisager une légère atténuation des tensions du marché de l'emploi (aux Pays-Bas et en France), aucune véritable détente ne s'est produite. Et dans ceux qui disposaient encore de ressources en main-d'œuvre de quelque étendue, la situation s'est nettement améliorée. C'est le cas pour la Belgique où le nombre des chômeurs a très sensiblement diminué et où sont apparues des pénuries marquées. C'est aussi celui de l'Italie dont les excédents de travailleurs, encore relativement considérables, se sont amenuisés à la faveur de l'expansion, entraînant déjà des difficultés de recrutement.

1. *Un écart très important* entre les disponibilités et les besoins de travailleurs a donc caractérisé l'évolution du marché de l'emploi en 1963, ainsi qu'il avait été prévu. Alors que le niveau du chômage était déjà considéré comme très bas dans la plupart des pays, il a marqué encore une diminution non négligeable, qui témoigne des efforts exercés en vue d'utiliser à un plus haut degré les capacités de travail restantes. En même temps, les offres d'emploi non satisfaites se sont maintenues à un niveau élevé, dépassant 700 000 unités aux mois de références.

2. Si les déséquilibres de l'emploi sur le *plan qualitatif* sont de toute évidence les plus difficiles à faire disparaître, du fait qu'ils nécessitent généralement la mise en œuvre de moyens plus importants de formation ou de rééducation professionnelles, ils ne doivent pas faire perdre de vue l'existence de déséquilibres purement *quantitatifs*. L'analyse de la situation aux Pays-Bas, entre autres, a mis en relief la présence de ces derniers. Mais assez souvent, comme il avait été observé les années précédentes, ce sont des discordances qui tiennent à la nature ou au niveau de la qualification des emplois à pourvoir, d'une part, et des demandeurs d'emploi, d'autre part, qui mettent obstacle à une compensation plus poussée. Il faut y ajouter aussi des différences de localisation géographique, ce qui pose le problème d'une mobilité accrue des postes de travail et des travailleurs sur le plan professionnel et territorial.

3. Pour faire face à ces difficultés durables, différentes *actions spécifiques* ont été prévues et mises en œuvre par les Etats membres. Cependant, l'expérience révèle la nécessité d'en accroître le champ et les résultats. Il s'agit essentiellement d'adapter et de développer la formation et la rééducation professionnelles des jeunes et des adultes; de favoriser les mutations professionnelles des secteurs d'activité encore excédentaires, notamment le secteur agricole, vers ceux en expansion; d'encourager, à la fois sur les plans technique et financier, les implantations ou extensions d'activités dans les régions susceptibles d'être développées et qui dis-

posent de ressources en main-d'œuvre; parallèlement, d'accorder une aide individuelle à tous ceux qui sont conduits à transférer leur activité et leur résidence; en outre, de favoriser l'emploi des femmes et des personnes âgées, parfois à temps partiel, quand les circonstances le rendent souhaitable et possible. Enfin, pour accroître l'utilisation des ressources en main-d'œuvre des Etats membres, il y a lieu de poursuivre le recrutement des travailleurs étrangers. Sur ce dernier point, il convient de noter que, malgré les efforts accomplis, des difficultés continuent de limiter l'ampleur de ces migrations. Aussi, plusieurs Etats membres, pour faire face à l'accroissement de leurs besoins en main-d'œuvre, ont-ils été amenés à développer leur action de formation et de perfectionnement professionnels et à accroître le rayon de recrutement de la main-d'œuvre étrangère.

A - DISPOSITIONS D'ORDRE INTERNE

En *République fédérale d'Allemagne*, l'évolution probable du marché de l'emploi en 1964 exigera tout d'abord l'épuisement, en collaboration avec les services de l'emploi des autres pays, des possibilités d'échanges internationaux de main-d'œuvre. Cependant, il ne faut pas s'attendre, ainsi qu'on l'a vu, à ce que le nombre de travailleurs étrangers augmente de plus de 100 000 en 1964. Aussi, les mesures relatives à la politique de l'emploi en République fédérale devront-elles avant tout viser à utiliser les réserves de main-d'œuvre encore existantes pour couvrir les besoins de l'économie. Dans cette optique, les mesures d'économie régionale, et, en particulier, celles qui favorisent l'établissement d'industries, dans les régions économiquement moins structurées du territoire fédéral, acquerront une importance plus grande encore en 1964. Dans une mesure limitée, des possibilités d'emploi pourront être données localement à de la main-d'œuvre innocupée dans certaines régions. A cet égard, la mobilisation d'une main-d'œuvre agricole excédentaire existant encore dans les exploitations de moins de 10 hectares de superficie, nécessite des mesures d'adaptation et de rééducation pour la main-d'œuvre familiale agricole désireuse et capable de changer de métier; elle exige également l'extension à la main-d'œuvre agricole jusqu'ici indépendante des mesures prises par l'administration de l'emploi en vue de favoriser sa mise au travail. En outre, des mesures sociales de soutien sont nécessaires pour la main-d'œuvre familiale ayant quitté l'agriculture. Très souvent, les personnes appartenant à ce milieu professionnel changent difficilement d'occupation, parce qu'elles ont un âge avancé et qu'elles ne reçoivent pas d'allocations suffisantes de vieillesse ou d'invalidité en vertu de la législation sociale. Il est peut-être également possible d'utiliser un potentiel de main-d'œuvre limité en introduisant dans de nouvelles entreprises le travail à temps partiel, et en occupant ainsi la main-d'œuvre féminine ou âgée, par exemple, qui n'est disponible que pendant une partie de la durée habituelle du travail dans les entreprises. Le problème du perfectionnement professionnel des travailleurs prendra aussi une importance essentielle pour accroître l'emploi qualifié de la main-d'œuvre, en particulier féminine.

Aux *Pays-Bas*, le problème principal avec lequel se trouvent confrontés les services de placement, est celui des tensions excessives qui caractérisent le marché de l'emploi. La pénurie de main-d'œuvre est *générale*, c'est-à-dire qu'elle touche tout autant les hommes que les femmes, et les qualifiés que les non-qualifiés. Pour pallier cette

pénurie, il est possible d'intervenir sur le marché de l'emploi en agissant soit sur l'offre, soit sur la demande.

Des mesures restrictives dans le domaine de la *demande* de main-d'œuvre s'accompagnent cependant de très grands risques. C'est tout d'abord le marché des exportations qui risque d'être touché, alors qu'il représente précisément l'élément le plus vital de l'économie néerlandaise. En second lieu, il est à craindre qu'une réaction négative, prévisible dans le domaine des investissements, n'interrompe l'expansion économique, ce qui est tout aussi inacceptable eu égard à l'augmentation rapide de la population.

Aussi, des solutions doivent-elles être recherchées en vue d'augmenter l'offre de main-d'œuvre. En ce qui concerne la main-d'œuvre nationale, toutes les réserves potentielles qui pourraient subsister devront être mises en œuvre. De telles réserves n'existent plus guère que dans le groupe des femmes mariées. On examine actuellement dans quelles conditions cette réserve potentielle de main-d'œuvre pourrait être intégrée dans le processus de production. Il faudra, en outre, favoriser l'embauchage de main-d'œuvre étrangère. Depuis quelques années, déjà, de la main-d'œuvre italienne et espagnole est recrutée par des entreprises néerlandaises. Toutefois, étant donné que dans la plupart des pays de l'Europe occidentale la demande de main-d'œuvre croît, il est de plus en plus difficile de recruter suffisamment de travailleurs dans les pays proches.

C'est pourquoi le gouvernement néerlandais a pris contact avec les gouvernements portugais, grec et turc pour un éventuel recrutement de main-d'œuvre.

Au *Luxembourg*, les efforts des autorités responsables portent principalement sur la diversification des activités des nouvelles industries et de leur implantation. C'est ainsi qu'en 1962-1963, ce sont surtout les régions de l'Est et du Nord du pays qui ont vu les créations d'entreprises les plus importantes. Il y a lieu de rappeler, à ce propos, que la loi du 2 juin 1962 a posé les fondements d'une politique d'expansion régionale. Des subventions sont en particulier prévues pour couvrir, intégralement ou en partie, les frais de formation technique de la main-d'œuvre lors de la création d'entreprises.

D'autre part, des efforts sont continuellement poursuivis, sur le plan général, en vue d'améliorer et d'étendre les possibilités de formation des jeunes, ou de perfectionnement des adultes. Des moyens de formation professionnelle accélérée fonctionnent maintenant dans l'industrie textile, la sidérurgie et l'hôtellerie.

Enfin, le recrutement de la main-d'œuvre étrangère fait l'objet d'une activité soutenue dont témoigne la proportion particulièrement élevée de cette main-d'œuvre par rapport à la main-d'œuvre nationale. Le problème du logement des travailleurs étrangers et de leurs familles préoccupe les autorités responsables.

En *Belgique*, les déficits de main-d'œuvre étant apparus, en 1963, non seulement sur le plan qualitatif, mais également sur le plan quantitatif (on l'a noté notamment au sujet des pénuries de manœuvres), l'Office national de l'Emploi devra poursuivre et, si possible, intensifier son action dans le domaine de la formation et de la rééducation professionnelles. Durant les 11 premiers mois de 1963, 1 284 chômeurs (contre 1 961 en 1962) ont été réadaptés dans les centres gérés par l'Office; 7 dans les centres d'entreprises, contre 226 en 1962; 109 ont été formés directement par

l'employeur dans le cadre de la réadaptation individuelle; enfin, 8 ont été placés dans une école technique. Au total, 1 408 chômeurs ont bénéficié des moyens de réadaptation ou de formation professionnelle accélérée.

Pendant les 11 premiers mois de 1963, 2 546 personnes ont terminé leur formation dans les Centres gérés par l'Office national de l'Emploi, et 251 dans les centres d'entreprises. Au 30 novembre 1963, le nombre de chômeurs en cours de réadaptation était de 490, et le nombre de personnes en cours de formation professionnelle accélérée, de 2 216. Dans les centres d'entreprises, 10 chômeurs suivaient les cours de rééducation professionnelle et 74 ceux de formation professionnelle.

Pour 1964, six centres d'entreprises ont déjà été agréés, tandis que la création d'une trentaine de centres de formation est à l'étude. Quant à l'Office national de l'Emploi, il prévoit la création d'une quarantaine de nouveaux cours de réadaptation et de formation accélérée.

En ce qui concerne l'enseignement technique, un sous-comité du Conseil consultatif de l'emploi et de la main-d'œuvre a été chargé d'étudier les perspectives d'emploi à moyen et à long terme, sous l'aspect qualitatif, afin d'améliorer l'adaptation de l'enseignement aux besoins de l'industrie.

Le Conseil a, en outre, examiné le problème de l'emploi, à temps partiel, de la main-d'œuvre féminine, mais les conclusions finales n'ont pas encore été tirées de l'enquête entreprise à ce sujet.

En France, s'il est apparu de nouveau, en 1963, que le reclassement était facile toutes les fois qu'il s'agissait d'ouvriers qualifiés, de techniciens supérieurs ou de cadres, âgés de moins de 40 ans, par contre, il a été constaté que le défaut de concordance entre l'offre et la demande, résultant de la nature et des degrés de qualification requis, était à l'origine des tensions constatées.

L'action entreprise dans le domaine de la formation professionnelle répond au souci de réduire des difficultés qui sont de nature à ralentir le développement de l'économie dans son ensemble.

Au cours de l'année 1963, la formation professionnelle des adultes a été poursuivie ou amplifiée. Elle a été poursuivie en ce qui concerne les 154 établissements (centres d'entreprise ou groupements professionnels) qui ont reçu une aide du Ministère du Travail, soit sur le plan financier, soit sur le plan technique. Elle a été amplifiée en ce qui concerne les 93 centres relevant du Ministère du Travail, et gérés sous sa tutelle, par l'Association Nationale Interprofessionnelle pour la Formation Rationnelle de la Main-d'œuvre, qui comptaient 1 269 sections à la fin de l'année 1962, et 1 346 à la fin de 1963.

Deux idées essentielles ont inspiré cette action : d'une part, la satisfaction des besoins en main-d'œuvre qualifiée et, d'autre part, l'intégration dans l'économie du pays de certaines catégories de personnes.

La satisfaction des *besoins en main-d'œuvre qualifiée* a conduit à faire porter l'effort d'accroissement des moyens de formation professionnelle des adultes, dans les centres relevant du Ministère du Travail, en premier lieu sur les activités des métaux, ensuite sur celles du bâtiment.

Sur les 77 sections de formation qui ont été créées durant l'année 1963, 52 sont des sections formant à des métiers des métaux et 22 à des métiers du bâtiment, ce qui représente un accroissement approximatif de la capacité annuelle de formation de 1 100 stagiaires pour les spécialités des métaux et 560 pour les spécialistes du bâtiment.

Le plus gros effort a porté sur la formation d'ajusteurs mécaniciens, d'ajusteurs électriciens, de tourneurs et de fraiseurs, ces quatre spécialités ayant bénéficié, ensemble, de 27 sections nouvelles, soit de plus de la moitié des créations intéressant les métaux.

Dans les spécialités du bâtiment, plus du tiers des sections nouvelles sont des sections de maçonnerie en construction moderne.

Le nombre total de stagiaires ayant reçu une formation, pour l'ensemble des centres publics et privés, pendant l'année 1963, s'élève à 29 249, soit une augmentation de 2 985 par rapport à 1962. Ce chiffre global se répartit comme suit : 8 938 stagiaires pour les spécialités des métaux; 17 665 pour les spécialités du bâtiment, et 2 646 pour les activités diverses.

Les *catégories de personnes* en faveur desquelles des actions spécifiques ont été entreprises en 1963 sont : d'une part, les jeunes gens de plus de 18 ans se trouvant sans qualification professionnelle et les militaires du contingent, à l'approche de leur démobilisation; d'autre part, les rapatriés d'Algérie; en outre, les travailleurs ruraux que l'évolution des structures agricoles contraint à une reconversion.

Les actions concernant les *jeunes* se sont traduites par un vaste effort d'information sur les possibilités de formation professionnelle, appuyé sur l'ensemble des moyens audio-visuels (radio, télévision, films) et sur la publication de brochures largement diffusées notamment parmi les militaires du contingent, ceux-ci trouvant, en outre, auprès des officiers-conseils, d'utiles indications en matière d'orientation et de formation professionnelles. A ces actions particulières, il convient d'ajouter le rôle permanent d'information joué par les services extérieurs du Ministère du Travail.

Par ailleurs, comme en 1962, un *programme spécial* a été prévu en faveur des rapatriés d'Algérie. Aux 17 sections de formation qui leur étaient réservées en 1962, 38 ont été ajoutées en 1963.

En outre, des mécanismes appropriés ont été mis en place en vue de faciliter les mutations professionnelles des *agriculteurs* en surnombre. Dans le cadre de la loi d'orientation agricole, un décret du 17 octobre 1963 prévoit que le Fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles consent, à partir du 1^{er} janvier 1964, des avantages particuliers aux ruraux entrant dans les centres de F.P.A. (allocation de stage, prime de départ et d'installation).

Un certain nombre de sections sont spécialement destinées à la formation de cette main-d'œuvre, qui sera admise en priorité, soit dans les centres existant déjà, soit dans ceux qui seront créés au titre de programme pluri-annuel d'extension 1964-1965.

Dans le cadre général des efforts exercés en vue de développer la formation des jeunes et des adultes, il convient de noter le rôle des professions et des organismes paritaires. C'est ainsi que le nombre des *allocations de formation* versées par les

ASSEDIC (Association pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce), est passé, en moyenne, de 1 800 à 2 000 en 1963 à environ 4 000 au 1^{er} mars 1964. Les *centres de promotion* organisés en vertu d'accords passés avec le Ministère du Travail ont formé en 1963 4 500 ouvriers, 210 techniciens et 80 dessinateurs. Au cours de la même année, 1 300 ouvriers ont été formés dans les centres conventionnés des entreprises. La formation des *apprentis* a été développée dans une mesure souvent importante, notamment dans le bâtiment, les industries textiles, chimiques et des métaux.

A l'énumération de ces diverses mesures, il y a lieu d'ajouter celles qui visent à remédier spécialement aux disparités constatées dans le développement des régions et qui ont été mentionnées dans la première partie, paragraphe C - Tendances d'évolution par régions. Il s'agit, en particulier, de la procédure de régionalisation des investissements publics sous la forme de « tranches opératoires » et de la « régionalisation du budget d'équipement pour l'année 1964 ». En outre, le Fonds national de l'Emploi, qui a été créé par la loi du 18 décembre 1963, pourra contribuer notamment à faire face à l'excédent démographique des régions agricoles et à assurer à travers les changements techniques une continuité d'emploi pour les travailleurs.

En *Italie*, une Commission, qui a été créée en 1962, s'occupe de l'étude de la programmation. Dans le domaine de la main-d'œuvre, l'action entreprise vise surtout à éliminer le sous-emploi, en particulier dans l'agriculture, le commerce, l'administration publique et dans quelques secteurs industriels arriérés. Il s'agit d'occuper les travailleurs disponibles au plus haut niveau de productivité et de rémunération possible. Les problèmes relatifs aux déséquilibres par secteurs d'activité sont examinés en liaison avec ceux relatifs aux déséquilibres régionaux. L'un des objectifs d'une telle programmation — qui exigera, pour porter ses fruits, un assez long délai — est de fournir un emploi à la partie de la main-d'œuvre agricole qui est encore sous-employée ou mal utilisée. Ceci entraîne un problème de « re-structuration » des autres secteurs d'activité et, par conséquent, de réadaptation professionnelle des travailleurs. Il s'agit essentiellement de créer des possibilités de travail convenablement réparties sur les plans professionnel et territorial.

Selon des prévisions, on peut estimer qu'en 1975, il sera nécessaire de disposer de plus de 1,2 million de dirigeants et de cadres supérieurs, d'environ 4,5 millions de techniciens, tandis que les besoins de personnel ayant une formation générale se réduira à environ 4,3 millions.

De façon plus immédiate, le Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale s'efforce de remédier aux difficultés liées aux excédents de main-d'œuvre. De ce domaine, relève l'institution des « chantiers de travail et de reboisement », permettant d'occuper un certain nombre de chômeurs qui, par suite d'incapacité physique ou d'une insuffisante qualification professionnelle, ne parviennent pas à s'insérer dans le cycle normal des activités productrices, ainsi que les cours de formation professionnelle. Il convient, en outre, de mentionner : d'une part, les interventions de caractère exceptionnel en Italie méridionale et dans d'autres zones en voie de développement (Cassa del Mezzogiorno, Enti di Riforma e Bonifica, etc...); d'autre part, le Plan Vert (Piano Verde) ou Plan agricole, destiné à accorder une aide extraordinaire afin d'améliorer la productivité et l'équipement technique de l'agriculture; en outre, le « plan scolaire » (*Piano della Scuola*), destiné à améliorer et

à accroître l'équipement des écoles de toutes natures et à élever le niveau de l'enseignement; enfin, les travaux publics entrepris directement par l'administration (Ministères des Travaux Publics, de l'Agriculture et des Forêts, etc...).

B. - MOUVEMENTS INTERNATIONAUX DE MAIN-D'ŒUVRE

Le recours à l'immigration a représenté en 1963, comme l'année précédente, un moyen appréciable pour lutter contre les pénuries de travailleurs; cependant, il est encore loin d'avoir pu suffire à les résorber. Si des Etats membres ont déjà développé ou envisagent de développer leurs efforts de recrutement de travailleurs étrangers hors de la Communauté, c'est en raison du fait que les disponibilités existant encore au sein de celle-ci se sont révélées en général beaucoup trop limitées.

Le seul Etat membre qui dispose encore d'une réserve de main-d'œuvre numériquement importante est l'Italie. Or, pour diverses raisons, cette réserve est sans doute plus potentielle que réelle car, même dans ce pays, les possibilités qu'elle offre de compenser effectivement les besoins en main-d'œuvre ne sont pas dans tous les cas suffisantes. On a noté, en effet, que les statistiques établies en Italie comprennent depuis 1962 des offres d'emploi non satisfaites, concernant principalement des activités qualifiées dans les centres industriels. Il y a tout lieu de supposer que l'élargissement des possibilités de travail consécutif à l'expansion de l'économie italienne jouera comme facteur de maintien en Italie des travailleurs encore inoccupés ou sous-employés.

Ci-après, figurent quelques indications résumées sur l'évolution récente des mouvements internationaux de main-d'œuvre — toutefois, des statistiques complètes ne sont pas encore disponibles pour 1963 — et quelques prévisions relatives à ces mouvements en 1964.

En *Belgique*, 26 397 permis de travail ont été délivrés en 1963 à l'immigration, pour la première fois, à des travailleurs étrangers, alors que, dans le dernier rapport, l'immigration prévue de main-d'œuvre s'élevait à 20 000 travailleurs. Les contingents les plus importants ont été fournis par l'Espagne (7 332) et la Turquie (5 088), alors que l'Italie n'a fourni que 3 906 travailleurs, chiffre à peine supérieur à celui de la Grèce (3 605). Rappelons qu'en 1962, la Belgique avait introduit 8 300 travailleurs italiens. Pour 1964, le nombre total des permis délivrés à l'immigration devrait atteindre un chiffre compris entre 25 000 et 35 000 unités, destinés à fournir la main-d'œuvre nécessaire aux entreprises des branches d'activités suivantes : construction et bois, 5 à 10 000; métaux, 3 à 5 000; mines, 10 à 13 000; services, 4 à 5 000; manœuvres, 2 000.

En *République fédérale d'Allemagne*, le nombre des travailleurs étrangers a augmenté sensiblement au cours de ces dernières années. Ainsi qu'il a été mentionné dans la deuxième partie, l'augmentation a été de 120 000 unités environ de septembre 1962 à septembre 1963. Pour 1964, on estime qu'elle pourra atteindre 100 000 unités environ. Toutefois, comme la main-d'œuvre qualifiée fait défaut également à l'étranger, il est probable que le recrutement portera sur de la main-d'œuvre jeune, non qualifiée, qui sera formée dans les entreprises.

En *France*, le recrutement de main-d'œuvre étrangère s'est poursuivi, d'autant que la légère détente qui avait été envisagée ne s'est pas effectivement réalisée. 115 000 étrangers ont été introduits et placés en 1963. Les éléments d'estimation pour l'année 1964 ne sont pas encore disponibles.

En *Italie*, l'émigration dite « assistée » (par le Ministère du Travail), a diminué de près de 60 % en 1963 par rapport à 1962, le nombre des travailleurs émigrés ayant passé de 143 739 à 57 980 unités. On considère généralement que les mouvements d'émigration sont encore favorisés par les facteurs que constituent les avantages économiques offerts par certains pays d'accueil (rémunération, conditions de vie), ainsi que par un facteur psychologique qui maintient les courants traditionnels vers l'Allemagne, la France, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas. Cependant, il faut souligner que, par suite des pénuries de main-d'œuvre localisées, en Italie même, de nombreux travailleurs italiens sont revenus dans leur pays en 1963.

Au *Luxembourg*, les derniers chiffres connus (moyenne 1962) faisaient état de 30 038 personnes occupées, dont : 8 080 dans les industries manufacturières, 12 400 dans la construction, 884 dans l'agriculture, 644 dans l'hôtellerie et 6 747 dans diverses autres branches.

En 1962, on avait enregistré 9 106 nouvelles entrées de travailleurs, contre 13 400 en 1961. Cette réduction est due en partie au fait qu'un nombre croissant de travailleurs étrangers se fixent dans le Grand-Duché, où ils sont occupés à des travaux qui perdent leur caractère saisonnier. Ainsi, dans le secteur de la construction, les saisonniers sont assimilés aux travailleurs permanents.

Les efforts de recrutement se poursuivent activement; aussi, le nombre de la main-d'œuvre étrangère appelée à être occupée au Grand-Duché en 1964, semble-t-il devoir être sensiblement supérieur à celui des années précédentes. Il a été, en effet, créé, en janvier, une Commission mixte (Gouvernements, employeurs et syndicats de travailleurs) en vue d'entreprendre, avec les autorités locales, des campagnes de prospection de main-d'œuvre dans les régions limitrophes du Grand-Duché. Des missions vont, d'autre part, être envoyées en Italie et en Espagne pour le recrutement de travailleurs du bâtiment.

Aux *Pays-Bas*, on ne dispose pas encore de statistiques précises sur l'immigration nette en 1963. Certaines estimations la situent à environ 5 000 travailleurs. Il est possible qu'en 1964 elle atteigne un chiffre quelque peu supérieur.

C. - COLLABORATION COMMUNAUTAIRE - SUGGESTIONS

Dans ses rapports précédents, la Commission avait formulé des suggestions relatives au développement de la collaboration des Etats membres et elle avait proposé un certain nombre de mesures susceptibles d'être prises pour pallier les déséquilibres constatés dans les conclusions de ces rapports et pour favoriser une meilleure occupation de l'ensemble des disponibilités en main-d'œuvre. Par ailleurs, cette collaboration ne doit pas viser uniquement la coordination des politiques de l'emploi mais — et le présent rapport en constitue la confirmation — elle concerne égale-

ment l'examen de la situation dans la Communauté et l'élaboration même du rapport. Ainsi, l'intérêt de cette collaboration est confirmé d'ores et déjà à un double égard :

— d'une part, en ce qui concerne l'information proprement dite : les Etats membres ont procédé à une communication à la fois plus rapide et plus complète des renseignements sur les situations et sur les expériences nationales;

— d'autre part, la recherche en commun des solutions adaptées à ces problèmes a bénéficié d'un échange de vues plus large que les années précédentes des représentants des Etats membres et de la Commission, de sorte qu'ont pu être dégagées des constatations et des suggestions d'intérêt commun.

Le présent paragraphe a pour objet d'indiquer les améliorations qui pourraient encore être apportées aux informations communiquées par les Etats membres, ainsi qu'à la méthode d'examen et, par ailleurs, d'énumérer, en soulignant leur importance, les constatations et suggestions d'intérêt général qui ont pu être établies.

Cependant, il faut noter que, pour des raisons qui tiennent surtout à la brièveté du délai dans lequel a dû être établi le rapport, il n'a pas été possible de présenter des propositions de mesures sous une forme plus concrète et détaillée. Du moins, pour l'essentiel, l'objet de ces mesures et leur justification sont-ils précisés ci-après. Il appartient aux institutions spécialisées compétentes, dans le cadre national et communautaire, de procéder à un examen approfondi des suggestions relatives à chacune des mesures préconisées et d'apprécier les possibilités d'application pratique dans les délais les plus rapides.

1. PERFECTIONNEMENT DE LA METHODE D'EXAMEN

Sur ce point, l'établissement d'une collaboration plus étroite a permis de réaliser des progrès notables, en particulier quant à l'étendue des informations qui ont été rassemblées et à la célérité de leur communication. Cependant, il a été souligné que des perfectionnements devraient encore être réalisés, notamment en ce qui concerne :

— l'analyse de l'évolution par branches d'activité (à délimiter selon une classification harmonisée) et par régions;

— le développement des travaux d'estimation prévisionnelle.

La nécessité de donner à ces travaux un caractère systématique a été généralement reconnue. Quelles que soient les difficultés des estimations prévisionnelles, elles n'en constituent pas moins des indications précieuses pour éclairer l'action des organismes responsables, à divers titres, de la mise en place de la main-d'œuvre, conformément aux exigences de l'évolution économique et de l'état des ressources existantes;

— rapprochement des définitions et harmonisation des données statistiques.

Les travaux ont, à nouveau, mis en lumière les difficultés qui résultent de la diversité des notions utilisées par les pays (demandeur d'emploi, chômeur, offre d'emploi, répartition de la population active par branches d'activité,...). Ils ont, en

outre, confirmé la nécessité de rapprocher dès que possible ces notions pour parler un même langage, faute de quoi l'appréciation du marché de l'emploi, pour l'ensemble de la Communauté, risquerait d'être entachée d'erreurs et de confusion.

2. RENFORCEMENT DES MESURES D'ORDRE INTERNE

L'exposé des mesures d'ordre interne déjà prises ou envisagées par les Etats membres comporte des enseignements de portée générale, étant donné que les Etats se trouvent généralement placés face à des problèmes de même nature, bien que d'ampleur et de modalités diverses. Il en résulte que les solutions adoptées par l'un des Etats membres constituent un motif de réflexion et, éventuellement, une incitation directe à l'action à plus ou moins long terme pour les autres Etats membres.

Les mesures dont l'importance actuelle, eu égard à l'évolution conjoncturelle, a été reconnue par les experts, ne peuvent être classées suivant un ordre strict de priorité qui varie naturellement suivant les pays. L'ordre dans lequel elles sont énumérées ci-après doit être considéré comme ayant une valeur générale indicative.

a) *Développement de la formation et de la rééducation professionnelles.*

Il convient de souligner que les déséquilibres observés sont en grande partie d'ordre qualitatif, ce qui place au premier plan le problème de la formation professionnelle des jeunes et des adultes. L'importance de la formation professionnelle *accélérée* (ou formation des *adultes*) est généralement admise, en raison, notamment, de l'urgence des besoins de travailleurs qualifiés à satisfaire. En outre, il est reconnu indispensable de poursuivre la formation complète des jeunes et de l'assurer de manière, autant que possible, polyvalente pour faciliter ultérieurement les adaptations et les reconversions éventuellement nécessaires. Les pénuries persistantes de personnel ont assez souvent un caractère structurel qui justifie une action de formation à moyen et à long termes.

b) *Encourager les implantations d'entreprises et les extensions d'activité dans les régions où existent encore des excédents de main-d'œuvre*

L'expérience semble prouver que, dans bien des cas, il est plus aisé d'investir des capitaux et de créer des emplois dans les régions où existent des travailleurs disponibles que de transférer la résidence de ces derniers. Ce principe a déjà reçu, et est appelé à recevoir, une application plus large que par le passé dans le cadre des politiques d'expansion, de développement régional, de déconcentration industrielle et d'aménagement du territoire.

Ces diverses mesures supposent l'octroi de toute une série d'avantages.

c) *Favoriser les mutations professionnelles des secteurs excédentaires vers les secteurs déficitaires.*

Il s'agit notamment de faciliter la mutation graduelle d'une partie des effectifs occupés dans le secteur agricole au profit d'autres secteurs, notamment industriel, et des services.

Cette mutation doit naturellement s'accompagner d'aides individuelles de caractère technique et financier en faveur des personnes qui sont conduites à changer d'activités et de résidence.

d) *Favoriser l'emploi des ressources potentielles de main-d'œuvre.*

Plusieurs Etats membres ont accompli des efforts dans ce sens ou envisagent de les intensifier, afin d'utiliser de façon plus complète les ressources potentielles en main-d'œuvre (femmes, personnes âgées, handicapés). Dans certaines circonstances, le travail à temps partiel a été estimé souhaitable et possible.

e) *Enfin, poursuite du recrutement de travailleurs étrangers.*

Les Etats membres ont été conduits, du fait des pénuries persistantes de travailleurs qui gênent le développement de l'activité générale, à étendre leurs programmes de recrutement de travailleurs.

3. QUESTIONS À EXAMINER SUR LE PLAN COMMUNAUTAIRE

Parmi les questions indiquées aux paragraphes ci-dessus, qui pourraient être spécialement examinées sur le plan communautaire, il y a lieu de retenir notamment celles qui concernent :

— d'une part, l'évaluation des disponibilités en main-d'œuvre qui subsistent dans la Communauté et qui pourraient faire l'objet de mouvements entre les Etats membres.

Un intérêt évident s'attache, en effet, à ce que soit évalué en collaboration l'ensemble des disponibilités de travailleurs restantes dans la Communauté;

— d'autre part, l'examen des possibilités de formation professionnelle qui pourraient être utilisées au profit des ressortissants des Etats membres désireux d'émigrer dans d'autres Etats membres.

Comme le défaut de qualification professionnelle des candidats disposés à émigrer met souvent obstacle à leur mouvement, il est souhaitable de mettre à leur disposition, soit dans leur pays d'origine, soit dans le pays d'accueil, les moyens de formation nécessaires.

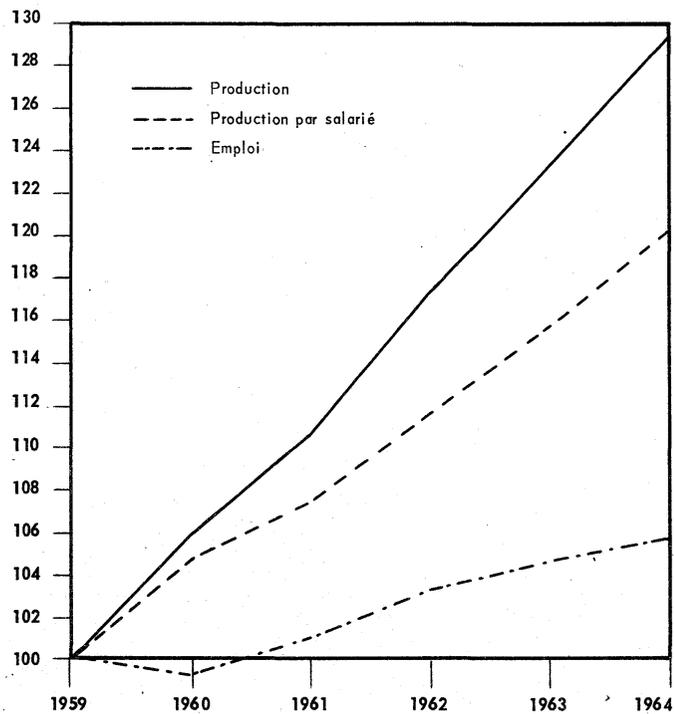
La Commission, avec le concours des Comités compétents pour la libre circulation des travailleurs, d'une part, et pour la formation professionnelle, d'autre part, procédera à une étude approfondie de ces questions.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION, DE L'EMPLOI SALARIE ET DE LA PRODUCTION PAR SALARIE

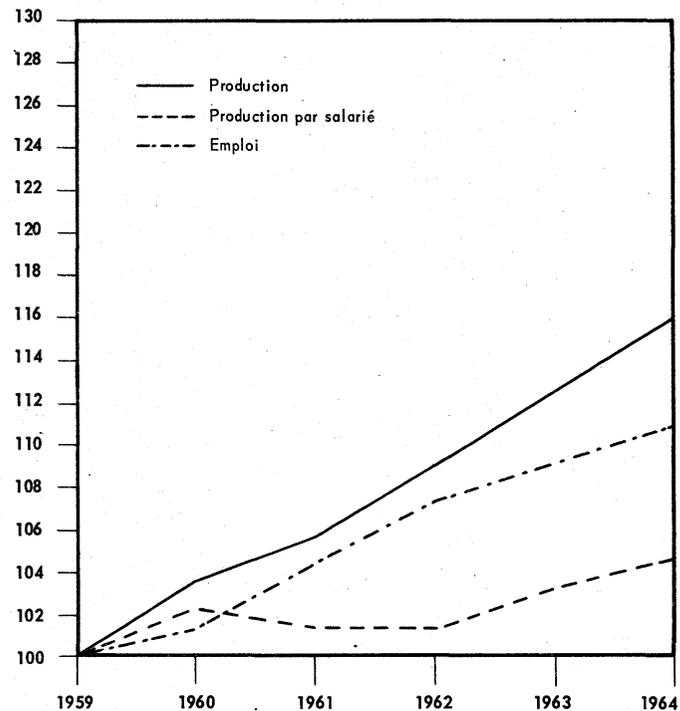
(1959 = 100)

BELGIQUE

Industrie



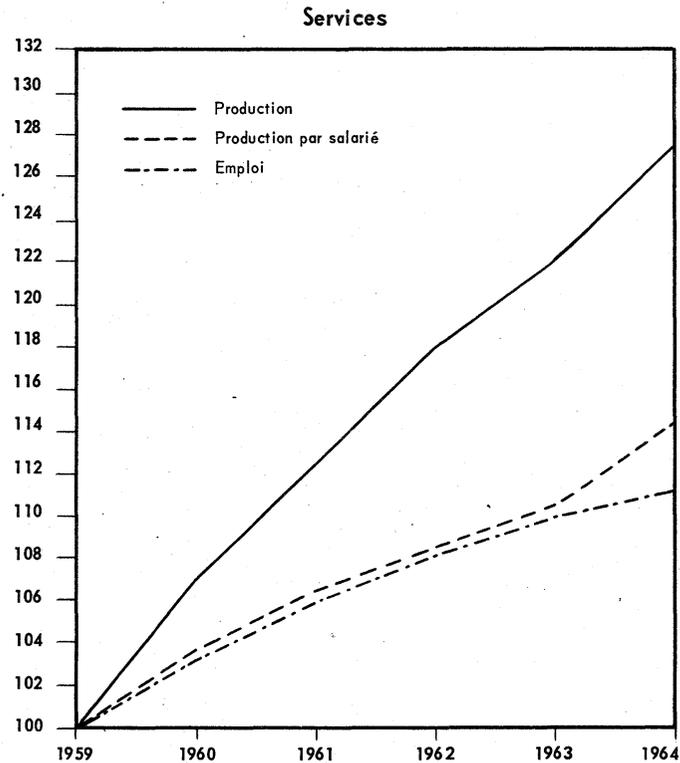
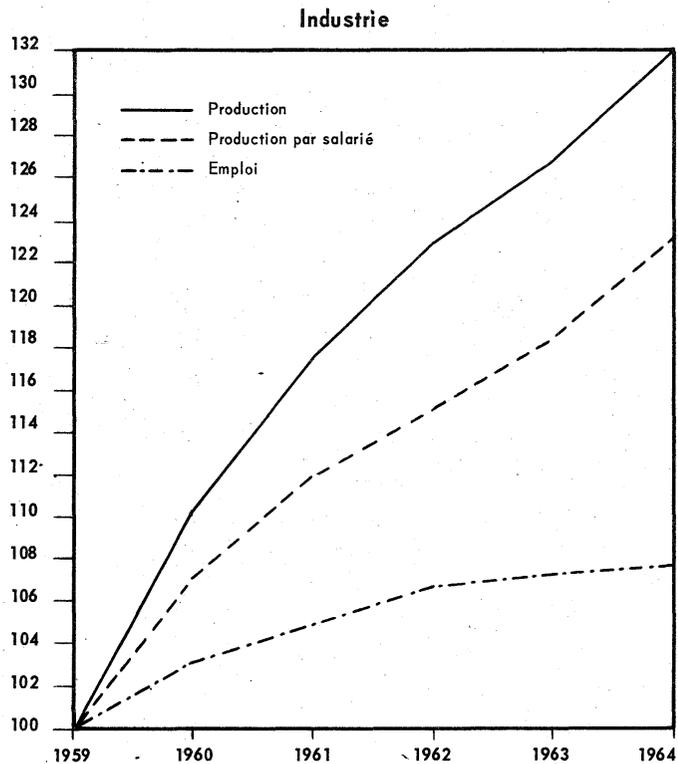
Services



EVOLUTION DE LA PRODUCTION,
DE L'EMPLOI SALARIE ET DE LA PRODUCTION PAR SALARIE

(1959 = 100)

R. F. D'ALLEMAGNE

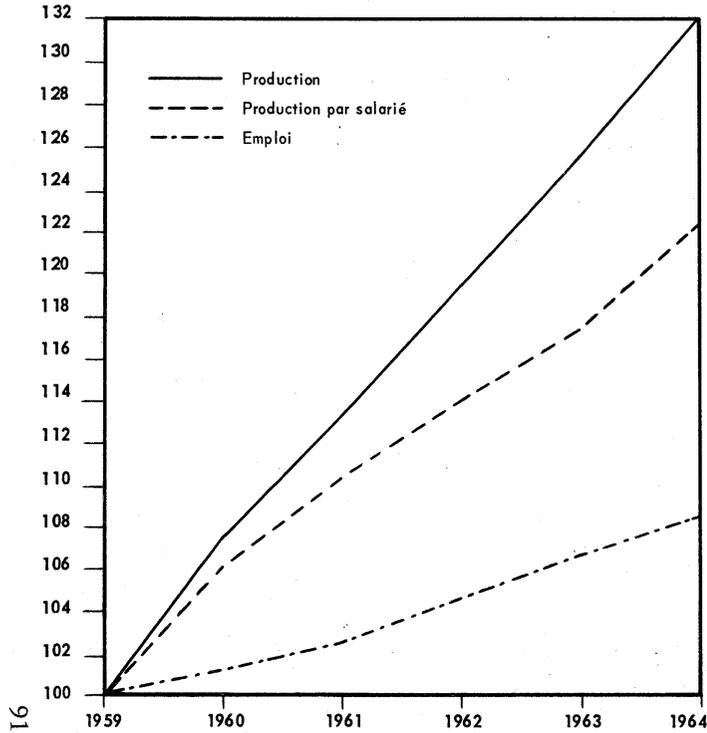


EVOLUTION DE LA PRODUCTION, DE L'EMPLOI SALARIE ET DE LA PRODUCTION PAR SALARIE

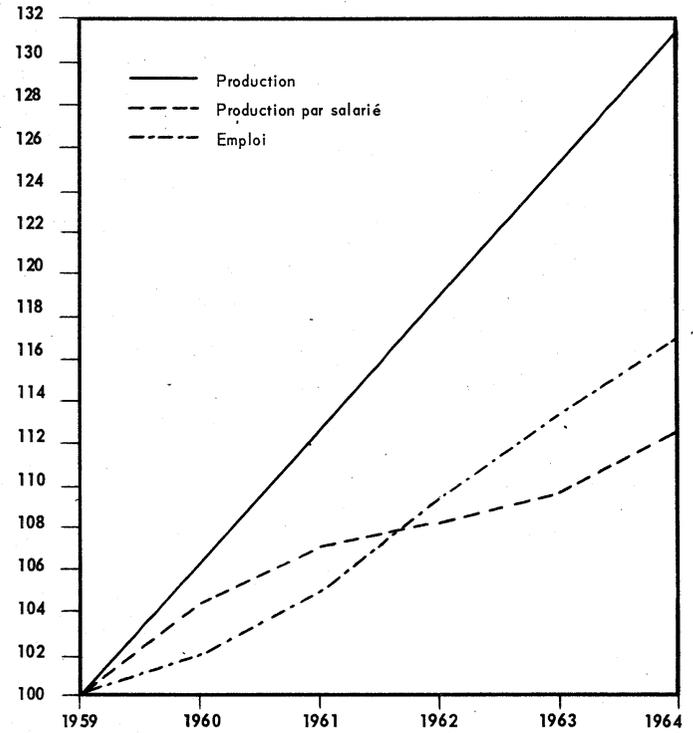
(1959 = 100)

FRANCE

Industrie



Services

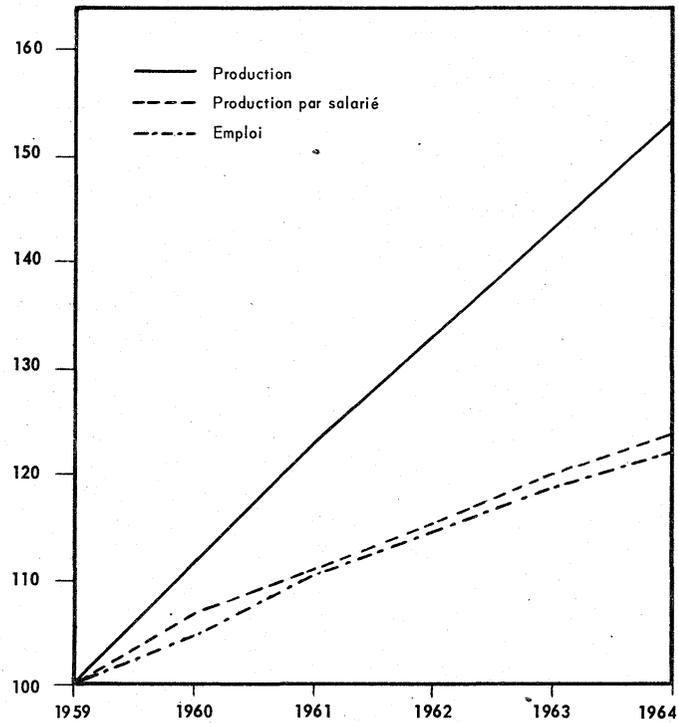


EVOLUTION DE LA PRODUCTION,
DE L'EMPLOI SALARIE ET DE LA PRODUCTION PAR SALARIE

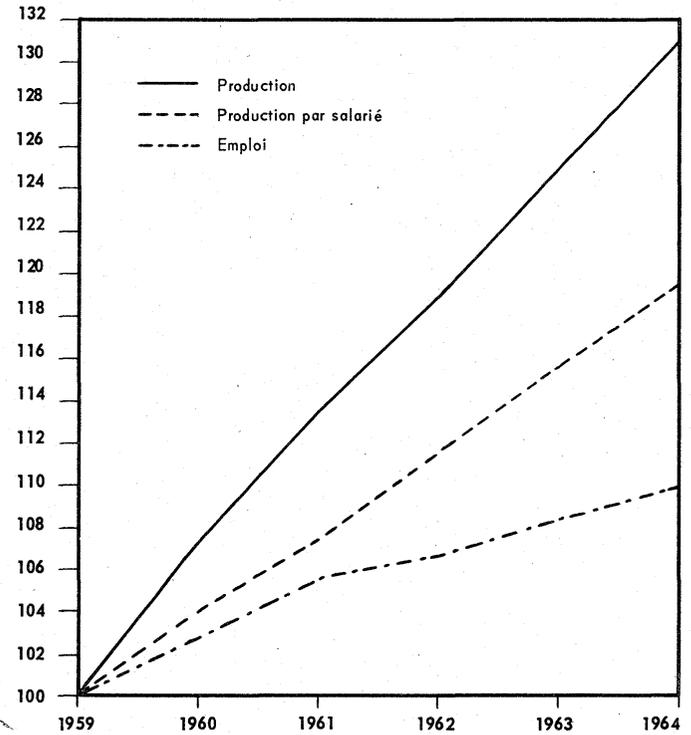
(1959 = 100)

ITALIE

Industrie



Services

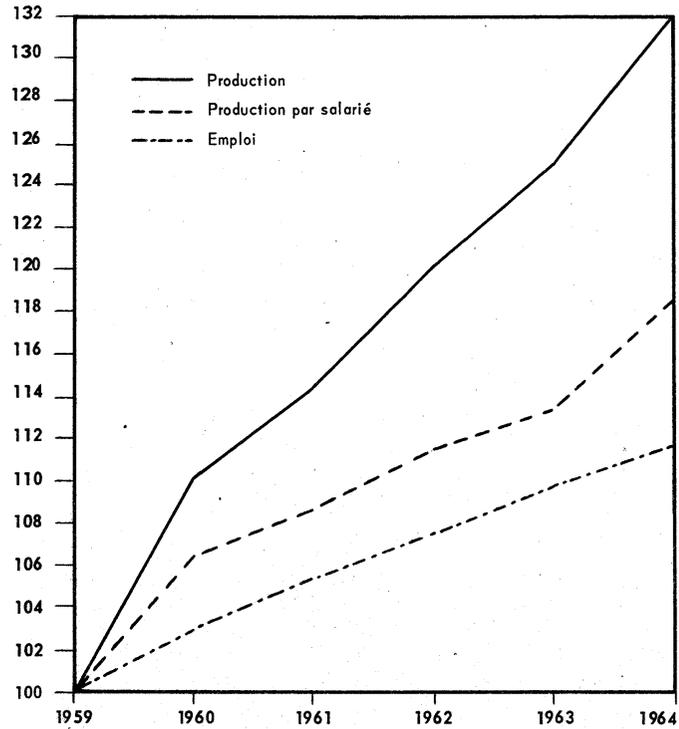


EVOLUTION DE LA PRODUCTION,
DE L'EMPLOI SALARIE ET DE LA PRODUCTION PAR SALARIE

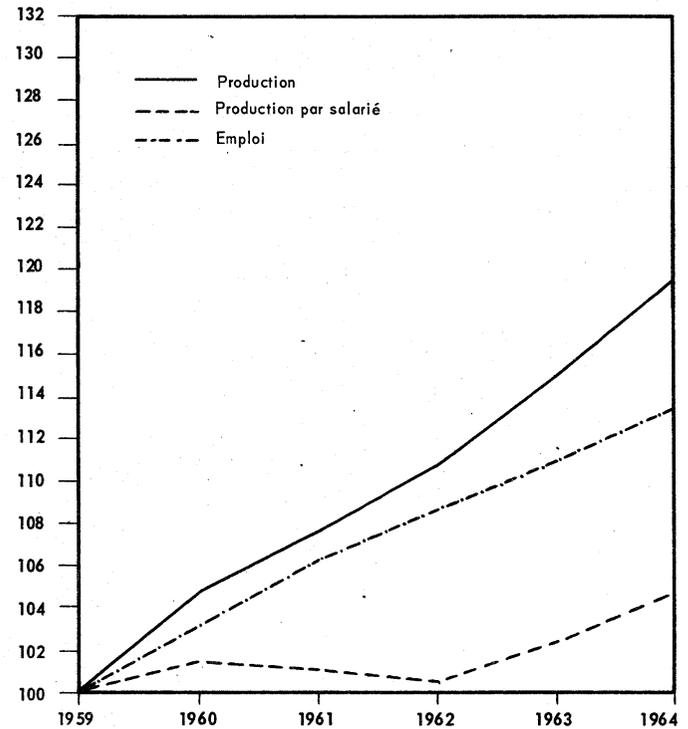
(1959 = 100)

PAYS-BAS

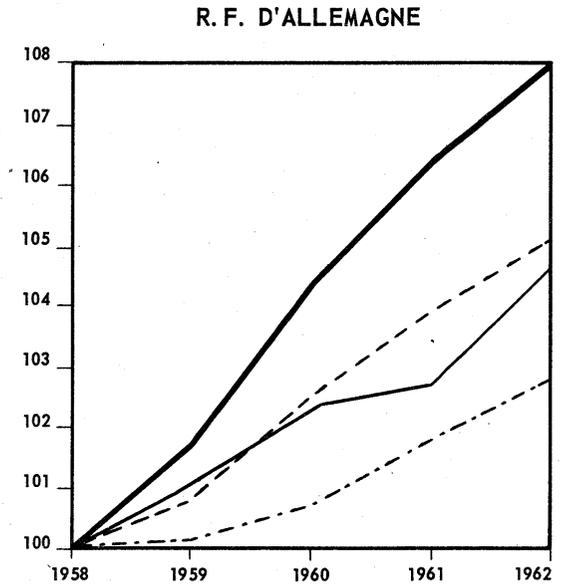
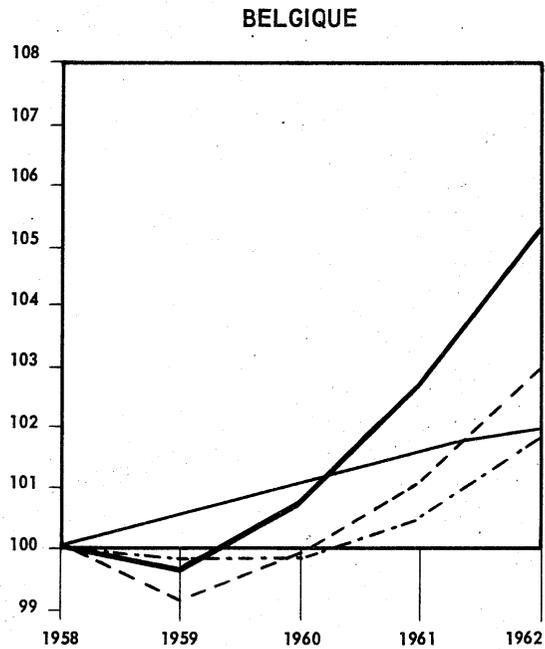
Industrie



Services



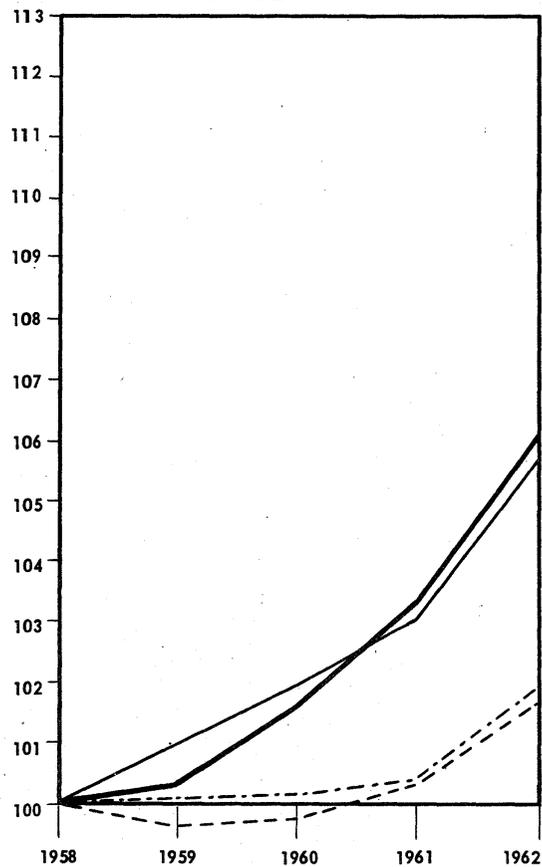
EVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE ET DE LA POPULATION ACTIVE (1958 - 1962)
(1958 = 100)



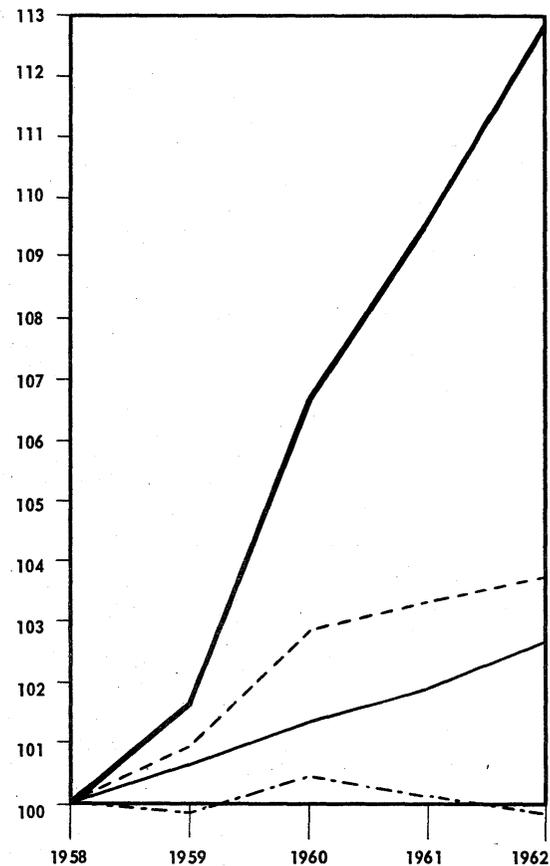
EVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE ET DE LA POPULATION ACTIVE (1958 - 1962)

(1958 = 100)

FRANCE



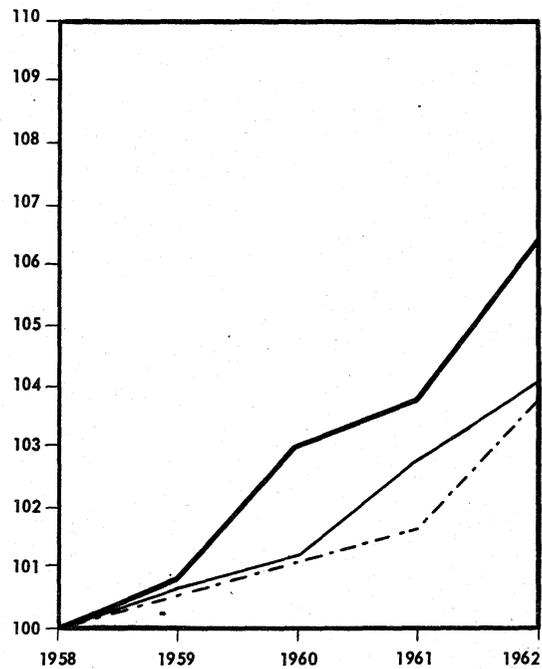
ITALIE



EVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE ET DE LA POPULATION ACTIVE (1958 - 1962)

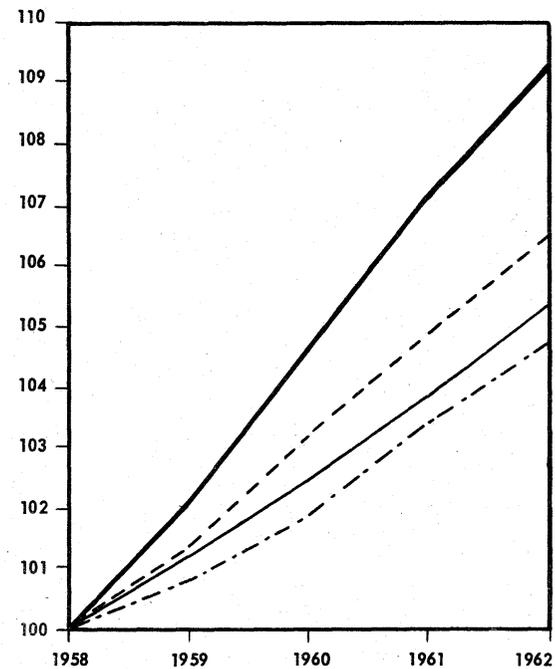
(1958 = 100)

LUXEMBOURG



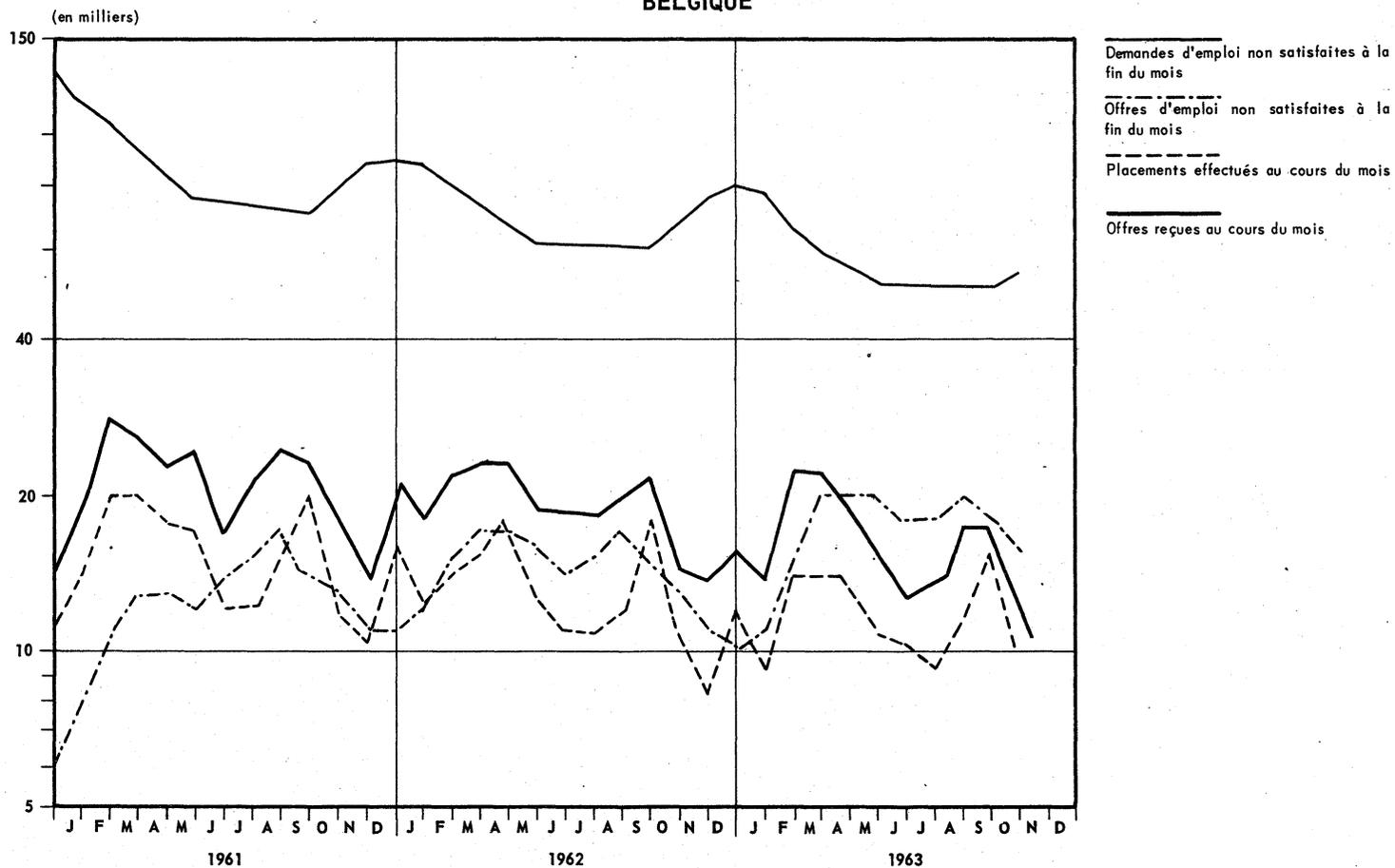
— Population
- - - Main-d'œuvre civile
- · - · - Emploi total
— Emploi salarié

PAYS-BAS

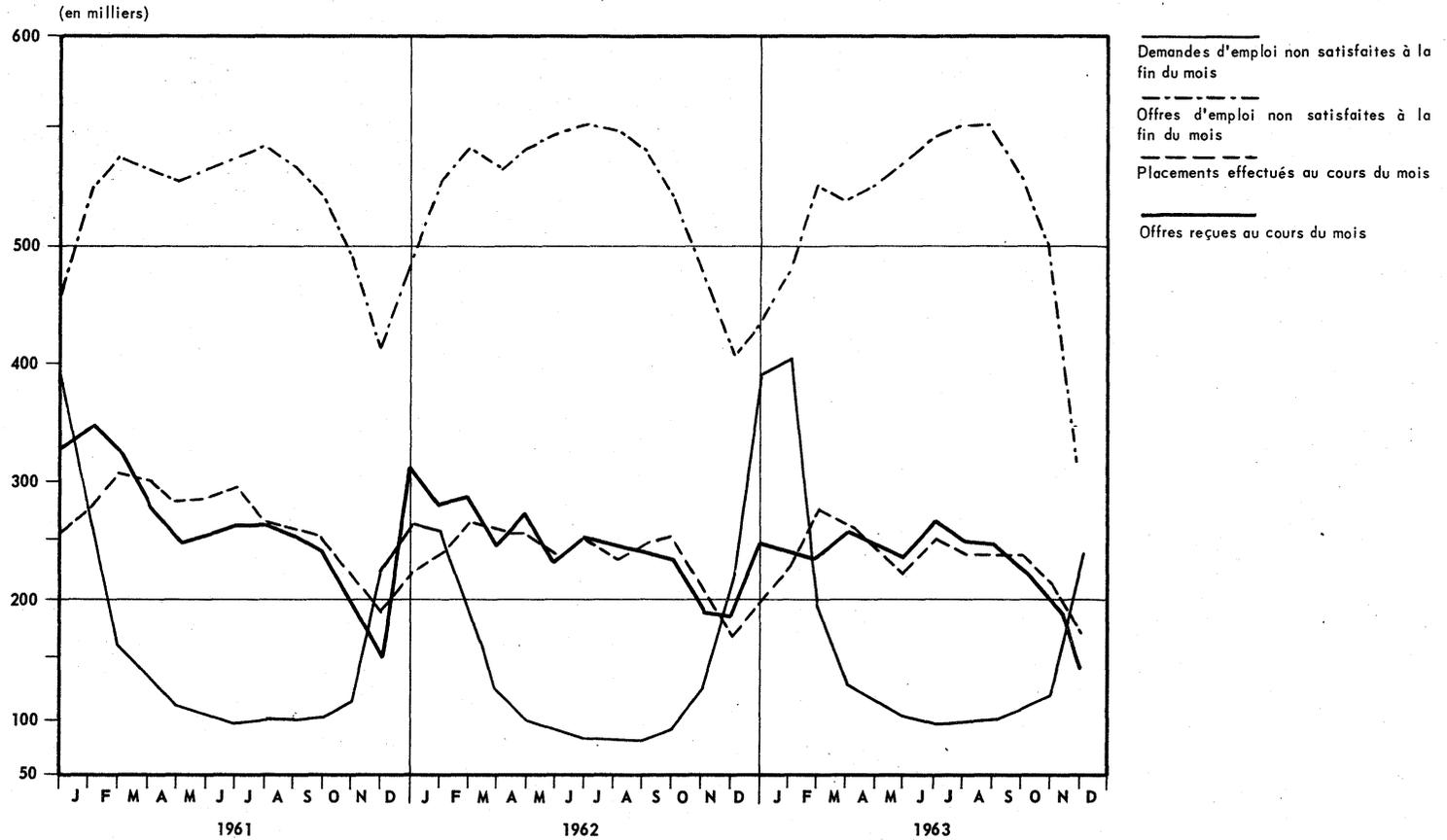


EVOLUTION DU MARCHE DE L'EMPLOI (1961 - 1963)

BELGIQUE

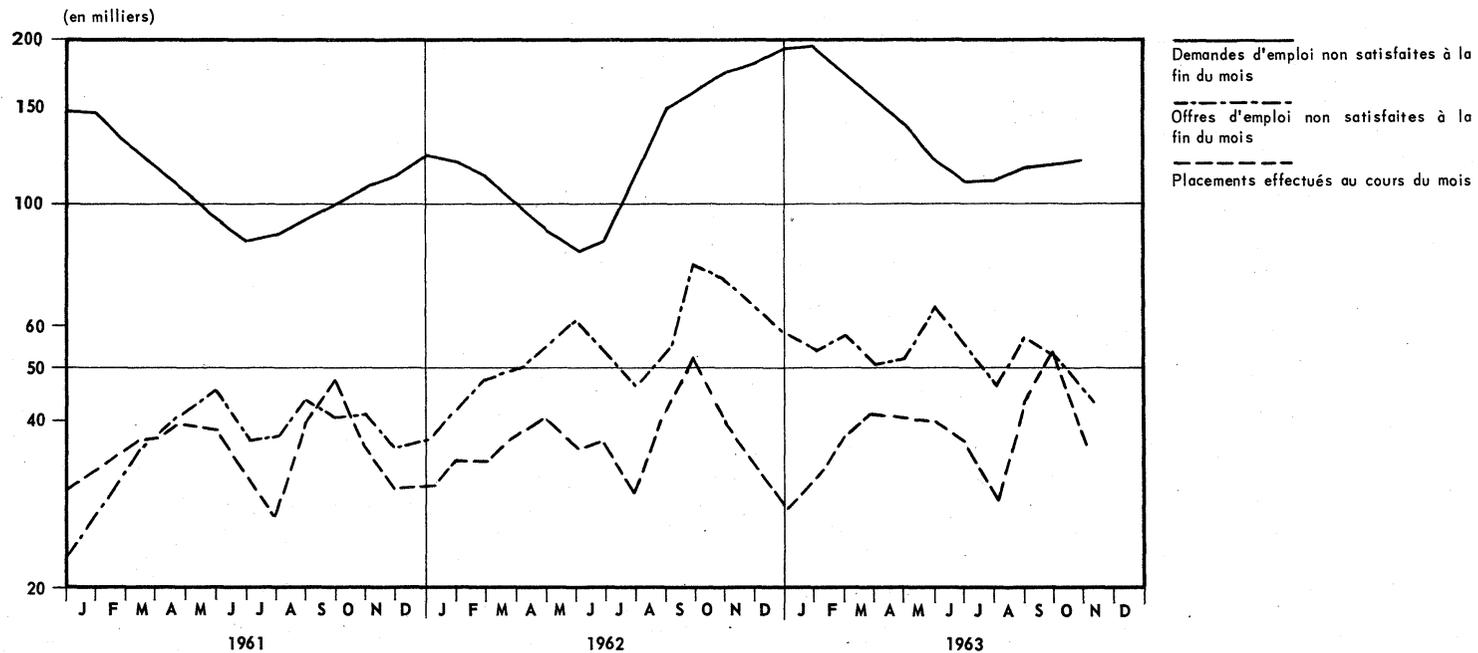


EVOLUTION DU MARCHE DE L'EMPLOI (1961 - 1963) R.F. D'ALLEMAGNE

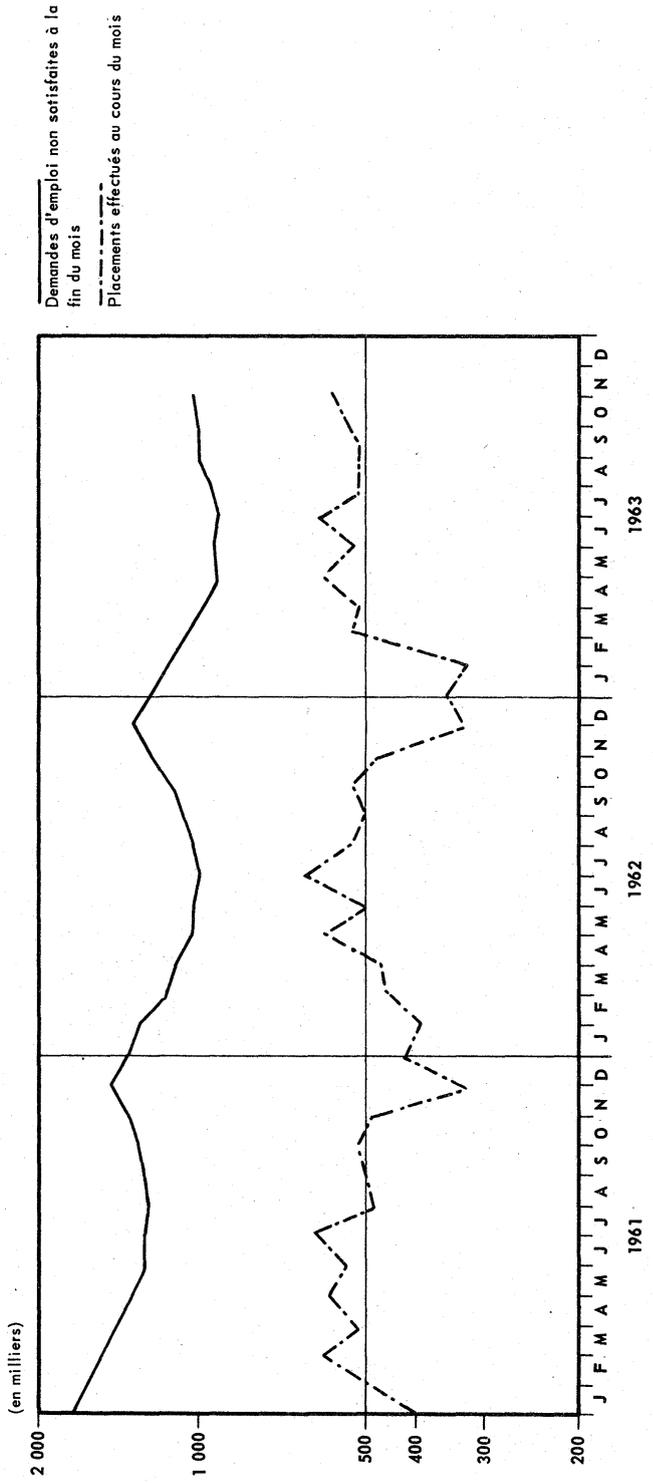


EVOLUTION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI (1961-1963)

FRANCE

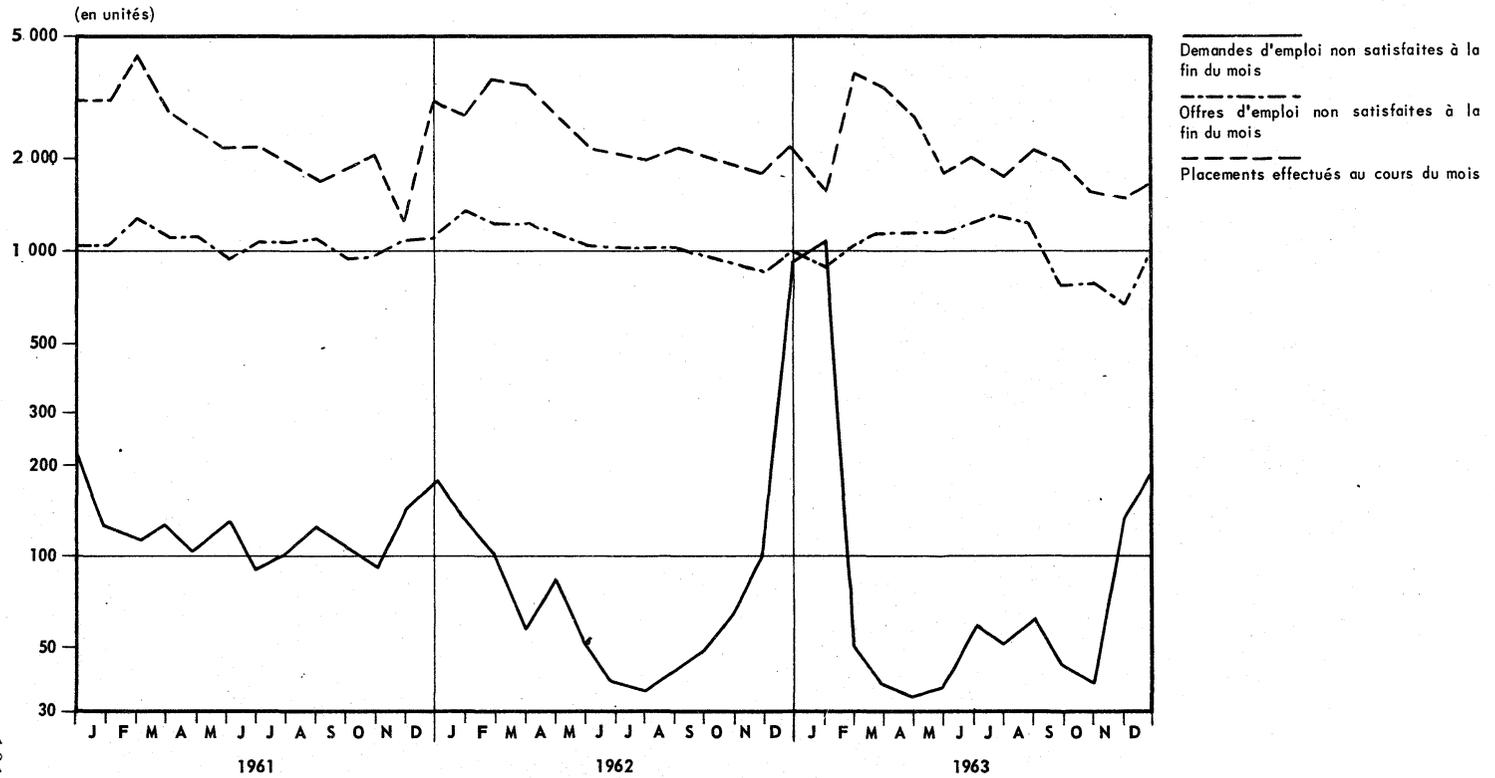


EVOLUTION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI (1961 - 1963)
ITALIE



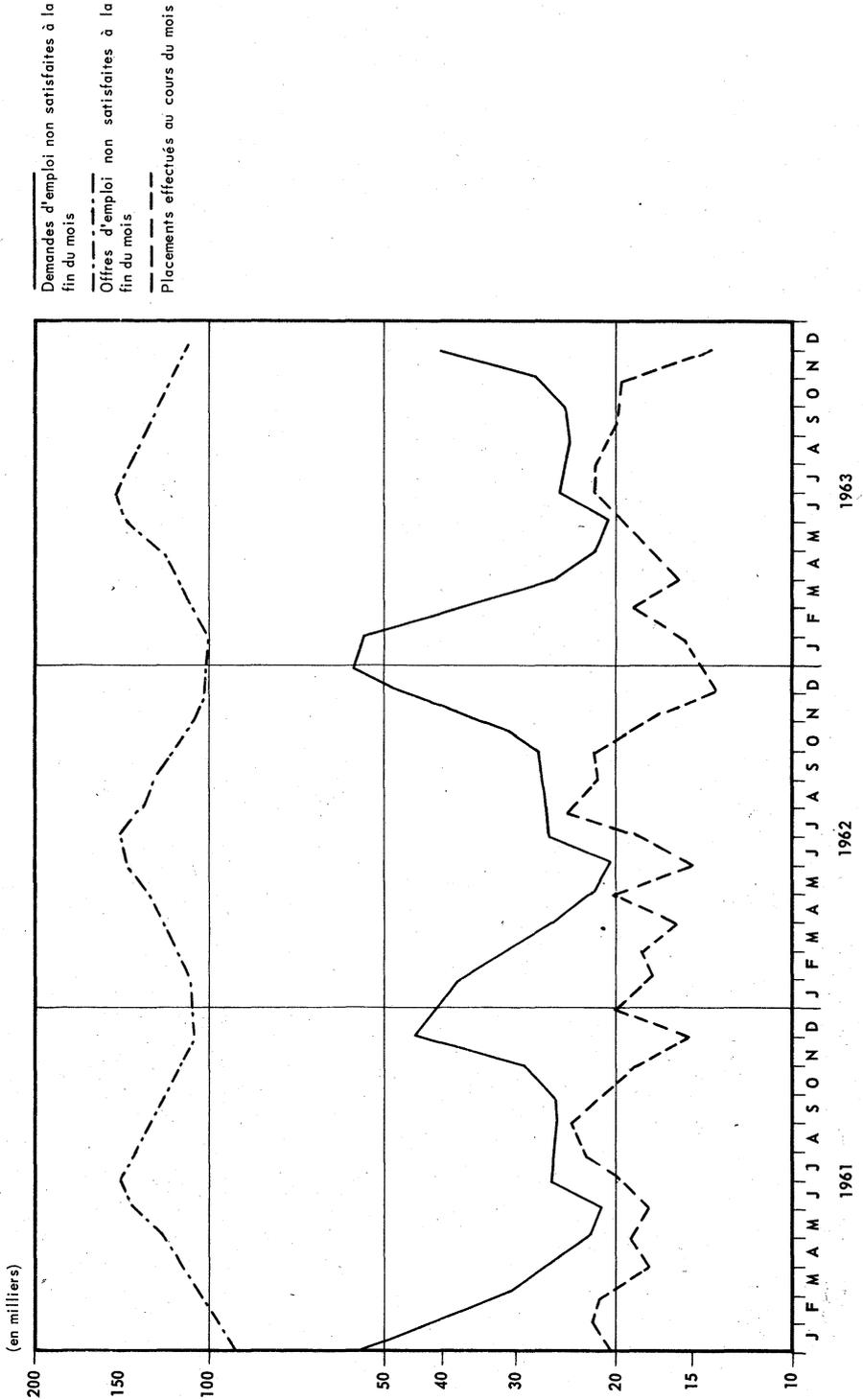
EVOLUTION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI (1961 - 1963)

LUXEMBOURG



EVOLUTION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI (1961 - 1963)

PAYS-BAS



EVOLUTION DE L'INTRODUCTION DES TRAVAILLEURS ETRANGERS

1954 - 1962

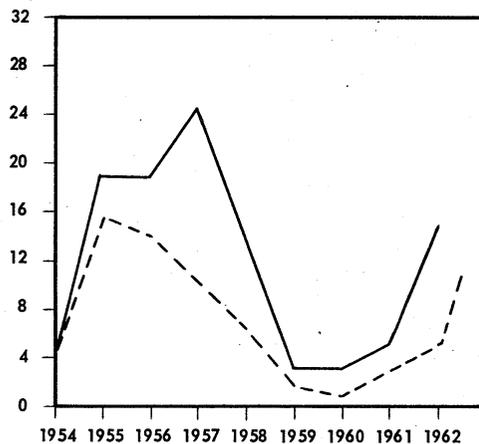
(en milliers)

Total des travailleurs étrangers introduits chaque année :

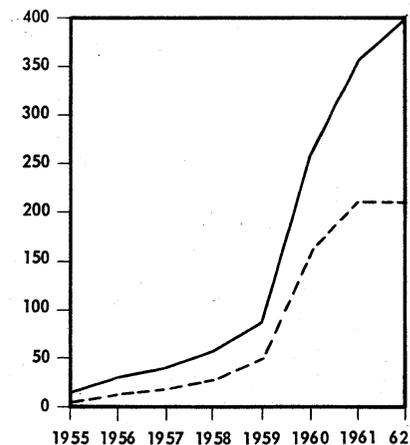
— ressortissants des pays de la C.E.E. et des pays tiers

- - - ressortissants des pays de la C.E.E.

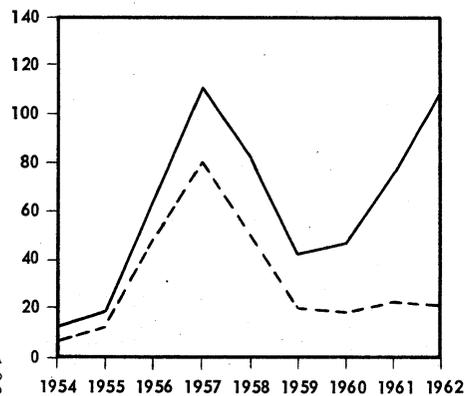
BELGIQUE



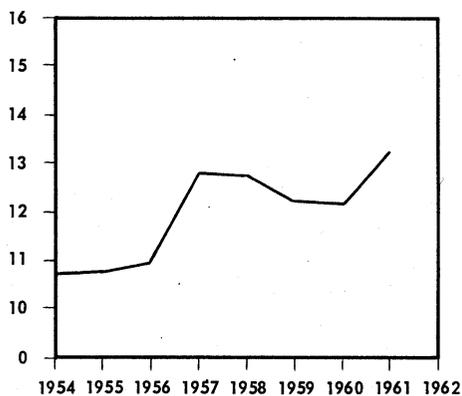
R. F. D'ALLEMAGNE



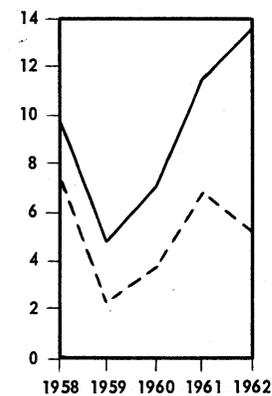
FRANCE



LUXEMBOURG



PAYS-BAS



*Déficits et excédents de main-d'œuvre évalués au 1^{er} novembre 1963
par profession et par région*

(Estimations approximatives pour 1964)

BELGIQUE

Branches d'activité	Déficits			Excédents			Mesures envisagées
	Total	Professions	Régions	Total	Professions	Régions	
Agriculture	175 estimation 1964 : —	ouvriers agricoles permanents	Brabant Hainaut Namur Liège	908 <i>Hommes</i> : 839 aptes : 171 moins aptes : 447 à aptitude très réduite : 221 <i>Femmes</i> : 69 aptes : 38 moins aptes : 24 à aptitude très réduite : 7	saisonniers	Flandre occ. Flandre or. Anvers Brabant	— compensation nationale — transfert vers l'in- dustrie de construc- tion — recrute- ment de main- d'œuvre étrangère (uniquement pour la main- d'œuvre per- manente)
Construction	2 691 estimation 1964 de 5 à 10 000 (construc- tion et bois) ⁽¹⁾	maçons plâtriers plafonneurs peintres ferrailleurs terrassiers carreleurs bétonneurs ardoisiers pilonneurs conducteurs d'engins de chantier	toute la Belgique Flandre occ. Hainaut Liège Brabant Flandre occ. Liège Limbourg Brabant Liège Brabant Flandre occ. Flandre or. Brabant Flandre occ. Hainaut- Liège	<i>Hommes</i> : 1 916 aptes : 391 moins aptes : 969 à aptitude très réduite : 556	diverses (chômage résiduel et frictionnel)	Anvers Flandre occ. Flandre or.	— réadapta- tion profes- sionnelle — formation profession- nelle accé- lérée — main- d'œuvre étrangère (unique- ment qua- lifiée)

BELGIQUE (suite)

Branches d'activité	Déficits			Excédents			Mesures envisagées
	Total	Professions	Régions	Total	Professions	Régions	
Bois	1 186 estimation 1964 : — cfr. supra « construction »	coffreurs	toute la Belgique	1 006	diverses (main-d'œuvre semi-qualifiée) chômage résiduel et frictionnel	Anvers Flandre occ.	— réadaptation professionnelle accélérée — développement de la mobilité géographique
		charpentiers en bois	Brabant Hainaut-Liège Namur-Luxembourg	Hommes : 946 aptes : 191 moins aptes : 466 à aptitude très réduite : 289			
		menuisiers	Anvers-Brabant Flandre occ. Flandre or. Hainaut-Liège Luxembourg	Femmes : 60 aptes : 22 moins aptes : 24 à aptitude très réduite : 14			
		ébénistes	Anvers-Brabant-Flandre occ.-Flandre or. Brabant et Flandre or.				
		garnisseurs					
Métaux	3 210 estimation 1964 : de 3 000 à 5 000 (1)	mouleurs	Anvers Flandre occ. Flandre or. Hainaut	3 259 Hommes : 2 685 aptes : 704 moins aptes : 1 188 à aptitude très réduite : 793	manœuvres main-d'œuvre semi-qualifiée	Anvers Flandre occ. Flandre or. Hainaut Liège	— réadaptation — main-d'œuvre étrangère pour les professions qualifiées — adaptation — enseignement technique
		soudeurs	Anvers-Brabant Flandre occ. Flandre or. Hainaut-Limbourg-Namur	Femmes : 574 aptes : 213 moins aptes : 295 à aptitude très réduite : 66			
		tourneurs	Anvers-Brabant Flandre occ. Hainaut				
		fraiseurs	Brabant-Liège				
		aléseurs	Flandre occ. Liège				
		électriciens	Anvers-Brabant Flandre occ. Flandre or. Hainaut Liège Limbourg				
		ajusteurs	Anvers-Brabant Flandre occ. Flandre or. Hainaut-Liège				
		plombiers-zingueurs	Brabant-Flandre occ. Flandre or. Hainaut-Liège				
		tôliers	Limbourg Anvers-Brabant Flandre occ.				

BELGIQUE (suite)

Branches d'activité	Déficits			Excédents			Mesures envisagées
	Total	Professions	Régions	Total	Professions	Régions	
		mécaniciens tuyauteurs affûteurs foreurs polisseurs chaudronniers rectificateurs décolleteurs ouvriers machines-outils monteurs en charpentes monteurs en chauffage central	Anvers-Brabant Flandre occ. Hainaut-Limbourg Brabant-Liège Flandre or. Brabant Brabant Flandre occ. Brabant Flandre or. Anvers Brabant Hainaut Liège Anvers Flandre occ. Flandre or. Hainaut-Namur Brabant Flandre occ. Flandre or. Hainaut-Liège Limbourg				
Textiles	1 455 estimation 1964 : —	ouvriers préparation du lin bobineuses retordeuses fileurs fileuses stoppeuses piqurières caneteuses drousseurs retordeurs tisserands assembleuses tricoteuses nettoyeuses d'étoffes démonteurs remailleuses rebrousseuses glisseuses tricoteurs démonteuses garnisseuses de râteliers dévideuses ourdisseurs teinturiers	Flandre occ. Flandre or. Liège Flandre occ. Flandre or. Flandre occ. Flandre or. Liège-Limbourg Flandre or. Brabant Flandre or. Flandre occ. Flandre occ. Liège	1 921 Hommes : 1 015 aptes : 62 moins aptes : 695 à aptitude très réduite : 258 Femmes : 906 aptes : 212 moins aptes : 518 à aptitude très réduite : 176	manœuvres âgés (chômage résiduel et frictionnel)	Flandre occ. Flandre or. Liège	— réadaptation — formation professionnelle accélérée — le cas échéant, frontaliers

BELGIQUE (suite)

Branches d'activité	Déficits			Excédents			Mesures envisagées
	Total	Professions	Régions	Total	Professions	Régions	
Vêtement	1 692 estimation 1964 : —	tailleurs piqueurs repasseurs chapeliers coupeurs fourreurs brodeuses finisseuses coupeuses fourreurs- femmes tailleuses piqueuses repasseuses	Brabant Flandre occ. Anvers Flandre or. Anvers Anvers Brabant Anvers Brabant Flandre occ. Flandre or. Hainaut Limbourg Anvers-Brabant Flandre occ. Flandre or. Hainaut	1 694 <i>Hommes</i> : 416 aptes : 151 moins aptes : 168 à aptitude très réduite : 97 <i>Femmes</i> : 1 278 aptes : 686 moins aptes : 446 à aptitude très réduite : 146	travailleurs à domicile (à la pièce) main-d'œuvre semi- qualifiée main-d'œuvre agée re- présentant toutes profes- sions	Brabant Anvers Brabant Hainaut Flandre occ.	- formation profession- nelle et for- mation profes- sionnelle accélérée
Alimentation	333 estimation 1964 : —	garçons- boulangers	tout le pays	658 <i>Hommes</i> : 385 aptes : 144 moins aptes : 181 à aptitude très réduite : 60 <i>Femmes</i> : 273 aptes : 110 moins aptes : 132 à aptitude très réduite : 31	conserves (activité sai- sonnière)	Anvers Flandre occ.	placement temporaire dans d'autres secteurs
Mancuvres	1 713 estimation 1964 : 2 000 (*)	pour travaux lourds (construc- tion, métaux)	tout le pays	22 415 <i>Hommes</i> : 18 322 aptes : 534 moins aptes : 9 094 à aptitude très réduite : 8 694 <i>Femmes</i> : 4 093 aptes : 618 moins aptes : 2 511 à aptitude très réduite : 964	pour la main- d'œuvre apte, chômage frictionnel uniquement	tout le pays	pour la pre- mière fois le nombre des demandeurs d'emploi aptes au travail est inférieur à celui des emplois va- cants. Recrute- ment de main-d'œuvre étrangère
Transports	750 estimation 1964 : —	conducteurs et receveurs des trans- ports publics chauffeurs mécaniciens poids lourds	tout le pays mais parti- culièrement le Brabant	3 036 <i>Hommes</i> : 2 460 aptes : 394 moins aptes : 1 613 à aptitude très réduite : 453 <i>Femmes</i> : 566 aptes : 273 moins aptes : 225 à aptitude très réduite : 68	emballeurs (-euses) chômage résiduel principale- ment port chômeurs partiels	Anvers	

BELGIQUE (suite)

Branches d'activité	Déficits			Excédents			Mesures envisagées
	Total	Professions	Régions	Total	Professions	Régions	
Services gens de maison employés hôtels-rest. service personnes et biens	1 824 estimation 1964 : de 4 000 à 5 000 (¹)	gens de maison du sexe féminin employées subalternes bilingues	grandes agglomérations Bruxelles	9 644 Hommes : 4 065 aptes : 2 087 moins aptes : 1 275 à aptitude très réduite : 703 Femmes : 5 579 aptes : 3 772 moins aptes : 1 442 à aptitude très réduite : 365	employés subalternes de plus de 40 ans personnel saisonnier (hôtels et restaurants de la côte)	Brabant Anvers Flandre occ. Brabant	- formation professionnelle accélérée (steno-dactylos) - main-d'œuvre étrangère - recrutement d'employés âgés par les services publics (jusqu'à 50 ans)
Mines	1 973 estimation 1964 : de 10 000 à 13 000 (¹)	ouvriers du fond	Hainaut Liège Limbourg	260 Hommes : 235 aptes : 79 moins aptes : 122 à aptitude très réduite : 34 Femmes : 25 aptes : 15 moins aptes : 7 à aptitude très réduite : 3	ouvriers de surface	Hainaut (Centre-Charleroi)	mobilité géographique main-d'œuvre étrangère

(¹) Ces chiffres ne constituent qu'une estimation très approximative pour 1964. Les disponibilités en main-d'œuvre apte étant pratiquement épuisées, seuls le chômage frictionnel et le recrutement de main-d'œuvre étrangère ont permis de résoudre les difficultés.

Il convient également de tenir compte des considérations et réserves ci-après :

- 1) les bureaux d'emploi belges ne sont pas informés de la totalité des demandes de main-d'œuvre ;
- 2) les influences saisonnières et les conditions atmosphériques peuvent influencer les prévisions ;
- 3) le volume du chômage frictionnel n'est pas tout à fait connu ;
- 4) des mesures intérieures et des mesures sur le plan international peuvent influer sur les prévisions.

*Déficits et excédents de main-d'œuvre par profession
et par région au 1^{er} décembre 1963*

ITALIE

Branches d'activité	Déficits			Excédents		
	Total	Professions	Régions	Total	Professions	Régions
Agriculture	—			203 426	Travailleurs agricoles, cultivateurs, bûcherons	Emilie, Romagne, Campanie, Pouilles, Sicile
Alimentation	—			40 638	Conservateurs, boulangers, manœuvres	Vénétie, Emilie-Romagne, Sicile, Campanie
Tabac	—			61 261	Travailleurs du tabac	Pouilles, Campanie
Habillement	—			45 355	Cordonniers, apprentis cordonniers, tailleurs, tricoteuses	Lombardie, Vénétie, Campanie, Sicile
Bois	466	Menuisiers, charpentiers en bois	Piémont, Lombardie, Vénétie	—	—	—
Transformation des métaux	3 467	Ajusteurs, tourneurs, fraiseurs, charpentiers en fer, soudeurs à l'arc	Piémont, Lombardie, Trentin, Ligurie	70 592	Mécaniciens, forgerons, soudeurs, manœuvres	Vénétie, Emilie-Romagne, Campanie, Sicile
Construction	426	Maçons, plombiers, manœuvres	Piémont, Lombardie, Vénétie, Trentin	145 704	Maçons, conducteurs de machines, apprentis, manœuvres	Campanie, Calabre, Sicile
Commerce	—			49 612	Vendeurs, femmes de chambre, cuisiniers, apprentis, main-d'œuvre non spécialisée	Emilie-Romagne, Trentin, Haut-Adige, Vénétie, Campanie
Services et divers	—			21 054	Musiciens d'orchestre, soins personnels, gardiens, main-d'œuvre non spécialisée	Latium, Campanie, Sicile
Employés	—			72 698	Employés de bureau, employés, subalternes	Piémont, Lombardie, Sicile
Manœuvres	—			217 046	Manœuvres en général	Vénétie, Emilie-Romagne, Campanie, Calabre, Sicile

Déficits de main-d'œuvre par profession et par région

(estimations approximatives pour 1964)

LUXEMBOURG

Branches d'activité	Professions	Estimations	Régions
Agriculture	Ouvriers agricoles non qualifiés	80	Centre-Nord
	Ouvriers agricoles spécialisés	10	Centre-Nord
	Servantes de ferme	5	Centre-Nord
Terres et pierres	Taillieurs de pierres	20	Centre-Sud
	Ouvriers spécialisés	20	Centre-Sud
Alimentation	Bouchers, charcutiers	10	Centre
	Boulangers, pâtisseries	10	Centre
Industrie vestimentaire	Ouvrières-couturières	15	Centre
Autres industries manufacturières et artisanat en général	Ajusteurs, tourneurs	15	Centre-Sud
	Mécaniciens en général	15	Centre-Sud
	Serruriers, forgerons, soudeurs	30	Centre
	Carrossiers, tôliers	5	Centre
	Electriciens	40	Centre-Sud
	Installateurs-plombiers	20	Centre-Sud
	Installateurs de chauffage	20	Centre-Sud-Nord
	Ferblantiers	15	Centre-Sud-Nord
	Menuisiers, ébénistes	10	Centre-Sud
	Ouvriers semi-qualifiés	40	Centre-Sud-Nord
	Ouvriers à la production	20	Centre-Sud
Construction	Maçons	300	Centre-Sud-Nord
	Bétonneurs, coffreurs	100	Centre-Sud-Nord
	Ferrailleurs	100	Centre-Sud-Nord
	Façadiers, terrazzotiers	80	Centre-Sud-Nord
	Charpentiers	50	Centre-Sud
	Monteurs de charpente	10	Centre
	Plâtriers, plafonneurs	60	Centre-Sud
	Carreleurs, marbriers	20	Centre-Sud-Nord
	Peintres, vitriers	25	Centre
	Chauffeurs (bâtiment)	30	Centre-Sud-Nord
	Conducteurs d'engins	25	Centre-Sud
	Terrassiers spécialisés, puisatiers	300	Centre-Sud
	Terrassiers semi-qualifiés	400	Centre-Sud
	Manœuvres	300	Centre-Sud-Nord
	Transports	Chauffeurs de transport	15
Mécaniciens de garage		30	Centre-Sud
Industrie hôtelière saisonnière	Cuisiniers et commis de cuisine	10	Centre-Nord
	Chefs de rang et garçons	20	Centre-Nord
	Buffetières	10	Centre
	Femmes de chambre, lingères	40	Centre-Nord
	Personnel auxiliaire (hommes)	30	Centre-Nord
	Personnel auxiliaire (femmes)	150	Centre-Nord
Bureaux et Commerce	Employés de bureau (hommes)	25	Centre
	Employées de bureau (femmes)	20	Centre
	Vendeuses	10	Centre
	Techniciens	30	Centre
Services en général	Coiffeurs	5	Centre
	Coiffeuses	15	Centre
	Blanchisseuses	25	Centre-Sud
	Bonnes à tout faire	300	Centre-Sud-Nord

Nota :

Les services de l'emploi du Grand-Duché procèdent chaque année au recrutement de plusieurs milliers de travailleurs étrangers qui, en grande partie, regagnent de leur plein gré leur pays d'origine à l'approche de la mauvaise saison, sans prendre d'engagement quant à leur retour éventuel. Ce mouvement de main-d'œuvre, difficile à enregistrer, fait que les services de l'emploi ne sont pas en mesure de se prononcer sur les disponibilités de main-d'œuvre au printemps. Il s'y ajoute des mesures de rationalisation, de planification, dont la portée et les effets ne sauraient être traduits par des données chiffrées, même à court terme. Les données ci-dessus représentent donc des estimations.

Déficits et excédents de main-d'œuvre, par profession et par région
(estimations approximatives pour 1964)

PAYS-BAS

Branches d'activité	Déficits			Excédents ⁽¹⁾		
	Total Estimation	Professions	Régions	Total Estimation	Professions	Régions
Céramique, briques	2 800	briquetiers bétonneurs	l'Est, le Sud, l'Ouest			
Construction	10 200	menuisiers, maçons, peintres	tout le pays	300	terrassiers (qualifiés et non qualifiés)	le Nord l'Est
Industrie chimique	3 600	ouvriers chimistes	le Sud, l'Ouest	200	tourbiers	le Nord
Industrie du bois	3 100	ouvriers travaillant le bois à la machine, ébénistes	l'Est, le Sud, l'Ouest			
Vêtement, nettoyage	8 700	couturières (confection)	l'Ouest			
Cuir, caoutchouc	2 500	ouvriers travaillant le caoutchouc	l'Est, le Sud, l'Ouest			
Mines	1 200	ouvriers des mines de charbon	le Sud			
Industrie des métaux	31 000	tourneurs, ferronniers, tôliers, ajusteurs-mécaniciens, monteurs en chauffage central, mécaniciens d'autos, soudeurs à l'arc électrique, plombiers-zingueurs, électriciens de bâtiment	tout le pays			
Industrie textile	3 200	fileurs, tisseurs	l'Est			
Alimentation	8 000		l'Est, l'Ouest			
Autres branches	4 400		le Sud			
Total de l'industrie	79 000					
Agriculture et horticulture	1 000		tout le pays	1 000	ouvriers agricoles	tout le pays
Services y compris les administrations	34 000	employés de commerce, employés de bureau, dockers et ouvriers d'entrepôt, gens de maison	l'Est l'Ouest le Sud	150	représentants et voyageurs	le Nord le Sud
				300	employés de bureau	tout le pays
				150	autres professions	
				1 200	ouvriers journaliers	le Nord
Total général	114 000			3 300	Total général	

⁽¹⁾ Main-d'œuvre masculine (il n'y a pas d'excédent de main-d'œuvre féminine aux Pays-Bas).

SERVICES DES PUBLICATIONS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

8113*1/V/1964/5

FB 60,— FF 6,— DM 4,80 Lit. 750 Fl. 4,30 £0.8.6. \$1.20
